

**MISSION SUR LE SOUTIEN
AUX SALLES ART ET ESSAI**

**RAPPORT PRÉSENTÉ
À Mme FRÉDÉRIQUE BREDIN,
PRÉSIDENTE DU CNC
PAR M. PATRICK RAUDE**

Mission réalisée en collaboration avec Camille DIJOURD, étudiante en Master 2 de Développement Culturel Territorial à l'Université de Paris Est Marne la Vallée, en contrat d'apprentissage au CNC

Le 9 mai 2016

“Sans doute avons-nous les uns les autres des souvenirs identiques, qui restent attachés à des lieux, à des expériences et à des rencontres. On se souvient des films qui nous ont éveillés à l’amour du cinéma, qui font partie de notre mémoire, de notre vie, mais aussi des professeurs, programmeurs ou animateurs de ciné-club, qu’importe, qui ont servi de “passeurs” entre nous et ces drôles d’objets de l’imaginaire.”

Serge TOUBIANA

(Mission de réflexion sur l’Art et Essai : Nouveaux horizons, Rapport présenté à Messieurs Jack LANG, Ministre de la Culture, de la Communication des Grands Travaux et du Bicentenaire, et Dominique WALLON, Directeur Général du Centre National de la Cinématographie, Janvier 1990)

REMERCIEMENTS

Je tiens tout particulièrement à remercier Mme Stéphane PALLEZ, Présidente directrice générale de la FDJ pour la première période et M. Pascal ROGARD, Directeur général de la SACD pour la seconde période, de m'avoir permis de réaliser cette passionnante mission, parallèlement à mes responsabilités successives à la FDJ, puis à la SACD.

Je remercie également l'ensemble des personnes auditionnées dont l'enthousiasme et la passion ont été une source de plaisir et d'intérêt permanents tout au long de ces quelques mois.

Je remercie Xavier LARDOUX et toutes les équipes du CNC et en particulier celles de la Direction du Cinéma et de son service de l'exploitation avec qui j'ai le plaisir de travailler régulièrement dans le cadre de la Présidence de la Commission d'aide à la modernisation des salles.

Un remerciement et un coup de chapeau particulier à Dorothée DUVAL qui m'a beaucoup appris sur la procédure de Classement Art et Essai et dont l'énergie communicative, la bonne humeur et la passion pour « ses » salles Art et Essai n'ont d'égal que l'engagement, le professionnalisme et le sens du Service public.

Des remerciements également à mes équipes à la FDJ et à la SACD pour lesquelles j'ai été moins disponible pendant ces quelques mois en raison de mon implication dans cette mission.

Un remerciement spécial à mes proches et aux miens qui m'ont accompagné sur ce projet aussi.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	9
RESUMÉ DES PROPOSITIONS	15
1 – Propositions de modernisation et de simplification de la procédure de Classement Art et Essai	19
1.1 Renforcer le soutien aux salles Art et Essai et mieux cibler les subventions	19
1.1.1 Porter à 16 M€ à terme l’enveloppe budgétaire du Classement Art et Essai	19
1.1.2 Mieux cibler le montant des subventions sur les objectifs de politique publique du classement Art et Essai	21
1.2 Simplifier l’organisation et la gestion de la procédure Art et Essai	32
1.2.1 Une Commission Art et Essai unique	34
1.2.2 Fluidifier le travail de la Commission Art et Essai	45
1.2.3 Un calendrier plus lisible et plus rapide reposant sur l’année civile	47
1.2.4 Une simplification et un allègement du Questionnaire de demande de classement Art et Essai	48
1.3 Des mesures complémentaires pour mieux accompagner la gestion de la procédure dans le temps	50
1.3.1 Prévoir des séances de formation et d’échanges avec les salles classées sur le questionnaire et la procédure	50
1.3.2 Organisation et dimensionnement de l’équipe Art et Essai au sein du service de l’exploitation de la Direction du Cinéma du CNC.....	50
1.3.3 Suppression du Comité de pilotage	51
1.3.4 Renforcer la communication sur la marque Art et Essai	52
2 – Une amélioration de la procédure de Recommandation des films Art et Essai	53
2.1 Une plus forte incitation au vote des membres du collège	56
2.2 La création d’une commission ad hoc indépendante du conseil d’administration de l’AFCAE	56
3 – D’autres propositions de soutien à la filière de l’Art et Essai	58
3.1 Un renforcement de l’aide à la programmation difficile	58
3.2 De nouveaux financements pour les emplois d’animation dans les salles	59
3.3 Moduler le paiement des VPF pour accélérer la sortie des films en zones rurales et urbaines sensibles.....	60

INTRODUCTION

Le cadre de la mission et la méthode

La Présidente du CNC, Mme Frédérique BREDIN, m'a confié le 30 octobre 2015 une mission de réflexion sur le classement Art et Essai des salles Art et Essai dans l'objectif de recueillir des propositions de modernisation et de simplification de ce Classement (*Cf lettre de mission en annexe 1*).

Depuis plus de 60 ans, les pouvoirs publics accompagnent le mouvement Art et Essai à travers un soutien financier des salles de cinéma qui exposent une proportion conséquente de films recommandés Art et Essai et mènent une politique d'animation adaptée pour accompagner et développer les publics. Ces salles obtiennent une subvention, dite « subvention Art et Essai », en tant qu'aide sélective au regard d'un classement élaboré par le CNC qui détermine le montant de cette aide.

Près de quinze ans après la dernière réforme de ce dispositif en 2002, il est apparu nécessaire de faire le point sur les mécanismes actuels de la procédure de classement. Elle détermine en effet la taille et les caractéristiques du parc de salles Art et Essai. La préservation et la pérennisation de ce système d'aide contribue au maintien d'un tissu large et pluriel de salles sur tous les territoires et d'une exposition des films dans toute leur diversité favorisant l'accès à une culture cinématographique ambitieuse.

Pour la préparation de ce rapport, nous avons conduit avec Camille Dijoud des auditions avec l'ensemble des parties prenantes (*dont la liste est fournie en annexe 2*), en s'attachant à auditionner toutes les sensibilités du mouvement Art et Essai. Les contributions écrites remises à l'issue de ces auditions sont annexées au présent rapport (*cf. annexe 3*).

Le contexte de la Mission : le mouvement Art et Essai

Depuis leur émergence progressive dans les années 1920-1930 en passant par leur reconnaissance institutionnelle en 1956 avec la création de l'AFCAE jusqu'à aujourd'hui, le

cinéma et le mouvement Art et Essai ont réussi à échapper à toute définition figée : c'est une création continue, une adaptation permanente à un contexte en perpétuelle évolution.

Comme le disait Daniel SAUVAGET qui a si magnifiquement retracé les mutations du mouvement Art et Essai tout au long de son histoire, « Plus qu'un métier, c'est une vocation, un engagement, un ensemble de pratiques qui existaient avant qu'un label officiel le stimule, avant qu'une codification n'en authentifie les vertus ».

Il est symptomatique de rappeler que l'arrêté instituant la première Commission de classement des salles de spectacles cinématographiques spécialisées dans la projection de films d'Art et d'Essai en septembre 1957 est antérieure à la création en juillet 1959 du ministère des affaires culturelles.

Une approche purement économique conduirait à appréhender les salles Art et Essai comme un simple marché de niche. Une approche juridico - administrative réduirait, elle, les salles à la reconnaissance publique du classement ouvrant droit à des subventions.

Or, les salles Art et Essai et le mouvement dont elles sont le fer de lance sont beaucoup plus que cela : elles oscillent en permanence entre le risque d'une offre et de lieux réservés à une élite socio-culturelle concentrée dans les agglomérations françaises et la réalité de leur présence sur tout le territoire et du travail permanent de formation et de renouvellement de la cinéphilie dans notre pays auprès d'un public le plus large possible.

Pour éviter ce risque d'un ghetto culturel du cinéma pour quelques privilégiés, le mouvement Art et Essai est confronté au besoin permanent d'élargir son public. Les salles Art et Essai jouent ici un rôle essentiel par le travail important et continu qu'elles assurent pour l'information et la promotion en faveur de films plus exigeants ou tout simplement moins exposés dans les médias en raison d'effets de mode très uniformisateurs. Cette action pédagogique permanente est au cœur du métier d'exploitant Art et Essai. Il est donc essentiel qu'elle soit mieux prise en compte par le CNC lors de la procédure de Classement. Son importance capitale m'a aussi conduit, au-delà des propositions de modernisation et de simplification de la procédure de classement des salles contenues dans ce rapport, à proposer de nouvelles sources de financements innovants pour permettre aux salles Art et Essai, à l'économie fragile, de disposer des ressources nécessaires pour développer plus encore leurs actions d'animation et d'éveil à la cinéphilie. Les salles Art et Essai doivent en effet réussir à « Assurer la formation continue du public et découvrir un nouveau public » comme le dit un slogan cher au mouvement Art et Essai. S'agissant des nouveaux publics, il est clair que cela passe aujourd'hui par un recours et un usage plus massifs aux médias sociaux et aux outils digitaux de communication par les salles Art et Essai.

Aujourd'hui, les salles Art et Essai représentent un ensemble composite de salles et de lieux vivant dans des environnements économiques très différents :

- l'économie et les problèmes des salles des centres des grandes agglomérations françaises sont radicalement différents de ceux de la plupart des salles des catégories D et E dans les zones les moins densément peuplées ;

- de même, l'essor progressif avec les lois de décentralisation, des nouveaux intervenants publics que sont les collectivités locales a fortement modifié le paysage des salles : certaines communes ont étendu au cinéma leurs activités culturelles en créant, avec la salle de cinéma, un nouvel outil d'animation culturelle. Le nombre de salles Art et Essai dans lesquelles les communes ou leurs groupements sont fortement impliqués, quelle que soit la forme juridique de leur intervention, a fortement progressé. Ces salles représentent aujourd'hui une majorité des salles Art et Essai. C'est pourquoi je propose au CNC dans ce rapport d'étendre aux salles Art et Essai les conventions CNC/régions dite « un euro pour deux euros ».

La Procédure de classement Art et Essai et ses évolutions

La dernière réforme en 2002

L'une des principales évolutions des règles de classement avant la dernière grande réforme de 2002 a consisté à passer du critère du nombre de films Art et Essai au nombre de séances.

En 2002, après une large concertation, le dispositif de classement des salles a été profondément remanié pour mieux prendre en compte les évolutions du marché et des pratiques cinématographiques : un passage à l'agglomération urbaine en lieu et place des communes pour un meilleur reflet des réalités géographiques et concurrentielles ; une meilleure perception de la programmation des films Art et Essai en conduisant l'analyse au niveau des établissements plutôt que celui des écrans ; une inclusion du soutien à l'animation des salles dans le dispositif de classement Art et Essai.

Aujourd'hui :

Aujourd'hui, la filière Art et Essai française s'incarne à un triple niveau :

- 1 159 salles (dont une trentaine de multiplexes comprenant 300 écrans), soit plus de la moitié des salles actives en France, ont été classées Art et Essai au printemps 2016 et recevront à ce titre des subventions pour un montant global de 14,5 M euros. Elles représentent plus de 2 380 écrans et environ 20% des entrées salles en France ;
- un réseau de distributeurs très présents sur les films Art et Essai, d'origine française ou au contraire issus des cinématographies du monde, même si l'ensemble des distributeurs peuvent

être amenés à assurer la sortie en France de films recommandés puisqu'environ 60% des films sortant en France sont recommandés Art et Essai ;

- un vaste vivier de réalisateurs français et étrangers s'inscrivant dans la démarche du mouvement Art et Essai.

Les principales conclusions et recommandations du Rapport

Trois constats ont structuré les propositions que je présente à Mme Frédérique BREDIN, Présidente du CNC :

- la France est le seul pays du monde à disposer d'un tel parc de salles animées par la volonté partagée de diffuser le cinéma d'auteur, d'ici et d'ailleurs, et d'accompagner par l'éducation, le débat et la découverte les publics d'aujourd'hui et de demain. Cette spécificité française doit être confortée par les pouvoirs publics ;
- les salles Art et Essai rencontrent des difficultés économiques importantes engendrées par une concurrence accrue avec les autres formes d'exploitation et une certaine érosion de leur clientèle ;
- le dispositif de Classement Art et Essai est essentiel à la pérennité de ces salles, mais il doit être profondément modernisé par une augmentation de son enveloppe budgétaire, un meilleur ciblage des aides et une simplification importante de sa gestion.

Même si cela ne figurait pas dans ma lettre de mission, l'étude du Classement des salles m'a conduit également à formuler des premières propositions d'amélioration de la procédure de Recommandation des films. Leur objet vise à renforcer la transparence des décisions de Recommandation des films : il est souhaitable, et je crois compris par tous à l'issue de cette mission, que le conseil d'administration de l'AFCAE ne soit plus impliqué dans ce type de décisions lorsque l'avis du Collège indépendant de recommandation ne permet pas de trancher la question.

Dans le contexte plus général des discussions en cours aux Assises du cinéma, j'ai également choisi d'inclure quelques propositions qui ne relèvent pas du dispositif de Classement des salles, mais qui seraient susceptibles d'améliorer l'environnement des salles et des films Art et Essai : renforcement de l'aide à la programmation difficile, soutien à la création d'emplois d'animateurs dans les salles Art et Essai et dispense de paiement des VPF pour les sorties complémentaires

des films moins commerciaux dans les agglomérations de moins de 50 000 habitants ou les zones urbaines sensibles.

Pour accompagner les mutations du mouvement Art et Essai et la nécessaire adaptation de son réseau de salles

En 2005, dans un éditorial intitulé « *Vers de nouvelles conquêtes* », publié à l'occasion des 50 ans de l'AFCAE, Patrick BROUILLER qui en était le Président, disait : « *Comme les fondateurs de l'AFCAE, nous devons batailler encore et toujours pour le développement de la culture cinématographique. Comme nos prédécesseurs, nous agissons pour le respect des œuvres et des auteurs. Pour le maintien aussi d'un réseau de salles suffisamment fort pour soutenir les films significatifs de nos engagements et la plus grande diversité des programmes. Au cours des dernières années, il a fallu beaucoup d'énergie au Mouvement Art et Essai* ». L'environnement des salles Art et Essai et le mouvement plus large de l'Art et Essai se sont profondément transformés depuis 2005 : mais cette citation a gardé toute sa force et sa pertinence et c'est aujourd'hui, dans l'unité et la diversité de la communauté des salles Art et Essai que de nouvelles solutions et de nouveaux modèles doivent être aujourd'hui explorés. Je sais que Richard PATRY, Président de la FNCF, et François AYME, Président de l'AFCAE, partagent cet objectif de défense du modèle français de l'Art et Essai et sont fortement mobilisés pour assurer sa transformation réussie.

J'espère que les résultats de ma mission et les 33 propositions à la Présidente du CNC que m'ont inspiré l'enthousiasme et la créativité de toutes les personnes rencontrées dans le cadre de cette mission seront une pierre utile à la consolidation et au développement de ce bel édifice qu'est le Mouvement Art et Essai français : nos réalisateurs d'aujourd'hui et de demain le souhaitent ; les générations d'hier d'aujourd'hui et de demain en ont profondément besoin. Notre cinéma d'auteur et ce vaste réseau de salles Art et Essai nous est envié dans le monde entier. Chacun peut et doit y contribuer : voilà ma contribution personnelle à ce magnifique enjeu.

RESUMÉ DES PROPOSITIONS

1. PROPOSITIONS DE MODERNISATION ET DE SIMPLIFICATION DE LA PROCÉDURE DU CLASSEMENT ART ET ESSAI

A) Pour renforcer le soutien aux salles Art et Essai et mieux cibler les subventions :

Proposition 1 : Porter l'enveloppe à 16 M€ à terme dont 15,5 M€ pour le Classement Art et Essai 2016 qui interviendra en 2017.

Proposition 2 : Appliquer des seuil-planchers en pourcentage de séances Art et Essai pour les salles des catégories C,D et E. A défaut et a minima, appliquer un abattement forfaitaire et automatique sur le montant de la subvention Art et Essai des salles de catégories C, D et E programmant moins de 15 % de séances Art et Essai.

Proposition 3 (conditionnelle dans l'hypothèse où le CNC ne retiendrait pas ma proposition de seuil-planchers minimums d'éligibilité pour les salles des catégories C, D et E) : continuer à appliquer pour les salles de ces trois catégories les seuils d'éligibilité actuels à partir de l'indice, à l'exception des salles des catégories C, D et E réalisant un pourcentage de séances Art et Essai supérieur à 20 %. Ces salles seraient alors automatiquement éligibles.

Proposition 4 : Modifier le coefficient multiplicateur lié au nombre d'écrans pour rééquilibrer ses effets en faveur des salles à moins de trois écrans des catégories C, D et E.

Proposition 5 : Mieux valoriser la diffusion des films Recherche et Découverte sortant sur moins de 70 copies en portant, dès le classement 2016 qui interviendra en 2017, le coefficient pondérateur à 1,5 au lieu de 1 aujourd'hui.

Proposition 6 : Elargir aux courts métrages le label « Recherche et Découverte » qui devient « Recherche, Découverte et Court Métrage ».

Proposition 7 : Monétiser l'obtention des labels Art et Essai en prévoyant une majoration automatique des subventions : + 3 % pour le label « Patrimoine et Répertoire » avec un minimum de 300 €, + 5 % pour le label « Jeune Public » avec un minimum de 500 € et + 7 % pour le nouveau label « Recherche, Découverte et Court Métrage » avec un minimum de 700 €.

Proposition 8 : Renforcer les critères d'obtention des labels Art et Essai.

Proposition 9 : Elargir la liste des paramètres déterminant le coefficient majorateur appliqué aux salles Art et Essai à deux nouveaux paramètres valorisant le travail fait sur l'Education à l'Image d'une part et le développement de bonnes pratiques dans les relations salle/distributeur pour la sortie des films et Essai d'autre part.

B) Pour simplifier l'organisation et la gestion de la procédure Art et Essai :

a) Création d'une Commission Art et Essai unique, dont les rôles au niveau national et régional sont redéfinis :

Proposition 10 : Créer une seule et unique Commission Art et Essai qui se réunit en formations nationale ou régionales pour examiner les dossiers.

Proposition 11 : Formaliser les modalités de nomination de tous les membres de la Commission Art et Essai et en rééquilibrer sa composition.

Proposition 12 : Limiter à cinq (au lieu de 7) le nombre de formations régionales de la Commission Art et Essai : quart nord-ouest, quart nord-est et Centre, quart sud-est, quart sud-ouest et Ile-de-France.

Proposition 13 : Supprimer la Commission d'appel sur les décisions de la Commission en formation nationale afin de raccourcir la durée de la procédure d'instruction.

Proposition 14 : S'agissant des établissements touchant moins de 10 000 € de subventions, donner à la Commission réunie en formation régionale le pouvoir de statuer sur la proposition à faire au CNC tant pour le Classement que pour la proposition de subvention.

Proposition 15 : Donner une validité de deux ans aux décisions de classement avec des subventions inférieures à 10 000 €, sauf modifications exceptionnelles constatées par le CNC des conditions d'exploitation de la salle.

Proposition 16 : Systématiser le recours à un coefficient de proportionnalité pour chacune des séances de la Commission Art et Essai, tant en formation nationale que régionale, pour assurer la nécessaire équité entre les salles et permettre de faire évoluer les paramètres déterminant le montant de la subvention proposé par la Commission sans risques de "sortir" de l'enveloppe budgétaire décidée pour l'année par le CNC.

b) Fluidifier l'instruction des dossiers par la Commission :

Proposition 17 : Synthétiser en 2 pages maximum l'instruction des dossiers réalisée par le CNC avant les réunions de la Commission et la communiquer aux membres de la Commission.

Proposition 18 : Approbation en bloc par la Commission dans sa formation régionale des propositions de subventions contenues dans le rapport d’instruction du CNC, pour les subventions inférieures à 4 000 €.

Proposition 19 : Réduire le dossier mis à disposition des membres de la Commission sur les tablettes à la fiche d’instruction synthétique du CNC, au dossier d’animation de la salle et aux éléments permettant d’apprécier la grille de diversité notamment.

Proposition 20 : Changer l’ordre d’examen des dossiers par la Commission tant dans sa formation nationale que régionale, afin de permettre un examen des dossiers présentant des caractéristiques voisines en terme de programmation de films Art et Essai (examen par catégorie A, B, C, D et E et au sein de chacune d’entre elles par tranche homogène de programmation de films Art et Essai).

c) Etablir un calendrier plus lisible et plus rapide reposant sur l’année civile

Proposition 21 : Faire reposer la décision de classement et de subvention sur le dernier exercice comptable et la programmation de janvier à décembre.

d) Simplifier et alléger le questionnaire de demande de classement Art et Essai

Proposition 22 : Simplifier le questionnaire financier en le recentrant sur les seules informations auditables et permettant des comparaisons entre les salles : le résultat net de l’année précédente, le chiffre d’affaires et le ratio recettes billetterie sur chiffre d’affaires.

Proposition 23 : Permettre aux exploitants de déposer dans CINEDI un document synthétique sur leur politique d’animation plutôt que de ressaisir ces informations dans le système.

C) Pour mieux accompagner la gestion de la procédure dans le temps

Proposition 24 : Organiser deux fois par an des séances d’informations et d’échanges techniques et opérationnels entre le CNC et les salles sur la procédure de classement Art et Essai.

Proposition 25 : Affecter ponctuellement à l’activité Art et Essai des collaborateurs-instructeurs du CNC pendant les trois mois de l’instruction des demandes de Classement.

Proposition 26 : Supprimer le Comité de pilotage pour laisser à l’appréciation du CNC les modalités d’organisation de la concertation sur les évolutions souhaitables de la procédure et des modalités de classement Art et Essai.

Proposition 27 : Renforcer la communication sur la marque Art et Essai en lançant sans délais une étude de repositionnement marketing du label salles Art et Essai.

Proposition 28 : Encourager la création d'un label Art et Essai premium sans existence juridique mais comme outil partagé de communication et de positionnement, pour encourager les salles disposant de plusieurs labels ou ayant des ratios de diffusion de films Art et Essai très élevés notamment.

2. PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE LA TRANSPARENCE DE LA PROCEDURE DE RECOMMANDATION DES FILMS ART ET ESSAI

Proposition 29 : Relancer chaque mois les membres du collège des 100 pour les inciter à voter pour les films qui n'ont pas obtenu le quorum des 30 votes sur le mois écoulé.

Proposition 30 : Créer et nommer une Commission ad hoc composée de 15 membres du collège des 100 représentant ses différentes sensibilités pour statuer sur tous les appels et cas litigieux, qui ne seraient donc plus examinés par le conseil d'administration de l'AFCAE.

3. AUTRES PROPOSITIONS DE SOUTIEN A LA FILIERE ART ET ESSAI

Proposition 31 : Renforcer l'aide à la programmation difficile en portant l'enveloppe actuelle de de 1,5 M€ à 2,5 M€ afin d'accompagner des salles déjà éligibles et d'étendre le champ des bénéficiaires à de nouvelles agglomérations en province.

Proposition 32 : Créer jusqu'à 1 000 emplois grâce à de nouveaux financements pour les emplois de communication et d'animation dans les salles d'une part par extension à l'exploitation Art et Essai des conventions CNC/régions dites « un pour deux » et d'autre part par l'accès au SFEIC pour financer de telles dépenses.

Proposition 33 : Consulter le Comité de concertation pour dispenser du paiement des VPF, à partir de la troisième semaine, la sortie des films (de moins de 70 copies lors de leur sortie nationale) dans les zones de moins de 50 000 habitants et les zones urbaines sensibles

1 – Propositions de modernisation et de simplification de la procédure de Classement Art et Essai

L'objectif des propositions est double :

Améliorer l'efficience du dispositif de Classement Art et Essai des salles par un meilleur ciblage sur les deux objectifs publics de l'Art et Essai :

- un soutien aux salles mettant en œuvre les politiques de programmation les plus audacieuses et les politiques d'animation les plus ambitieuses. Ces salles accompagnent un nombre significatif de films Art et Essai représentant toute la diversité des films Art et Essai ;
- un soutien aux salles concourant sur l'ensemble du territoire à une exposition la plus large possible, bien que moins importante, de ces films. La préservation et la pérennisation d'un large parc de salles, certes hétérogène, mais partageant une vision et une passion commune pour le mouvement Art et Essai est au cœur du dispositif Art et Essai.

Simplifier drastiquement l'ensemble de la procédure de classement et d'attribution des aides Art et Essai tout en préservant sa richesse dans l'intérêt des salles et de toutes les parties prenantes.

Une synthèse de la procédure actuelle de classement est annexée au présent rapport (annexe 4).

1.1 Renforcer le soutien aux salles Art et Essai et mieux cibler les subventions

Une quinzaine d'années après la dernière réforme du Classement Art et Essai intervenue en 2002, il apparaît aujourd'hui nécessaire au vu de l'ensemble des auditions conduites et des évolutions du marché d'apporter des modifications et des aménagements pour renforcer mais aussi mieux cibler le montant des subventions en cohérence avec les objectifs de politique publique.

1.1.1 Porter à 16 M€ à terme l'enveloppe budgétaire du Classement Art et Essai

Il ressort très nettement des auditions que l'ensemble des salles Art et Essai qui sont au cœur des objectifs de la politique publique de l'Art et Essai rencontrent aujourd'hui des difficultés

économiques et de marché croissantes : intensification de la concurrence avec les autres formes d'exploitation cinématographique, difficultés d'accès à certains films, érosion de la fréquentation, alourdissement des charges structurelles et nécessité d'engager de nouvelles dépenses en termes de communication sur les médias sociaux et d'animations autour de la programmation des films.

Envisagé à l'issue des Assises du cinéma en 2013, une majoration rapide de l'enveloppe budgétaire de 500 000 €, soit +3,5 % par rapport à l'enveloppe actuelle, est absolument indispensable aujourd'hui. Elle ne représenterait sur l'ensemble de la période 2013-2017 qu'une progression moyenne annuelle d'environ +1,2 %. A terme, une enveloppe budgétaire de 16 M€ paraît souhaitable pour conforter le soutien aux salles Art et Essai sur l'ensemble des territoires.

Cet accroissement limité de l'enveloppe est d'autant plus justifié que, dans le même temps, les salles Art et Essai ont amorcé, comme les autres salles concernées en France, le remboursement des avances que leur avait consenties le CNC dans le cadre de CINENUM pour faciliter le basculement des salles vers le numérique. L'enveloppe globale des sommes à rembourser au titre de CINENUM au CNC par les salles est de l'ordre de 44 M€ sur plusieurs années. Il est clair que seule une fraction de ces sommes pourra être remboursée par l'allocation à cet effet des VPF reçues par les salles, que les salles Art et Essai ne sont pas les seules à procéder à ces remboursements et qu'enfin une fraction de ces remboursements a vocation à financer des aides sélectives ciblées sur l'accompagnement de la mise aux normes handicap des salles. Il n'en demeure pas moins que le fléchage d'une fraction de ces remboursements sur le budget aides sélectives aux salles Art et Essai paraît parfaitement légitime et contribuerait à financer le relèvement proposé de l'enveloppe.

Proposition 1 :

Je propose donc au CNC de porter progressivement l'enveloppe à 16 M€, dont 15,5 M€ dès le Classement 2016 qui interviendra en 2017.

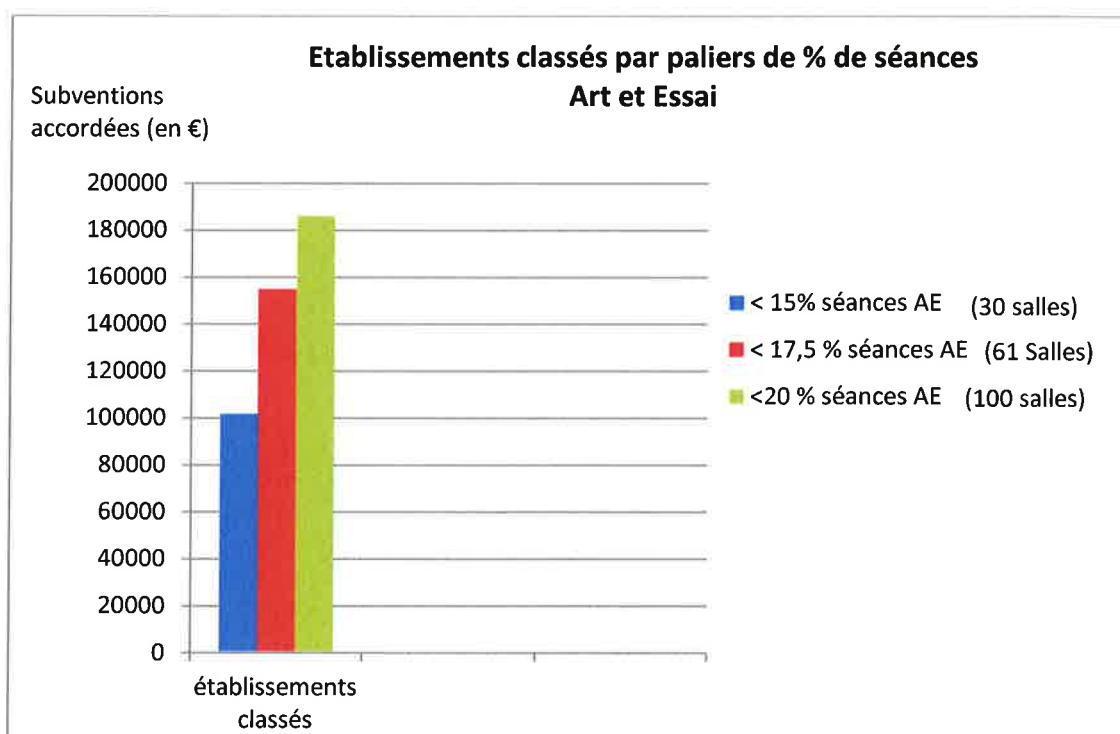
1.1.2 Mieux cibler le montant des subventions sur les objectifs de politique publique du classement Art et Essai

Sur la partie automatique :

a) Inciter les salles à programmer un minimum de séances Art et Essai

Il paraît souhaitable d'inciter les salles classées Art et Essai à accroître progressivement, pour celles qui en diffusent le moins, le nombre de films Art et Essai programmés dans une année.

Le graphique suivant montre qu'environ 100 établissements sur un total de 1 159 salles classées en 2015 (soit 8,6 % des salles) programment moins de films Art et Essai que la moyenne nationale de ces films qui se situe à environ 20 %. Plus précisément, 30 établissements projetant moins de 15 % de séances Art et Essai reçoivent aujourd'hui une subvention totale supérieure à 100 000 €, 31 établissements se situant entre 15 % et 17,5 % reçoivent environ 55 000 € et 39 établissements entre 17,5 % et 20 % reçoivent 36 000 €.



Deux modalités sont envisageables pour atteindre cet objectif :

La première est un **abattement forfaitaire et automatique** qui serait calculé par le CNC sur le montant de la subvention Art et Essai des salles des catégories C, D et E programmant moins d'un certain pourcentage de séances Art et Essai. Un abattement de 50 % pour les salles programmant moins de 15 % de films Art et Essai au cours de l'année 2017 (décision de classement en 2018) permettrait aux très rares salles concernées (30 établissements) de modifier à la marge leur programmation pour éviter cet abattement s'il était annoncé par le CNC au deuxième semestre 2016.

La deuxième consisterait à fixer un **seuil-plancher** de parts des films Art et Essai programmés comme critère d'éligibilité minimum. Dans cette option, les seuils suivants pourraient être retenus : 13 % pour la catégorie E, 14 % pour la catégorie D et 15 % pour la catégorie C pour la programmation 2017. Ces seuils pourraient être progressivement relevés par le CNC d'un point par an jusqu'à 15 % pour la catégorie E, 16 % pour la D et 17 % pour la C. Une concertation pourrait alors être conduite par le CNC pour arrêter les modalités d'un relèvement supplémentaire de ces seuils-planchers jusqu'à 20% avec faculté pour la Commission Art et Essai d'examiner le cas des salles proches des seuils. Cette approche, assez classique de critères d'éligibilité minimum à respecter pour bénéficier d'une aide du CNC, existe déjà dans la procédure Art et Essai : les seuils planchers sont aujourd'hui exprimés en pourcentage de séances de films Art et Essai pour les salles des catégories A et B et, pour les salles des catégories C, D et E, en niveau minimum de la valeur de l'indice, moins immédiatement lisible, tant pour le CNC que pour les salles. Il n'en demeure pas moins que même pour les salles des catégories C, D et E, on peut mathématiquement déduire de cette valeur minimum de l'indice un pourcentage minimum de séances Art et Essai correspondant. Mais il existe une différence majeure : pour les salles des catégories A et B, le pourcentage de séances Art et Essai est constant quel que soit le nombre d'écrans ; en revanche, ce pourcentage minimum de séances Art et Essai est fortement décroissant en fonction du nombre d'écrans pour les salles des catégories C, D et E : les salles de 6 écrans ont ainsi un niveau plancher de séances Art et Essai égal à environ le tiers de celui que doivent atteindre les salles mono-écrans.

Effet la première année d'un seuil-plancher pour le Classement

	Séances <i>Art et Essai</i> en % inférieurs à :	Etablissements concernés	Subventions 2016 en €
Catégorie C	15	0	0
Catégorie D	14	7	29 900
Catégorie E	13	16	35 487

Quelle que soit la modalité retenue, l'objectif de cette évolution ne serait pas d'exclure des établissements du classement mais au contraire, par une mise en œuvre progressive, d'inciter les salles classées diffusant le moins de films Art et Essai à accroître le nombre de films diffusés.

Proposition 2 :

En raison de la très forte sensibilité symbolique du sujet mais aussi de son impact sur la lisibilité même du classement Art et Essai, ma proposition au CNC est de privilégier la mise en œuvre de seuil-planchers en pourcentage de séances Art et Essai également pour les salles des catégories C, D et E. À défaut et a minima, la première modalité reposant sur un mécanisme d'incitation économique devrait être mise en œuvre.

Il serait souhaitable dans un deuxième temps de généraliser le pourcentage de séances à toutes les catégories pour une meilleure visibilité de la procédure de classement, ce qui reviendrait à supprimer l'indice actuellement utilisé pour les catégories C, D et E. Les salles de ces catégories jouent un rôle essentiel dans la politique d'aménagement cinématographique des territoires et la diffusion sur tout le territoire des films Art et Essai. Les caractéristiques de leur marché les conduisent à avoir une programmation plus généraliste que les salles Art et Essai des centres villes des plus grandes unités urbaines françaises. Il n'en demeure pas moins qu'il est parfaitement légitime qu'elles soient classées et bénéficiaires des subventions Art et Essai avec des ratios de programmation significativement plus bas, y compris lorsqu'ils sont inférieurs à la part de marché nationale des films Art et Essai. Cependant, deux raisons me conduisent à ne pas faire cette proposition au CNC dans le cadre de ce rapport :

- il serait nécessaire de refondre préalablement l'ensemble du barème des catégories C, D et E ;
- les compétences accrues données à la Commission dans sa formation régionale et l'habitude des experts dans le maniement des barèmes reposant sur l'indice pourraient rendre très difficiles la première année de mise en œuvre d'une telle évolution. Si elle est envisagée dans le futur, ma Recommandation est qu'elle soit initialisée une année où le CNC n'apporterait pas d'autres modifications au dispositif Art et Essai.

Proposition 3 (conditionnelle) :

En revanche, dans l'hypothèse où le CNC ne retiendrait pas ma proposition de seuil-planchers minimums d'éligibilité pour les salles des catégories C,D et E, il est primordial de corriger la très forte inégalité résultant des règles en vigueur au détriment des salles d'1, 2 et 3 écrans de

ces catégories. Je propose donc au CNC d'ajouter un deuxième critère d'éligibilité minimum alternatif au classement pour les salles des catégories C, D et E :

Indice supérieur à 0,4 (catégorie C) OU pourcentage de séances Art et Essai supérieur à 20%

Indice supérieur à 0,3 (catégorie D) OU pourcentage de séances Art et Essai supérieur à 20%

Indice supérieur à 0,2 (catégorie E) OU pourcentage de séances Art et Essai supérieur à 20%

- b) Rééquilibrer en faveur des salles à moins de trois écrans des catégories C, D et E les effets financiers du coefficient multiplicateur lié au nombre d'écrans

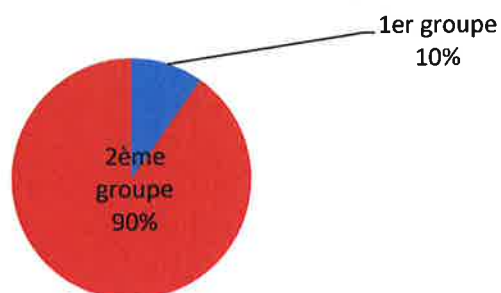
Les montants des subventions Art et Essai, notamment pour les catégories C, D et E sont aujourd'hui beaucoup plus dépendants du nombre d'écrans de l'établissement que de sa politique de programmation et d'animation de films Art et Essai. Rappelons que les salles du deuxième groupe (catégories C, D et E) détiennent 93 % des « petits » écrans (entre 1 et 3 écrans) et représentent à elles seules 90 % du parc Art et Essai.

Le tableau suivant montre l'importance du nombre d'établissements disposant de moins de trois écrans dans les catégories C, D et E.

Répartition des établissements en fonction de leur nombre d'écrans

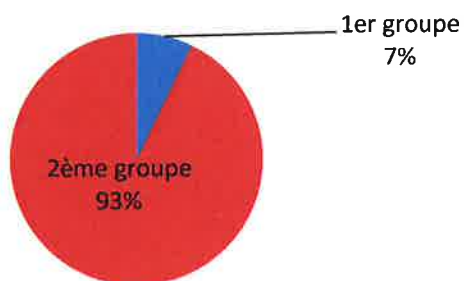
Catégories	Nombre d'établissements classés en fonction de la typologie des écrans						Total
	Mono écran	2 écrans	3 écrans	4 écrans	5 écrans	6 écrans et +	
A	22	18	19	9	9	10	87
B	9	4	5	5	2	1	26
C	120	43	31	13	4	5	216
D	34	23	26	20	20	47	170
E	478	126	42	6	6	2	660
Total	663	214	123	53	41	65	<u>1159</u>

Répartition du nombre total de salles Art et Essai en fonction des groupes



1 ^{er} groupe	113 salles
2 ^{ème} groupe	1 046 salles

Répartition du nombre de salles à "petits" écrans (mono, 2 et 3) en fonction des groupes



1 ^{er} groupe	77 salles
2 ^{ème} groupe	923 salles

Afin de mieux prendre en compte les contraintes spécifiques rencontrées par les salles du deuxième groupe, il est proposé de moduler significativement le coefficient multiplicateur comme suit :

- Pour le deuxième groupe (catégories C, D et E), **augmenter de 0,1 - soit environ + 10 % - le coefficient des établissements d'au plus 3 écrans** en les portant à : 1,3 pour les mono-écrans (contre 1,2 aujourd'hui), 1,1 pour les 2 écrans (contre 1) et 0,9 pour les trois écrans (contre 0,8). Les coefficients des 4 écrans (0,75), 5 écrans (0,7) et 6 écrans (0,6) ne seraient pas modifiés. En contrepartie, le coefficient des établissements de plus de 6 écrans seraient réduits : 0,50 pour 7 et 8 écrans (contre 0,6), 0,40 pour les 9 et 10 écrans (contre 0,6), 0,30 pour les 11 et 12 écrans (contre 0,5), 0,20 pour les 13 et 14 écrans (contre 0,4) et 0,20 pour les 15 écrans et plus (contre 0,3) ;
- A cette occasion, il paraît souhaitable de modifier à la marge les coefficients du premier groupe (catégorie A et B), au-delà de huit écrans, en mettant en place, comme pour le deuxième groupe, une décroissance du coefficient : 4 pour les 9 écrans / 2 pour les 10 écrans / 1 pour les 11 écrans / 0,5 de 12 à 14 écrans / 0,2 au-delà de 15 écrans.

Les établissements d'une, deux et trois salles des catégories C, D et E verraient ainsi leur subvention Art et Essai, toutes choses égales par ailleurs, progresser d'environ + 10 %.

Proposition 4 :

Je propose donc de modifier le coefficient multiplicateur en fonction du nombre d'écrans tel que récapitulé dans le tableau suivant :

1^{er} groupe : catégories A et B

Aujourd'hui		Proposition	
Nombre d'écrans	Coefficient multiplicateur	Nombre d'écrans	Coefficient multiplicateur
1 écran	1,2	1 écran	1,2
2 écrans	2	2 écrans	2
3 écrans	3	3 écrans	3
4 écrans	3,9	4 écrans	3,9
5 écrans	4,8	5 écrans	4,8
6 écrans et plus	5,5	6 à 8 écrans	5,5
-	-	9 écrans	4
-	-	10 écrans	2
-	-	11 écrans	1
-	-	12 à 14 écrans	0,5
-	-	15 écrans et plus	0,2

2^{ème} groupe : catégories C, D et E

Aujourd'hui		Proposition	
Nombre d'écrans	Coefficient multiplicateur	Nombre d'écrans	Coefficient multiplicateur
1 écran	1,2	1 écran	1,3
2 écrans	1	2 écrans	1,1
3 écrans	0,8	3 écrans	0,9
4 écrans	0,75	4 écrans	0,75
5 écrans	0,70	5 écrans	0,7
6 écrans à 10 écrans	0,60	6 écrans	0,60
-	-	7 écrans	0,50
-	-	8 écrans	0,40
-	-	9 écrans	0,30
-	-	10 écrans	0,20
11 et 12 écrans	0,50	11 et 12 écrans	0,20
13 et 14 écrans	0,40	13 et 14 écrans	0,20
15 écrans et plus	0,30	15 écrans et plus	0,20

c) Mieux valoriser la diffusion des films Recherche et Découvertes sortant sur moins de 70 copies.

Aujourd'hui, environ 60 % des films qui sortent en France reçoivent une Recommandation Art et Essai recouvrant donc une grande diversité de films dont le potentiel commercial et les modalités d'accompagnement par les salles sont extrêmement différents.

Il ne me paraît pas souhaitable de réduire le nombre de films Recommandés Art et Essai chaque année en France : une telle évolution serait en effet un facteur très déstabilisateur de très nombreuses salles Art et Essai dont l'économie est déjà fragile.

En revanche, il paraît nécessaire de mieux récompenser les salles qui prennent un risque commercial accru en termes d'entrées et qui doivent accompagner la sortie des films sortant sur un nombre plus limité de copies par une politique d'animation et de communication renforcée. L'objectif est d'inciter les salles à mieux et plus les programmer et de contribuer à la diversité des formes de création cinématographique accessible sur tout le territoire. Cette mesure, envisagée à l'issue des précédentes Assises du cinéma, n'a finalement pas été mise en application à ce jour.

Proposition 5 :

Je propose donc au CNC de faire entrer en vigueur dès le classement 2016 qui interviendra en 2017 la modification suivante : les films Recommandés Art et Essai Recherche et Découverte sortant sur moins de 70 copies en sortie nationale voient leurs entrées affectées d'un coefficient pondérateur de 1,5 tandis que les films Art et Essai sortant en première semaine sur plus de 70 copies restent, comme aujourd'hui, affectés d'un coefficient pondérateur de 1.

Sur la partie sélective :

a) Elargir au court métrage le label « Recherche et Découverte »

Dans le cadre d'une mission de simplification, il ne me paraît pas souhaitable de créer un nouveau label dédié au court métrage dont les auditions ont par ailleurs montré qu'il serait très difficile, au moins aujourd'hui, d'en définir de manière objective les critères d'obtention.

En revanche, je partage entièrement la critique émise par de nombreuses personnes lors des auditions contre le fait qu'aucun des labels existants ne couvre le court métrage. Les courts métrages jouent en effet un rôle essentiel tant dans l'éclosion des nouveaux talents de réalisateurs que de l'éveil à la cinéphilie

Proposition 6 :

Je propose donc de modifier la dénomination du label en « Recherche, Découverte et Court Métrage » et que les conditions de diffusion des courts métrages soient l'un des paramètres pris en compte pour l'obtention de ce label.

b) Monétiser l'obtention d'un ou plusieurs labels et renforcer les critères d'obtention de ces labels

L'obtention d'un ou plusieurs labels dans la décision de Classement Art et Essai du CNC ne produit aujourd'hui aucune conséquence juridique ou financière pour les salles.

Proposition 7 :

Je propose donc au CNC de prévoir une majoration automatique des subventions lors de l'obtention d'un ou plusieurs labels : + 3 % pour le label « Patrimoine et Répertoire » avec un minimum de 250 €, + 5 % pour le label « Jeune Public » avec un minimum de 500 € et + 7 % pour le nouveau label « Recherche, Découverte et Court Métrage » avec un minimum de 700 €.

Dans cette perspective, il paraît nécessaire de préciser et renforcer les critères permettant l'obtention de ces labels.

Proposition 8 :

Je propose donc au CNC de procéder aux modifications suivantes des critères d'obtention des labels :

Label « Recherche, Découverte et Court Métrage » :

- pour les établissements des catégories A et B, mettre un seuil minimum pour le ratio séances Art et Essai sur séances totales de 80 % dans un premier temps avec l'objectif de l'aligner à terme sur le seuil minimum déjà en vigueur pour le déplafonnement, soit 85 % ;
- pour les établissements des catégories C, D et E, les minimums requis pour l'obtention du label seraient réévalués de la manière suivante :

Aujourd'hui:

Recherche et Découverte

	C		D		E	
	Titres	Séances	Titres	Séances	Titres	Séances
1-2 écrans	25	175	22	130	15	75
3-4 écrans	30	210	27	156	18	90
5-7 écrans	36	252	33	188	22	108
8-10 écrans	44	303	40	226	27	130
+ de 10 écrans	53	364	48	272	33	156

Proposition :

Recherche, Découverte et Court Métrage

	C		D		E	
	Titres	Séances	Titres	Séances	Titres	Séances
1-2 écrans	27	180	24	132	17	77
3-4 écrans	33	220	30	160	21	92
5-7 écrans	45	265	40	200	30	120
8-10 écrans	55	325	50	250	38	145
+ de 10 écrans	60	400	55	300	45	175

Il est également nécessaire d'apprécier la politique suivie par l'établissement en matière de diffusion de courts métrages. En raison des difficultés de collecte d'informations fiables et précises sur la diffusion des courts métrages dans les salles, il est proposé dans un premier temps de retenir deux critères simples : d'une part l'abonnement au RADI et d'autre part la diffusion d'un minimum de court métrages dont le nombre pour chacune des catégories sera défini par la commission Art et Essai pendant l'année de transition, puis par la suite, les critères qu'elle aura appliqués pourront être formalisés pour faciliter le travail d'instruction du CNC et le travail de la Commission.

Label « Jeune Public » :

Aujourd'hui :

Jeune Public

	C		D		E	
	Titres	Séances	Titres	Séances	Titres	Séances
1-2 écrans	15	90	15	75	12	40
3-4 écrans	18	108	18	90	15	48
5-7 écrans	22	130	22	108	18	58
8-10 écrans	27	156	27	130	22	70
+ de 10 écrans	33	188	33	156	27	84

Proposition :

Jeune Public

	C		D		E	
	Titres	Séances	Titres	Séances	Titres	Séances
1-2 écrans	15	90	15	75	12	40
3-4 écrans	20	108	20	90	15	48
5-7 écrans	25	140	25	120	20	80
8-10 écrans	30	160	30	150	30	90
+ de 10 écrans	33	200	33	170	33	110

Label « Patrimoine et répertoire » :

Aujourd'hui :

Patrimoine et répertoire

	Titres	Séances	Séances par titre (moyenne)
C	15	60	4
D	15	45	3
E (3 écrans et +)	15	30	2
E (1 et 2 écrans)	12	20	2 - 1

Proposition :

Patrimoine et répertoire

	Titres	Séances	Séances par titre (moyenne)
C (6 écrans et +)	50	90	2 - 1
C (3 à 5 écrans)	30	70	4
C (1 et 2 écrans)	15	60	4
D (6 écrans et +)	30	60	2
D (3 à 5 écrans)	20	50	3
D (1 et 2 écrans)	15	45	3
E (3 écrans et +)	15	30	2
E (1 et 2 écrans)	12	20	2 - 1

c) Elargir la liste des paramètres déterminant le coefficient majorateur

Proposition 9 :

Enfin, il est proposé d'ajouter deux nouveaux paramètres, en plus des 15 existants, pour apprécier le niveau du coefficient majorateur appliqué tant aux salles du premier groupe que du deuxième :

- **Introduire un nouveau paramètre (« p ») en faveur des salles jouant un rôle important dans les dispositifs d'Education à l'Image (« Ecole au Cinéma », « Collège au Cinéma » et « Lycéens et Apprentis au Cinéma ») :**

. Les salles désignées par la DRAC comme "coordinateur départemental » pour les dispositifs « Ecole au cinéma » et « Collège au cinéma » : en étroite relation avec la DRAC, le CNC et le distributeur, ces salles sont chargées d'assurer la coordination et l'animation des dispositifs pour les autres salles du territoire tant d'un point de vue éditorial (choix des films) que technique, logistique et de circulation des copies ;

. Les salles volontaires à l'un des trois dispositifs cités ci-dessus et qui s'engagent à assurer des conditions optimales d'accueil et de projection et à pratiquer le tarif fixé nationalement de 2,5 €;

- **Introduire un éventuel nouveau paramètre (« q ») pour inciter au développement de meilleures pratiques dans les relations salles/distributeurs pour la sortie des films Art et Essai.** L'objectif est de valoriser l'éventuelle adhésion de l'exploitant à une charte volontaire entre exploitants et distributeurs sur les conditions et modalités de sortie et de maintien en salles des films Art et Essai. De manière symétrique, le CNC pourrait introduire un mécanisme financier incitatif équivalent dans ses dispositifs de soutien sélectif à la distribution.

1.2 Simplifier l'organisation et la gestion de la procédure Art et Essai

Les propositions de modifications et de simplifications importantes contenues dans ce rapport reposent sur deux constats :

- **Les deux tiers des salles classées reçoivent moins de 10 000 € de subvention annuelle Art et Essai et, pour la plupart d'entre eux, les évolutions d'une année sur l'autre sont relativement limitées ;**
- **La procédure actuelle d'examen par une Commission à un double niveau régional et national est lourde, chronophage et sans portée pratique significative.**

La procédure de classement 2015 qui est intervenue au premier semestre 2016 permet de clairement mettre en lumière que les modifications résultant d'un examen à deux niveaux, régional et national, ne représentent pas un enjeu majeur : seules 111 des 1 159 propositions des Commissions réunies en formation régionale ont fait l'objet d'une modification par la Commission nationale, dont près de la moitié n'avait pas de conséquences sur la décision de classement ou le montant de la subvention proposée, mais seulement sur sa motivation. In fine, seules 53 propositions de subvention (4,5 % des établissements) ont été modifiées par la Commission nationale pour un montant global de subvention réduit de 44 000 €, soit 0,3 % de l'enveloppe globale des subventions Art et Essai.

Dès lors, le caractère très modeste de ces changements doit être mis en balance avec la lourdeur du process pour le CNC et les membres des Commission et les délais supplémentaires engendrés par ce double examen.

Conformément aux termes de la lettre de mission qui m'a été confiée, une partie importante de mes propositions portent donc sur des mesures de simplification du dispositif de Classement des salles Art et Essai. Ces simplifications seront positives pour toutes les parties prenantes :

- Pour les salles, les dossiers à remettre au CNC seront plus simples, moins fréquents pour une part significative des salles et les subventions pourront être payées plus rapidement ;
- Pour les membres des Commissions, le nombre de jours consacré au travail en Commission, qui représente un coût pour leurs entreprises, sera réduit de plus de moitié (entre 5 et 10 jours contre près de 20 aujourd'hui) tout en permettant de consacrer plus de temps à l'examen individuel de la politique d'animation et de diffusion des salles ;
- Pour le CNC, la gestion administrative de la procédure de Classement sera allégée et permettra le paiement plus rapide des subventions.

1.2.1 Une Commission Art et Essai unique

Les Commissions, qu'elles soient nationale ou régionales, jouent un rôle clé dans la compréhension fine des contraintes et des difficultés rencontrées par les salles Art et Essai et dans l'évaluation de la qualité et de la profondeur du travail Art et Essai qu'elles réalisent. **Leurs membres font preuve d'un investissement, d'une expertise et d'une passion partagée pour le mouvement Art et Essai qui m'ont beaucoup impressionné. Ils sont clairement l'un des atouts du dispositif Art et Essai du CNC.**

Les propositions retenues ont pour objet de consolider cette expertise en permettant aux Commissions de consacrer plus de temps à l'examen de la programmation et de sa diversité d'une part et de l'ampleur et de la qualité de la politique d'animation d'autre part. Elles visent aussi à reconnaître le professionnalisme du travail réalisé au niveau régional en donnant à la Commission dans ses formations régionales un rôle de proposition en dernier ressort pour les décisions de classement et les subventions inférieures à 10 000 € : près de 35 ans après la première loi de décentralisation, il semble que plus rien ne justifie un double examen systématique de l'ensemble des dossiers par la Commission dans ses formations nationale et régionale.

Il est surprenant de noter que bien que jouant d'ores et déjà un rôle essentiel, les Commissions régionales agissent dans un cadre juridique qui n'est pas clairement établi. Les dispositions de l'article 231-30 du Règlement Général des Aides financières du CNC (RGA) mentionnent certes leur existence, mais en tant que « groupes interrégionaux » pour lesquels elles se bornent à prévoir la structure de leur composition. En revanche, le RGA ne prévoit pas les modalités de nomination de leurs membres, leur rôle précis, les modalités mêmes de leur convocation et la manière dont le résultat de leurs travaux est restituée à la Commission nationale résulte aujourd'hui de simples usages.

1.2.1.1 Une unique commission Art et Essai se réunissant en formations nationale et régionales

a) Une unique Commission Art et Essai

Aujourd'hui, il existe plusieurs commissions Art et Essai : sept commissions régionales (ou groupes inter-régionaux selon l'article 231-30 du RGA) et une Commission nationale visée par les textes comme étant « La » « commission Art et Essai » à la lecture des articles 231-18 et 231-28 du RGA.

Cette pluralité d'organes consultatifs ayant une composition et une organisation sensiblement différentes entre l'échelon national et régional et examinant successivement les mêmes dossiers est l'une des sources de la complexité de la procédure de classement.

Proposition 10 :

En vue de simplifier l'instruction des demandes, il est proposé qu'une seule et unique Commission se réunisse en formations nationale ou régionales pour l'examen des dossiers.

b) Un rééquilibrage de la composition des membres de la Commission Art et Essai

Il est souhaitable qu'à côté du rôle prééminent des représentants des salles, la Commission soit aussi composée et de manière plus équilibrée, de représentants de la distribution, de la production et de réalisateurs ainsi que de représentants des différentes autorités publiques jouant un rôle dans le maillage territorial des salles Art et Essai : collectivités territoriales, DRAC, la DIACT en charge de l'aménagement du territoire. La nomination de quelques personnalités qualifiées permet de compléter et équilibrer la composition de la Commission.

Comme pour toutes les autres Commissions consultatives réalisant des propositions d'aides sélectives à la Présidente du CNC, il est nécessaire et souhaitable de clarifier et formaliser le rôle et les conditions de nomination des participants aux réunions des Commissions sur deux points en particulier :

- le rôle des équipes du CNC participant aux réunions de la Commission tant dans ses formations nationale que régionales doit être clarifié : ils ne sont pas membres de la Commission, mais en revanche, ils en assurent le Secrétariat, préparent les réunions des Commissions en réalisant l'instruction des dossiers de demande et la présentation synthétique de leur travail d'instruction. En cas de questions juridiques de recevabilité ou d'éligibilité, ils informent la Commission de l'analyse juridique du CNC et ils sont enfin les garants des équilibres budgétaires de la procédure Art et Essai ;
- les membres de la Commission tant dans sa formation nationale que régionale doivent faire l'objet d'une nomination formelle par la Présidente du CNC, intervenant après les consultations d'usage avec les différentes parties.

Proposition 11 :

Je propose que la Présidente du CNC nomme l'ensemble des membres de la Commission Art et Essai dans ses formations nationale et régionales selon les modalités suivantes :

**Membres de la Commission Art et Essai en formation nationale
nommés par la Présidente du CNC :**

Membres actuels prévus par l'article 231-28 du RGA	Membres proposés**
4 Représentants des exploitants	4 Représentants des exploitants (FNCF - SCARE- AFCAE - GNCR)
2 Représentants des distributeurs	3 Représentants des distributeurs sur proposition de la FNDF, du DIRE et du SDI
1 Représentant des producteurs	2 Représentants des producteurs sur proposition de l'APC/UPF et du SPI
1 Représentant des réalisateurs	2 Représentants des réalisateurs sur proposition de la SRF et de l'ARP
1 Représentant de la critique	1 représentant de la critique
7 Personnalités Qualifiées	5 Personnalités Qualifiées dont un représentant des collectivités régionales, de l'ADRC, le Vice-Président et le Président
1 Représentant chargé du ministre de l'Economie *	1 Représentant du ministre chargé de l'aménagement du territoire
1 Représentant chargé du ministre de la Culture	1 DRAC ou son représentant (chacun des conseillers cinéma-audiovisuel compétent géographiquement)
1 Représentant chargé du ministre de la Jeunesse	1 représentant du ministre chargé de l'éducation nationale
Le rapporteur du groupe de travail concerné	-
Total: 20 personnes	Total: 20 personnes

*la mission de Contrôle économique et financier auprès du CNC peut assister de droit à toutes les Commissions consultatives placées auprès du CNC.

**La Médiatrice du cinéma, où son représentant peut assister aux séances de la Commission.

**Membres de la Commission *Art et Essai* en formation régionale
nommés par la Présidente du CNC**

Membres actuels tel que prévus par l'article 231-30 du RGA	Membres proposés
2 Représentants de la FNCF	2 exploitants sur proposition de la FNCF
2 Représentants de l'AFCAE	2 exploitants sur proposition de l'AFCAE
2 Représentants du GNCR	2 exploitants sur proposition du GNCR
1 Représentant du SCARE	1 exploitant sur proposition du SCARE
1 Représentant de l'ADRC	1 Représentant de l'ADRC
3 Représentants des distributeurs (FNDF - DIRE - SDI)	3 distributeurs sur proposition de la FNDF, du DIRE et de SDI
-	2 producteurs sur proposition de l'APC/UPF et du SPI
1 Représentant des auteurs-réalisateurs-producteurs désigné par la SRF ou par l'ARP	2 réalisateurs sur proposition de la SRF et de l'ARP
2 à 4 Personnalités Qualifiées	3 Personnalités Qualifiées dont une proposée par l'ACID
Le Conseiller DRAC cinéma-audiovisuel de chaque région concernée	1 Membre de droit représentant la DRAC compétente géographiquement (conseiller cinéma-audiovisuel)
-	Président ou Vice-Président de la Commission <i>Art et Essai</i>
Total: entre 17 et 20 personnes	Total: 20 personnes

c) Des formations régionales réduites à 5 contre 7 actuellement

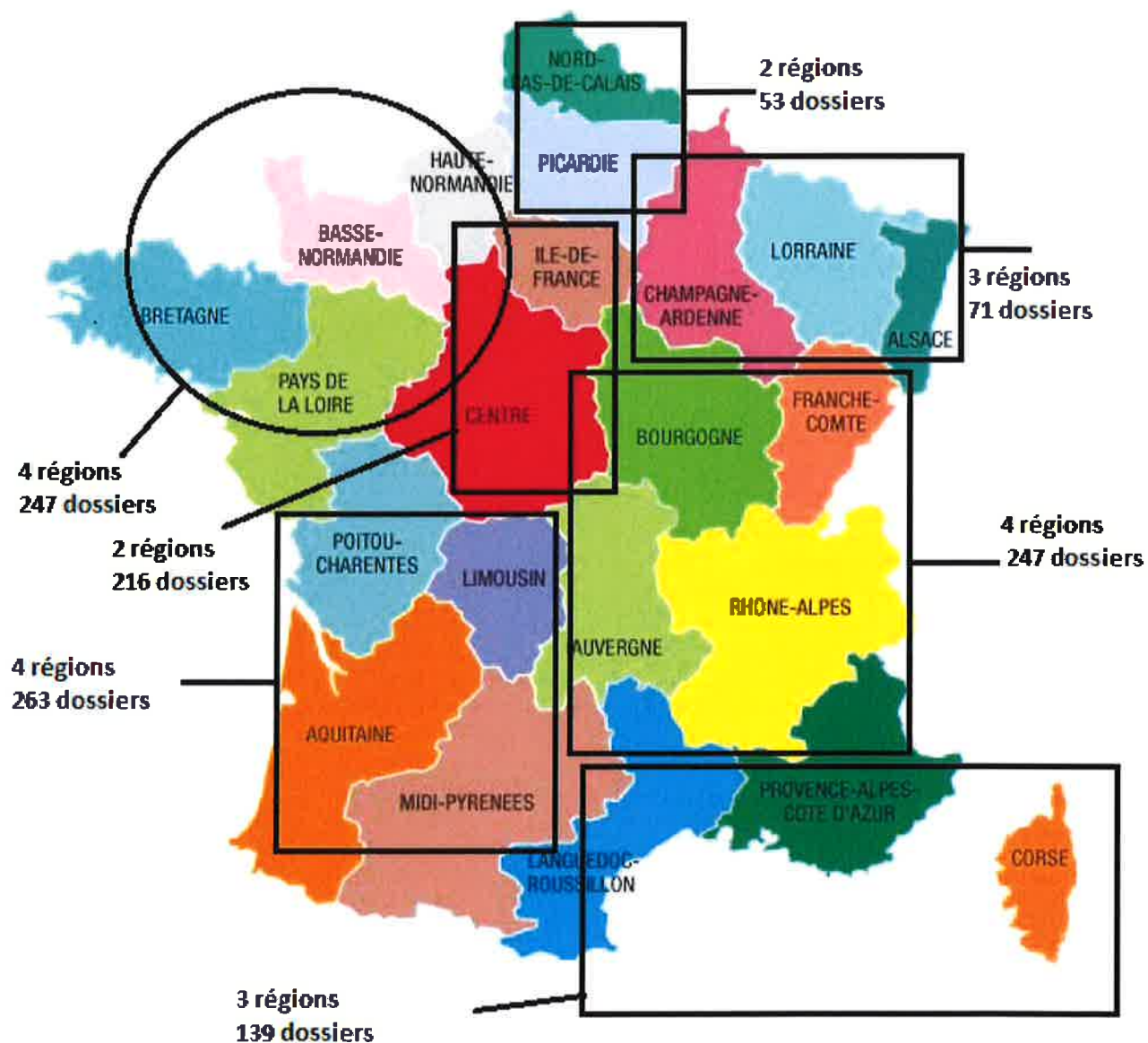
La France était découpée en 7 régions Art et Essai pour 22 collectivités locales régionales.

Proposition 12 :

Il est proposé dans le prolongement du redécoupage du territoire entré en vigueur depuis le 1er janvier 2016 de limiter à cinq le nombre de formations régionales de la Commission Art et Essai : quart nord-ouest, quart nord-est et Centre, quart sud-est, quart sud-ouest et Ile-de-France, chaque formation régionale couvrant l'intégralité d'une ou plusieurs régions françaises.

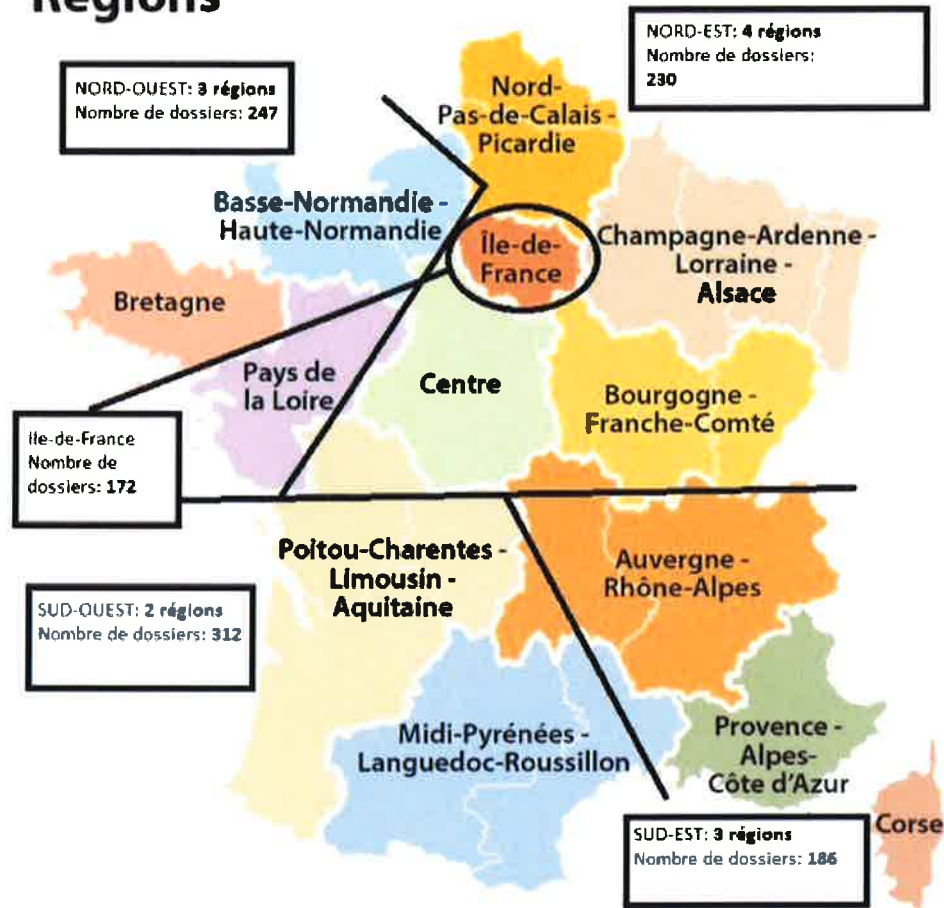
Les cartes ci-après montrent le découpage existant et celui proposé, avec le nombre de salles Art et Essai couvertes par région.

CARTE DES COMMISSIONS AVANT LA MISSION ART ET ESSAI



NOUVELLE CARTE PROPOSÉE DES COMMISSIONS

Régions



1.2.1.2 Une articulation des attributions de la Commission dans ses formations nationale et régionales limitant les doubles instructions aux seuls cas nécessaires

a) Rôle de la Commission Art et Essai dans sa formation nationale

Seraient examinées en Commission dans sa formation nationale :

- les demandes des salles qui ont obtenu plus de 10 000 € de subvention lors du précédent classement. Elles ne feraient donc plus l'objet d'un examen préalable par la Commission en formation régionale. Il s'agit d'environ 380 établissements, soit plus de 30 % des salles classées, réalisant presque 19 millions d'entrées Art et Essai, soit 71 % des entrées totales Art et Essai. Ces salles reçoivent au total plus de 10 millions de subventions Art et Essai ;

- les salles qui avaient reçu moins de 10 000 € lors du précédent classement et pour lesquelles la Commission dans sa formation régionale a proposé une subvention supérieure à 10 000 € ;
- à la demande du CNC, à titre exceptionnel et probablement peu fréquent, les salles dont la subvention a été attribuée pour deux ans mais qui ont subi des modifications substantielles des conditions de leur exploitation affectant notamment leur politique d'animation et de programmation.

Seraient également examinées en Commission dans sa formation nationale, au titre d'un appel:

- Les demandes examinées par la Commission en formation régionale qui ont obtenu une subvention inférieure à 10 000 € ou un refus de classement, mais qui font appel de la proposition de la Commission en formation régionale.

En revanche, il ne paraît pas nécessaire de maintenir la réunion systématique d'une Commission d'appel après la réunion de la Commission en formation nationale qui conduit à rallonger la durée de la procédure d'instruction des demandes et, de facto, à réserver une enveloppe budgétaire à cet effet. Comme pour toutes les autres décisions administratives de la Présidente du CNC, sa décision de classement Art et Essai peut faire l'objet d'un recours gracieux. Comme pour les autres procédures, il revient au CNC d'instruire ce recours en demandant le cas échéant un examen par la Commission.

Proposition 13 :

Je propose au CNC de supprimer la Commission d'appel sur les décisions de la Commission en formation nationale.

b) Rôle de la Commission Art et Essai dans sa formation régionale

Outre la formalisation juridique de l'existence des Commissions régionales, il est essentiel de donner un rôle décisionnel à la Commission dans sa formation régionale : il lui revient de proposer à la Présidente du CNC le classement Art et Essai pour les salles dont la subvention n'excède pas 10 000 €. Elle n'examinera en revanche plus les demandes des salles dont la subvention excède 10 000 €, ce qui lui permettra de disposer d'un temps plus important pour l'examen des demandes dont elle est chargée. Le seuil proposé de 10 000 € reprend une proposition de l'AFCAE : il me paraît constituer un bon équilibre entre les avantages de la

connaissance locale des salles par les formations régionales de la Commission Art et Essai et ceux apportés par l'examen au niveau national de salles plus homogènes et donc plus comparables.

Proposition 14 :

Je propose pour les établissements touchant moins de 10 000 € de subventions que ce soit la Commission réunie en formation régionale qui statue sur la proposition à faire au CNC tant pour le Classement que pour la proposition de subvention.

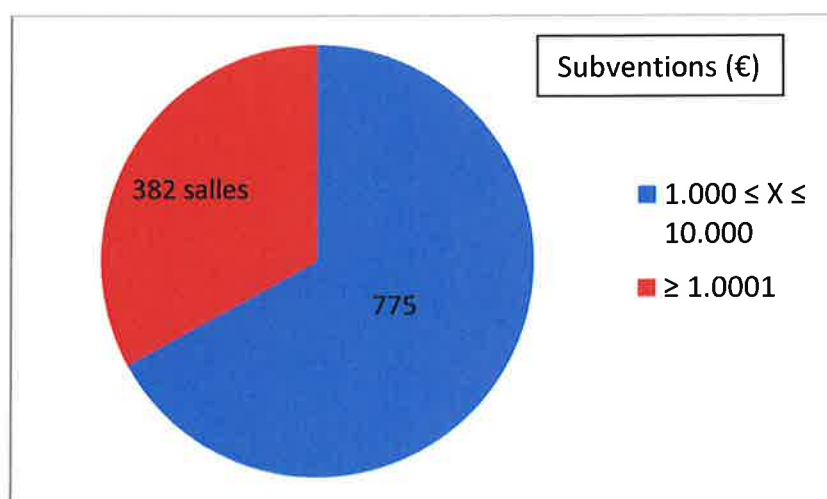
La Commission dans sa formation régionale pourrait se réunir, en rythme de croisière, une fois tous les deux ans sur deux jours comme aujourd'hui. En réduisant d'environ un tiers le nombre de demandes qu'elle examine, l'objectif est de pouvoir passer plus de temps sur les parties « politique d'animation » et « politique de programmation ».

REPARTITION DES DOSSIERS EN FONCTION DE CHAQUE FORMATION

ANNEE	COMMISSION EN FORMATION RÉGIONALE (premier et dernier ressort)	COMMISSION EN FORMATION NATIONALE
Montant X des subventions	<ul style="list-style-type: none"> • 1.000 € ≤ X ≤ 10.000 € 	<ul style="list-style-type: none"> • X ≥ 10.001 € • formation d'appel des propositions de la régionale
Nombre de jours	2 jours (environ 190 dossiers par jour)	2 jours
ANNEE 1	une moitié de France (Nord ou Sud / Est ou Ouest)	-
ANNEE 2	l'autre moitié qui n'a pas été traitée	-
Chaque année	-	<ul style="list-style-type: none"> • étude en premier et dernier ressort pour les établissements ayant préalablement obtenu une subvention supérieure à 10 000 € • étude en formation d'appel pour les dossiers traités en formation régionale de l'année N

Répartition des établissements par paliers de subventions pour un traitement en formation régionale ou nationale (en premier ressort)

Subvention (€)	Nombre d'établissements
$1.000 \leq X \leq 10.000$	775
≥ 10.001	382



Les dossiers entre 1 000 et 10 000 € seraient traités en premier et dernier ressort en formation régionale avec possibilité d'appel ;

Les dossiers à partir de 10 001 € seraient traités en premier et dernier ressort en formation nationale, avec possibilité d'appel.

Proposition 15 :

Je propose que les décisions de classement avec des subventions inférieures à 10 000 € aient une validité de deux ans, sauf modifications exceptionnelles constatées par le CNC des conditions d'exploitation de la salle.

Sur la mise en place du dispositif pour l'année de transition :

- Auraient lieu la première année, soit en 2017, deux régionales qui statuent pour deux ans et deux autres régionales ainsi que l'Ile-de-France qui statuent pour un an. L'année suivante, seulement les deux régionales ayant statué en 2017 pour un an se réunissent, ainsi que l'Ile-de-France, et cette fois, émettent un avis pour deux ans ;
- En revanche, dès 2017, l'ensemble des établissements ayant été préalablement classés avec une subvention de plus de 10 000 € seraient directement examinés par la Commission en formation nationale.

c) La création d'une Commission unique se réunissant en formation nationale ou régionales garantit l'équité et la cohérence des propositions faites au CNC

Trois facteurs permettront de garantir la nécessaire cohérence et équité entre les salles qu'elle que soit la formation de la Commission Art et Essai qui décide de la proposition faite au CNC :

- l'existence d'une Commission unique dont l'ensemble des séances en formation nationale comme régionales sont présidées par le président de la Commission (ou le Vice-président) ;
- la permanence des équipes du CNC participant à l'ensemble des séances de la Commission garantit une cohérence du travail d'instruction, de secrétariat et, lorsque c'est nécessaire en cas d'appel devant la Commission en formation nationale d'une décision en formation régionale ou d'une proposition de subvention supérieure à 10 000 €, de rapport de présentation de la décision de la Commission en formation régionale ;
- le recours à un coefficient de proportionnalité pour chacune des séances de la Commission Art et Essai, tant en formation nationale que régionale

Proposition 16 :

Pour assurer la nécessaire cohérence et équité entre les salles et permettre de faire évoluer les paramètres déterminant le montant de la subvention proposé par la Commission sans risques de "sortir" de l'enveloppe budgétaire décidée pour l'année par le CNC, il est proposé de systématiser le recours à un coefficient de proportionnalité pour chacune des séances de la Commission Art et Essai, tant en formation nationale que régionale.

Le dispositif fonctionnerait de manière assez simple, la Commission travaillant en deux étapes :

- la première étape serait identique à aujourd'hui : après avoir pris connaissance de la subvention de base calculée par le CNC pour chaque établissement, elle procéderait à une évaluation de l'ensemble des paramètres concourant au classement, au calcul de la subvention et à l'attribution des labels. Ce travail conduirait à arrêter un montant de subvention avant application du coefficient de proportionnalité pour chaque établissement classé ;
- la deuxième étape interviendrait en fin de séance et serait conduite par les équipes du CNC. Elle consisterait à appliquer à toutes les subventions des salles examinées lors de cette séance de la Commission un coefficient de proportionnalité k calculé de la manière suivante :

$$k = \frac{\text{enveloppe budgétaire prévue pour les salles examinées lors de cette séance}}{\text{somme calculée en fin de séance des montants de subvention pour toutes les salles examinées}}$$

Au numérateur : le montant calculé par le CNC sur la base de l'enveloppe budgétaire prévue pour les salles examinées par la Commission lors de cette séance. Tous les professionnels auditionnés considérant que le dispositif actuel assure une grande équité, il suffit de partir de la répartition actuelle et de considérer que la part de ces salles dans l'enveloppe globale ne doit pas être modifiée. Ainsi, les hausses (ou baisses....) de l'enveloppe nationale allouée par le CNC pour le Classement Art et Essai seront réparties équitablement entre les différentes séances des Commissions, tant en formations nationale que régionales.

Au dénominateur, la somme calculée par le CNC en fin de séance des montants de subvention de toutes les salles examinées lors de cette séance de la Commission.

Le CNC appliquerait à l'aide du tableur qui est utilisé pendant les séances des Commissions ce coefficient à chacune des subventions proposées, ce qui donnerait la subvention in fine proposée par la Commission Art et Essai au CNC pour les salles concernées.

L'application de ce coefficient de proportionnalité, dont la valeur serait assez proche de 1, présente le double avantage de ne pas dénaturer le travail de la Commission et de s'appuyer totalement sur l'analyse qualitative opérée par la Commission tout en garantissant à la fois le respect d'une équité entre les salles et de l'enveloppe budgétaire globale. Il permettra de plus à l'avenir de faire évoluer certains paramètres du barème quel que soit le niveau de l'enveloppe globale arrêtée par le CNC.

1.2.2 Fluidifier le travail de la Commission Art et Essai

Une fiche synthétique

Proposition 17 :

Il est proposé que l’instruction aujourd’hui déjà réalisée par le CNC avant les réunions de la Commission soit synthétisée dans une fiche d’instruction de deux pages maximum et mise à disposition des membres de la Commission.

Cette fiche comprendrait tous les ratios pertinents, leurs conséquences sur l’attribution des labels et la subvention nominale donnée par application du barème. Cette fiche comprendrait notamment les ratios sur les séances Art et Essai / totalité des séances ; Films programmés Art et Essai/films totaux ; Spectateurs Art et Essai/spectateurs totaux ; le résultat net de l’exploitant, la part des recettes de billetterie dans le chiffre d’affaires de la salle et les résultats obtenus par la salle lors de sa précédente demande de classement ;

Suivre les recommandations du CNC pour les subventions inférieures à 4 000 €

Pour les salles précédemment classées et ayant obtenues une subvention inférieure ou égale à 4 000 €, la fiche d’instruction du CNC devrait en conclusion proposer la décision de classement (ou non), l’attribution ou non de labels et le montant de subvention proposé à l’approbation de la Commission.

Proposition 18 :

En dehors des cas particuliers caractérisés par une forte variation de la subvention (plus de 10 % à la hausse ou à la baisse) ou le retrait du classement, il est proposé que la Commission dans sa formation régionale approuve en bloc les propositions contenues dans le rapport d’instruction du CNC pour les subventions inférieures à 4 000 €.

Pour les autres cas, la Commission procéderait à un examen individuel par établissement, sur la base de la même fiche d’instruction incluant une proposition complète du service de l’exploitation du CNC.

Pour les salles précédemment classées et ayant obtenues une subvention comprise entre 4 000 € et 10 000 €, la fiche d'instruction synthétique du CNC serait identique, à l'exclusion de la proposition de classement et de subvention qui résultera des travaux en Commission.

Alléger les documents accessibles sur les tablettes

Le recours aux tablettes pour le travail des Commissions est une avancée positive qui doit être confortée. Dans cette perspective, il est souhaitable de revoir le contenu des informations téléchargées par le CNC pour chacune des demandes préalablement à la réunion. Aujourd'hui, l'intégralité du dossier de demande est accessible sur les tablettes, ce qui est difficilement exploitable pendant le déroulement d'une réunion de la Commission.

Proposition 19 :

Il est donc proposé que le dossier mis à disposition des membres de la Commission sur la tablette comprenne uniquement la fiche d'instruction du CNC, le dossier d'animation de la salle et les éléments permettant d'apprécier la grille de diversité notamment.

Les représentants du CNC à la Commission disposeraient de l'ensemble du dossier de demande qui pourraient être mis à disposition des membres de la Commission, oralement ou par projection, en cas de nécessité, pour éclairer le débat de la Commission.

Modifier l'ordre d'examen des dossiers par tranche homogène

Proposition 20 :

Afin de permettre un examen des dossiers présentant des caractéristiques voisines en terme de programmation de films Art et Essai, il est proposé de changer l'ordre d'examen des dossiers par la Commission tant dans sa formation nationale que régionale : les dossiers de demande seraient examinés par catégorie A, B, C, D et E et au sein de chacune d'entre elles par tranche homogène de programmation de films Art et Essai (par exemple plus de 50 %, 30 à 50 %, 20 % à 30 % et inférieur à 20 %).

Le découpage par régions actuellement pratiquée oblige en effet les Commissions à revenir en arrière pour s'assurer de la cohérence des propositions réalisées.

1.2.3 Un calendrier plus lisible et plus rapide reposant sur l'année civile

L'objectif est d'offrir une plus grande visibilité aux salles sur le calendrier de paiement et le niveau de leur subvention (pour celles qui bénéficieront d'une décision sur deux ans, soit les deux tiers des salles Art et Essai en France) et, pour les salles soumises au régime de la décision annuelle, de rapprocher la décision de classement et de subvention de la période de référence prise en compte.

Proposition 21 :

Je propose que la décision de classement et de subvention repose dorénavant sur le dernier exercice comptable et la programmation de janvier à décembre.

Les différentes étapes de la procédure suivraient le calendrier suivant :

- **décembre N-1 au 20 janvier N:** préparation du paiement et engagement des subventions Art et Essai de l'année N qui ont fait l'objet d'une décision pour deux ans l'année précédente;
- **du 5 au 20 janvier N:** candidature à remplir sur l'année janvier à décembre N-1 ;
- **de mi-février à fin mars:** réunion de la Commission en formation régionale ;
- **mi-avril - fin avril :** Réunion de la Commission dans sa formation nationale : traitement des dossiers qui n'ont pas été étudiés en formation régionale (environ 380 établissements), examen des appels des propositions des régionales et, de manière tout à fait exceptionnelle, à la demande du CNC, examen du cas de salles ayant bénéficié d'une décision sur deux ans et dont les conditions d'exploitation ont radicalement changé. La disparition de la Commission d'appel permet à la Commission nationale de se prononcer sur l'ensemble de l'enveloppe budgétaire prévue par le CNC. L'objectif est que la décision de classement et du montant des subventions de la Présidente du CNC intervienne en mai, avant le Festival de Cannes. Elle doit être rendue publique sur le site du CNC dès sa signature ;
- **De juin à août:** engagement et paiement des subventions dont le montant a été décidé dans l'année ;
- **De septembre à décembre:** statistiques de l'année en cours et préparation du classement de l'année suivante.

1.2.4 Une simplification et un allègement du Questionnaire de demande de classement Art et Essai

Selon les évaluations qu'elles ont fournies lors des auditions, les salles consacrent aujourd'hui un à deux jours pleins pour remplir le questionnaire de demande de Classement Art et Essai. Cette durée paraît totalement disproportionnée tant au regard de l'économie de certaines de ces salles que du montant des subventions dont elles sont *in fine* destinataires, d'autant plus que l'examen de chacun des dossiers de demande en Commission dure en général très peu de temps.

Par ailleurs, et de manière surprenante puisque les salles Art Essai ne représentent que 20 % des entrées en salles françaises, le dispositif de classement Art et Essai sert très régulièrement de réceptacle aux débats politiques et stratégiques qui animent périodiquement les professionnels du cinéma en France. Il en résulte à chaque fois un alourdissement et un raffinement du questionnaire et des critères pris en compte pour calculer la subvention Art et Essai. Sans remettre en question l'intérêt et l'importance des questions posées (la part du financement public dans les recettes des salles, la vente ou non de bandes annonces payantes par les salles et plus généralement la transparence et l'équilibre des relations distributeurs/exploitants), il me semble que ces questions se posent pour l'ensemble du marché des salles et de la distribution et pas seulement pour les salles Art et Essai. C'est donc dans ce cadre et sur ce périmètre que ces questions et leurs éventuelles solutions doivent être abordées par les professionnels du cinéma et le CNC.

Le questionnaire financier tel qu'il est rédigé aujourd'hui mélange des informations certifiées par un expert-comptable (chiffre d'affaires, résultat net...) et tout un ensemble de données financières retraitées qui ne permettent pas de faire des comparaisons entre les salles et ne sont pas vérifiables en l'état car elles dépendent de méthodes de comptabilité analytique propres à chaque salle.

Or, l'objet principal du Classement Art et Essai, du calcul de la subvention et de l'attribution des labels a toujours été et demeure de s'assurer de l'ampleur et de la diversité de la programmation par les salles de films Art et Essai et de leur politique d'animation et ce sur l'ensemble du territoire français. L'objet du travail des séances de la Commission est d'apprécier la réalisation des objectifs de la politique publique d'Art et Essai en tenant compte des spécificités du marché sur les différentes parties du territoire.

Proposition 22 :

Je propose donc au CNC de simplifier drastiquement le questionnaire financier en le recentrant sur les seules informations auditable et susceptibles de permettre des comparaisons entre les salles : le résultat net de l'année précédente, le chiffre d'affaires et le ratio recettes billetterie sur chiffre d'affaires, à l'exclusion donc de toutes autres informations financières relatives aux charges ou aux produits.

Par ailleurs, les exploitants et les membres de la Commission ont souligné que les modalités de saisie et de présentation du programme d'animation des salles dans le cadre de CINEDI présentaient de nombreux inconvénients : lourdeur de la saisie dans le cadre de l'application CINEDI qui n'est pas ouverte au dépôt d'informations tout au long de l'année et difficultés pour les membres de la Commission à complètement appréhender la réalité de la politique d'animation en raison du caractère très formaté des données saisies.

Proposition 23 :

Je propose donc au CNC de permettre aux demandeurs de déposer dans CINEDI, plutôt que de le saisir, un document interne à leur entreprise en format Word ou Excel en posant une simple contrainte de volume sur la taille du document transmis : un maximum d'environ cinq pages en format Word paraît suffisant pour permettre aux membres de la Commission de se forger une opinion sur la qualité de cette politique d'animation. En outre ce document devrait être transmis aux membres de la commission en avance.

Je suggère également au CNC dans une deuxième phase d'engager un travail de refonte complète de l'application CINEDI en recourant, au-delà du savoir-faire informatique interne au Centre, à des experts externes en expérience utilisateurs (UX) afin de rendre plus ergonomique et conviviale la saisie du dossier de demande par les établissements. Dans cette perspective et à l'image de ce qui existe déjà par exemple pour les déclarations d'impôt, il pourrait être envisagé qu'une partie des informations relatives à l'établissement soit pré remplie par l'application CINEDI rénovée, sachant que le système d'informations du CNC dispose déjà d'une partie importante des informations demandées aux salles.

1.3 Des mesures complémentaires pour mieux accompagner la gestion de la procédure dans le temps

1.3.1 Prévoir des séances de formation et d'échanges avec les salles classées sur le questionnaire et la procédure

Malgré les simplifications proposées, il n'en demeure pas moins que le dossier de demande et plus globalement l'ensemble de la procédure de classement des salles Art et Essai nécessite une pédagogie beaucoup plus importante sur le dispositif et ses évolutions. A défaut, l'information et la compréhension des salles est insuffisante et le Service de l'exploitation du CNC doit consacrer un temps important à cette activité par téléphone auprès de nombreux exploitants.

Deux temps forts de la vie des exploitants français pourraient être utilisés : le Congrès de la FNCF en septembre et l'assemblée générale de l'AFCAE en mai, avant le Festival de Cannes, si ces organisations en acceptaient le principe. Une part significative des exploitants de salles Art et Essai pourraient ainsi y avoir accès.

Proposition 24 :

Je propose donc au CNC de monter deux fois par an une séance d'informations et d'échanges techniques et opérationnels sur la procédure de classement des salles

1.3.2 Organisation et dimensionnement de l'équipe Art et Essai au sein du service de l'exploitation de la Direction du Cinéma du CNC

L'équipe en place, pilotée par Mme Dorothee DUVAL et composée en tout de deux personnes, paraît correctement dimensionnée pour gérer, en dehors d'un pic d'activités de trois mois, l'ensemble de la procédure de classement, d'engagements et de versement des subventions Art et Essai. Cette évaluation repose sur l'hypothèse d'une mise en œuvre effective des mesures de simplification proposées au CNC : réduction à 5 du nombre de formations régionales de la Commission contre 7 aujourd'hui ; durée de validité de deux ans pour les subventions dont le montant est inférieur à 10 000 € ; un seul examen en Commission des demandes de classement, soit par la Commission en formation régionale pour les subventions de moins de 10 000 €, soit par la Commission en formation nationale au-delà de 10 000 €.

Il est en revanche absolument nécessaire pour réduire le délai d'instruction des demandes par le CNC et accélérer leur examen par la Commission Art et Essai d'accroître pendant une courte période de trois mois (février, mars, avril) le nombre d'agents du CNC chargé du travail d'instruction et de préparation des réunions des différentes séances de la Commission. Cette organisation plus flexible permettrait d'absorber ce pic important d'activités dans de meilleurs conditions de bien-être au travail, de rapidité, de sécurité et de fiabilité.

Proposition 25 :

Je suggère au CNC l'affectation ponctuelle à l'activité Art et Essai de collaborateurs-instructeurs (deux en rythme de croisière ou trois pour la première année de mise en œuvre) pendant les trois mois de l'instruction des demandes de Classement (février, mars, avril). Les rythmes calendaires différents des autres procédures gérées par le Service de l'exploitation ou la Direction du Cinéma pour lesquels la fin de l'année constitue souvent un pic d'activité permettent d'envisager cette affectation par redéploiement

1.3.3 Suppression du Comité de pilotage

Le RGA prévoit l'existence d'un Comité de pilotage composé du Président de la Commission Art et Essai et de représentants de la FNCF et de l'AFCAE. Il peut être consulté par le CNC sur les évolutions souhaitables de la procédure et des modalités du classement Art et Essai.

En dehors des structures représentées au Comité de pilotage, l'ensemble des personnes et structures auditionnés ont mis en avant trois critiques :

- La composition du comité de pilotage devrait respecter les équilibres de la Commission Art et Essai en termes de représentation des professionnels. Elle devrait donc être complétée par l'adjonction de trois membres supplémentaires représentant des distributeurs, des producteurs et des réalisateurs ;
- le calendrier de travail du Comité de pilotage dont les orientations sont ensuite mises en œuvre sans délai sur la procédure de Classement suivante conduit à créer une incertitude juridique et opérationnelle pour les salles ;

- enfin, et contrairement à ce que prévoit le RGA, le Comité de pilotage est perçu comme une instance décisionnelle alors que son rôle est d'éclairer le CNC sur d'éventuelles modifications de la procédure ou des critères de classement.

Sans remettre en cause la qualité et l'ampleur du travail réalisé par les membres du Comité de pilotage, deux options sont envisageables pour améliorer l'organisation de la concertation sur les évolutions du dispositif de Classement :

- garder un Comité de concertation auprès du Directeur du cinéma dont il paraît alors nécessaire d'élargir la composition aux représentants des distributeurs, des producteurs et des réalisateurs. Le CNC consulterait ce Comité de concertation lorsqu'il l'estimerait nécessaire en cas de problèmes constatés dans le déroulement de la précédente campagne de Classement ou lorsqu'il souhaiterait faire évoluer certains paramètres du dispositif de Classement. Le Comité de pilotage ne se réunirait donc plus systématiquement tous les ans. La nature consultative de ce Comité devrait être plus clairement affirmée tant dans sa définition juridique que dans son fonctionnement effectif ;
- une autre option consisterait à laisser à l'appréciation du CNC et en particulier de sa Direction du cinéma les modalités d'organisation, tant en terme de fréquences que de format, de la concertation sur d'éventuelles évolutions de la procédure de Classement.

Proposition 26 :

La deuxième option est très clairement la plus répandue au CNC pour l'ensemble des autres Commissions consultatives proposant au CNC des aides sélectives et il n'y aurait de mon point de vue aucun inconvénient majeur à la retenir pour la procédure de Classement.

1.3.4 Renforcer la communication sur la marque Art et Essai

L'étude conduite par le CNC en février dernier - dont il est joint une présentation synthétique en annexe (*annexe 5*) - montre que la notoriété du label Art et Essai, au-delà d'un cercle de spécialistes, est aujourd'hui insuffisante, en particulier chez les jeunes. De manière générale, elle révèle une réelle méconnaissance du cinéma Art et Essai et une difficulté à identifier les salles classées Art et Essai. L'expression « Art et Essai » est comprise et interprétée d'une multitude de manière bien qu'elle évoque pour beaucoup les films d'auteurs français, dont l'image est très inégale et polarisée parmi les personnes interrogées.

Face à ce constat, un travail de repositionnement marketing du label Art et Essai pourrait être conjointement mené par le CNC et l'AFCAE. L'ensemble des éléments constituant l'image d'une marque devrait être expertisé : de la signalétique des salles à la diffusion systématique d'un jingle Art et Essai avant les projections comme le font les salles Europa Cinémas.

Proposition 27 :

Je suggère à l'AFCAE et au CNC de lancer sans délais une étude de repositionnement marketing du label salles Art et Essai.

De plus, tout en constatant l'unité du mouvement Art et Essai et l'adhésion à des valeurs communes et une vision partagée de l'exposition des films, le positionnement de certaines salles disposant des trois labels et ayant des ratios de diffusion de films Art et Essai très élevés conduit certaines d'entre elles à s'interroger sur l'opportunité d'une communication partagée, soit au niveau local (par exemple le CIP à Paris) ou sur une échelle géographique nationale. Il paraît souhaitable que le CNC et les collectivités territoriales puissent accompagner également ces initiatives qui doivent émaner des salles, sans toutefois leur donner une traduction juridique du point de vue du CNC, l'unité juridique du mouvement Art et Essai devant être préservée.

Proposition 28 :

La création d'un label Art et Essai premium sans existence juridique mais comme outil partagé de communication et de positionnement devrait être encouragée.

2 – Une amélioration de la procédure de Recommandation des films Art et Essai

C'est la convention du 29 décembre 1986 conclue entre le CNC et l'AFCAE qui prévoit les modalités de gestion par l'AFCAE de la procédure de Recommandation Art et Essai des films. Elle définit les organes chargés de la Recommandation, la procédure de Recommandation en tant que telle et le financement apporté pour se faire par le CNC à l'AFCAE.

L'AFCAE qui, sur le plan juridique, est organisée sous la forme d'une association, constitue un mouvement et non une organisation syndicale. Elle a été créée pour concourir à la réalisation des trois objectifs fondateurs du mouvement :

- la défense du pluralisme des acteurs de la diffusion, de l'exploitation et celle de la diversité de l'offre cinématographique ;
- le soutien du cinéma d'auteur en favorisant la rencontre entre les films Art et Essai et le public ;
- la formation des publics, notamment des plus jeunes.

Au-delà des aspects pratiques de la procédure de Recommandation des films Art et Essai, il est clair, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, que la liste des films recommandés Art et Essai est in fine formellement approuvée par le CNC.

Actuellement, la gestion de la recommandation des films et des labels repose sur 4 entités.

Deux entités indépendantes de l'AFCAE, bien qu'elle en assure le secrétariat :

- Le collège de recommandation comprenant 100 personnes : représentatif des différents métiers du secteur, il est chargé de se prononcer sur la recommandation des films sortis en salle (exclusivités et reprises). Sa composition est arrêtée après concertation entre le CNC et l'AFCAE. En 2016, il est composé de :
 - 13 exploitants
 - 9 représentants des commissions du CNC
 - 13 distributeurs
 - 11 représentants de la presse et des médias
 - 6 producteurs
 - 24 réalisateurs, auteurs et techniciens
 - 8 responsables de festival
 - 16 personnalités du secteur

15 à 20 % des membres du Collège sont renouvelés chaque année, en concertation entre le CNC et l'AFCAE. L'AFCAE assure le Secrétariat de ce Collège et informe la profession, en début d'année, de la nouvelle composition (via le Courrier de l'Art et Essai et son site internet).

- Le sous-collège "Recherche et Découverte" créé depuis la dernière réforme du classement Art et Essai en 2002 : il est chargé de se prononcer sur la labellisation « Recherche et Découverte » des films déjà recommandés. Ce sous-collège, composé de 25 membres parmi les 100 membres du Collège Art et Essai, qualifie les films les plus pointus de l'Art et Essai ayant un caractère de recherche ou de nouveauté dans le domaine cinématographique.

Deux entités internes à l'AFCAE :

- Le groupe « Jeune Public » de l'AFCAE se prononce chaque mois sur la labellisation « Jeune Public » des films recommandés, la plupart du temps à la demande des distributeurs. Il est composé de 25 membres, dont :
 - Nommés par le Conseil d'Administration sur candidature : 2 Administrateurs de l'AFCAE, responsables du groupe, et 18 exploitants, programmateurs et coordinateurs d'associations régionales de salles, représentant toutes les sensibilités et toutes les régions ;
 - Un représentant (avec voix consultative) des organisations et structures suivantes : FNCF, ADRC, Les Enfants de cinéma, Agence du court métrage et CNC.

La liste des films labellisés « Jeune Public » est transmise au CNC et mise à jour sur le site de l'AFCAE.

- Le groupe « Patrimoine et Répertoire » : Tous les films qui ont fait l'objet d'une Recommandation dans le passé, sortis depuis plus de 20 ans, qui font l'objet d'une nouvelle sortie en salle sont automatiquement labellisés « Patrimoine et Répertoire » par le CNC. Précisons que les films réédités, non recommandés lors de leur sortie initiale, sont soumis au Collège de recommandation. En cas de recommandation, ils sont automatiquement labellisés.

Par usage, et pour alléger le nombre de films examinés par le Collège de recommandation, sont également labellisés :

- Les films qui bénéficient d'une aide sélective à la distribution du CNC ;
- Les films soutenus par le groupe Patrimoine Répertoire de l'AFCAE.

Le groupe Patrimoine Répertoire est composé de 21 membres, dont :

- Nommés par le Conseil d'administration, sur candidature : 2 Administrateurs de l'AFCAE, responsables du groupe, et 13 exploitants, programmateurs et coordinateurs d'associations régionales ;
- Un représentant (avec voix consultative) des organisations et structures suivantes : ADRC, Agence du court métrage, Cinémathèque Française, BIFI, CNC, auquel s'ajoute un critique de cinéma.

Plusieurs évolutions, qui sont d'ores et déjà envisagées par l'AFCAE, apparaissent souhaitables pour apporter des réponses aux critiques émises lors des auditions sur le manque de transparence de la procédure de Classement.

2.1 Une plus forte incitation au vote des membres du collège

La Recommandation Art et Essai, qui intervient postérieurement à la sortie des films, passe par un vote, via une plateforme en ligne sécurisée, à laquelle ont accès chacun des membres du Collège.

Tous les 15 jours, la liste des films sortis en salle durant la période concernée est publiée sur ce blog. Une alerte par courriel est envoyée à chacun des membres, pour qu'ils puissent voter (trois choix par film : « Oui » / « Non » / « Ne se prononce pas »).

Avant la clôture des votes sur chaque période, une nouvelle alerte par courriel est envoyée aux membres qui ne se sont pas encore prononcés.

Un film est recommandé à la majorité des votants, dès lors qu'il a fait l'objet d'au moins 30 votes, quorum jugé suffisamment significatif et représentatif. La vérification d'obtention d'un numéro de visa et d'un distributeur est faite *a posteriori*, une fois la recommandation Art et Essai obtenue.

Proposition 29 :

Une relance systématique des membres du collège sera organisée par l'AFCAE chaque mois pour tous les films qui n'ont pas obtenu le quorum des 30 votes sur le mois écoulé.

Cette mesure simple pourrait permettre de limiter le nombre de cas dans lesquels le quorum des 30 votants n'est pas atteint.

2.2 La création d'une commission ad hoc indépendante du conseil d'administration de l'AFCAE

Le dispositif actuel prévoit l'examen de la Recommandation de certains films par le conseil d'administration de l'AFCAE tous les deux mois : appel des distributeurs, films pour lesquels les votes exprimés ne permettent pas de dégager une conclusion nette en faveur ou non d'une Recommandation et films n'ayant pas atteint le quorum de 30 votants.

Selon les informations qui m'ont été communiquées par l'AFCAE :

- concernant les appels, l'usage veut que le conseil d'administration ne revienne que très rarement sur le vote du Collège de recommandation. Il ne le fait que lorsque le résultat est serré et qu'une large majorité des administrateurs juge qu'il existe une erreur d'appréciation. Les appels représentent une dizaine de cas par an.
- concernant les films n'ayant pas atteint le quorum de 30 votes, soit 20 à 30 films tous les deux mois, le conseil d'administration suit, là encore, très majoritairement le résultat du vote du Collège. Il s'assure essentiellement de la cohérence de la recommandation pour les films qui n'ont fait l'objet que d'un faible nombre de votes.
- Concernant les films en ballottage avec une à trois voix d'écart, il procède de la même manière.

A la suite de chaque conseil d'administration, l'AFCAE établit la liste des films recommandés Art et Essai, qui est transmise au CNC. Le site internet de l'AFCAE, sur lequel est également publiée la liste des films recommandés, avec un moteur de recherche adapté (recherche par mots du titre, réalisateur, label, date de sortie), est mis à jour tous les mois.

De nombreuses critiques ont été émises lors des auditions sur cette implication du conseil d'administration de l'AFCAE sur la décision de recommander ou non un film Art et Essai pour un nombre significatif de films. Les distributeurs et les producteurs considèrent à juste titre que cette décision ne peut pas être prise par ce conseil.

La même critique est émise sur l'intervention du conseil d'administration de l'AFCAE pour les films recommandés pour lesquels la labellisation ou le refus de labellisation « Recherche et Découverte » a fait l'objet d'un appel. Il paraît souhaitable qu'outre le distributeur, l'AFCAE, l'ACID et le GNCR puissent demander un examen en appel pour ces films.

Même s'ils sont en pratique quasi inexistant, les éventuels appels sur la labellisation « Jeune Public » et « Patrimoine et Répertoire » ne devraient également pas être examinés par le conseil d'administration de l'AFCAE.

Proposition 30 :

Je propose au CNC de créer et nommer une Commission ad hoc composée de 15 membres représentant les différentes sensibilités du collège des 100 qui statuerait sur tous les appels et cas litigieux qui ne seraient donc plus examinés par le conseil d'administration de l'AFCAE.

Il semble opportun que cette Commission puisse se réunir physiquement au moins une fois tous les trimestres pour examiner les films concernés, en présence d'un représentant du CNC.

Siégeraient également, à titre consultatif uniquement, un représentant de l'AFCAE, de l'ACID et du GNCR. Son Secrétariat serait assuré par l'AFCAE.

S'il apparaît souhaitable d'accélérer la décision de Recommandation des films pour assurer une meilleure visibilité aux acteurs de la filière, d'autres évolutions pourront être envisagées par le CNC dans le cadre de l'actualisation annuelle de la convention qui le lie à l'AFCAE.. Le CNC pourra dans cette perspective engager une concertation avec les professionnels sur les modalités qui permettraient d'accélérer le calendrier de la recommandation des films. Si de plus, dans le contexte du relevé de décisions portant accord sur les engagements de programmation et les engagements de diffusion intervenu le 4 mai 2016 dans le cadre des Assises du cinéma, le CNC souhaite que la Recommandation Art et Essai de certains films puissent intervenir avant leur sortie en salles, je recommande que cette nouvelle pratique soit limitée aux films présents dans plus de 175 établissements lors de leur sortie nationale.

3 – D'autres propositions de soutien à la filière de l'Art et Essai

Au fil des auditions, il est apparu nécessaire d'émettre plusieurs propositions concernant la filière Art et Essai en dehors de la procédure de classement proprement dite.

3.1 Un renforcement de l'aide à la programmation difficile

Les auditions ont permis de constater et d'analyser les conséquences de l'intensification très forte de la concurrence subie par les salles Art et Essai des centres des grandes agglomérations françaises disposant des trois labels. Elles sont confrontées à une fragilisation de leur modèle économique. L'existence des plus fragiles d'entre elles est même menacée.

Or, il existe un dispositif sélectif géré par le CNC qui fonctionne très bien et qui pourrait contribuer à accompagner les salles concernées : l'aide à la programmation difficile. Doté d'un budget de 1,5 M€, elle octroie après un examen très approfondi de l'économie des salles une aide sélective conséquente à une cinquantaine de salles chaque année, dont moins de dix en province. Le nombre de salles éligibles en province est aujourd'hui beaucoup trop limité alors qu'elles sont confrontées aux mêmes difficultés que celles qui avaient justifiées la création du dispositif pour Paris il y a quelques années.

Proposition 31 :

Je propose au CNC de compléter d'un million d'€ en la portant à 2,5 M€ l'enveloppe actuelle de l'aide à la programmation difficile. L'objectif est double : renforcer l'accompagnement de salles déjà éligibles et étendre le champ des bénéficiaires à de nouvelles agglomérations en province.

L'affectation à cet effet d'une partie des remboursements effectués par les salles ayant bénéficié d'une aide CINENUM pourrait permettre au CNC de financer cet accroissement de l'enveloppe sans remettre en cause les autres dispositifs d'aide sélectifs existants.

3.2 De nouveaux financements pour les emplois d'animation dans les salles

Les auditions ont également montré que les salles Art et Essai rencontraient des difficultés croissantes à financer le coût salarial engendré par la création de postes pourtant nécessaires et au cœur même des objectifs du mouvement Art et Essai : l'animation autour des films, la conduite de débats dans les salles mais aussi une communication adaptée et étendue aux médias sociaux.

Proposition 32 :

Tant pour cet objectif de politique culturelle que celui de soutien à la création d'emplois, notamment à destination des jeunes, je propose au CNC deux mesures susceptibles de permettre aux établissements de trouver les ressources pour financer la création et la pérennisation d'emplois en animation et communication :

- **L'extension à l'exploitation Art et Essai des conventions CNC / régions dites « un pour deux » ;**
- **Le financement des dépenses d'animation des salles par le Soutien Financier aux Etablissements d'industrie Cinématographique (SFEIC).**

Dans le cadre de conventions avec les collectivités régionales, le CNC accepte depuis une quinzaine d'années d'abonder financièrement à hauteur de 1 € pour 2 €, certains dispositifs régionaux d'aides à la production cinématographique. Son extension au domaine des salles Art et Essai doit maintenant être envisagée pour stimuler la mise en place d'une aide nouvelle par les régions. Son objet serait de financer une partie du coût de création d'emplois d'animateurs

dans ces salles. Cette proposition qui ne nécessite aucune mesure d'adaptation réglementaire préalable serait mise en place dans le cadre des évolutions des Conventions existantes CNC/Régions. Elle pourrait rencontrer la volonté affichée de tous les exécutifs régionaux de mettre en œuvre des politiques de soutien actif à la création d'emplois.

Par ailleurs, les dépenses éligibles au SFEIC sont aujourd'hui limitées aux dépenses d'investissement. Leur extension au financement des emplois d'animateurs culturels dans les salles Art et Essai, pourrait permettre aux salles de recruter. Cette proposition suppose une modification préalable du décret relatif au SFEIC.

Mises en œuvre de manière coordonnée, ces deux propositions pourraient avoir pour objectif de créer mille emplois jeunes dans les salles Art et Essai (CDI, service civique, contrat d'alternance)

3.3 Moduler le paiement des VPF pour accélérer la sortie des films en zones rurales et urbaines sensibles

Les auditions et les débats les plus récents dans le cadre des Assises du Cinéma ont mis en lumière la difficulté à sortir dans de bonnes conditions sur certaines parties du territoire les films au potentiel économique plus limité.

Proposition 33 :

Pour remédier à ces problèmes, je propose au CNC de soumettre à l'examen du Comité de concertation prévue par la loi une évolution de la pratique des VPF : dispenser du paiement des VPF, comme le permet aujourd'hui la loi, la mise à disposition à partir de la troisième semaine de copies supplémentaires pour les salles Art et Essai situées dans des agglomérations et communes de 50 000 habitants et moins et dans les zones urbaines sensibles. Afin de ne pas provoquer d'effet d'éviction, cette dispense serait limitée aux films à moins de 70 « copies » lors de leur sortie nationale.

Cette mesure est très ciblée tant sur le plan géographique qu'en terme de films concernés. Elle devrait accélérer la diffusion de ces films sur l'ensemble du territoire sans affecter les comptes de résultat des salles concernées. En effet, elles affectent entièrement les VPF qu'elles reçoivent au remboursement des avances que leur a consenties le CNC dans le cadre de CINENUM. Le calcul de l'avance consentie aux salles par CINENUM n'ayant pris en compte qu'une évaluation de leur capacité à capter des VPF au titre de la sortie en première semaine, cette dispense n'affectera que le rythme de remboursement des avances consenties par le CNC.

ANNEXES

ANNEXE 1 : lettre de mission de la Présidente du CNC, Mme Frédérique BREDIN

La présidente

12 rue de Lübeck
75784 Paris Cedex 16

01 44 34 34 40

M. Patrick RAUDE
Président de la commission d'aide à la
modernisation des salles du CNC

Paris, le **30 OCT. 2015**

Cher

Monsieur le Président,

Depuis près de soixante ans, les pouvoirs publics ont accompagné le développement du mouvement art et essai. A ce titre, le CNC soutient financièrement les salles de cinéma qui exposent une proportion conséquente de films recommandés art et essai et qui soutiennent ces films souvent difficiles par une politique d'animation adaptée.

Ce sont désormais plus de 1 200 cinémas qui sont, chaque année, classés art et essai et reçoivent à ce titre plus de 14 millions d'euros de subvention par an.

Afin de tenir compte à la fois de la diversité des établissements et de la multiplicité des critères pertinents pour juger de la qualité de l'animation des salles, la procédure de classement art et essai, et notamment les différents labels (patrimoine, recherche, jeune public), sont devenus peu à peu extrêmement complexes. Force est de reconnaître que ces aides du CNC ont sans doute perdu dans le même temps en clarté et lisibilité et que ce mécanisme comporte aujourd'hui une lourdeur de gestion source d'erreurs et de dysfonctionnements, tant pour les exploitants que pour les équipes du CNC en charge du dispositif.

Pour ces raisons, j'ai souhaité vous confier une mission de réflexion sur le classement art et essai des salles dans l'objectif d'une simplification et d'une modernisation de celui-ci. Vous pourrez dans ce but vous appuyer sur l'expertise des membres de la Commission nationale art et essai, et notamment de son Président, M. Alain AUCLAIRE, ainsi que sur le Comité de pilotage du classement art et essai (réunissant des représentants des organisations suivantes : FNCF, AFCAE, SCARE et GNCR et présidé par M. Alain AUCLAIRE).

La direction du cinéma du CNC et notamment le service de l'exploitation vous appuieront dans vos travaux de réflexion.

Afin de donner rapidement une nouvelle dynamique au classement art et essai, je vous saurais gré de me remettre votre rapport de mission avant la fin janvier 2016.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Frédérique BREDIN



 centre national
du cinéma et de
l'image animée



ANNEXE 2 : Personnes et structures auditionnées

Les réalisateurs Lucas BELVAUX et Bertrand TAVERNIER

Mme Laurence FRANCESCHINI, Conseiller d'Etat, Médiatrice du Cinéma ;

M. Alain AUCLAIRE, Président de la Commission Art et Essai ;

M. Michel GOMEZ, Mairie de Paris – Mission Cinéma ;

L'Association des Conseillers Cinéma Audiovisuel et Multimédia des DRAC ;

Les structures et organisations professionnelles suivantes : l'ACID, l'ADRC, l'AFCAE, l'APC, l'ARP, le DIRE, la FNCF, la FNDF, le GNCR, le ROC, la SACD, le SCARE, le SDI, le SPI, la SRF et l'UPF ;

Les représentants des collectifs et associations suivantes : le collectif de cinémas Art et Essai Grandes Villes, l'ACOR, les CIP, les Enfants de cinéma, EUROPA CINEMA, Véo Distribution ;

Quelques personnalités du secteur suggérées par le CNC : Philippe AIGLE, Nicole DELAUNAY, Pierre de GARDEBOSC, Rafaël MAESTRO ;

Enfin, au CNC, outre des réunions de travail régulières avec LA DIRECTION DU CINÉMA et son Service de l'Exploitation, des réunions et échanges ont eu lieu avec : la Mission de la Diffusion et le Service des Aides Sélectives à la Production et à la Distribution de la DIRECTION DU CINÉMA, LA DIRECTION FINANCIÈRE ET JURIDIQUE - le Service des Affaires Juridiques et de la Réglementation ; LA DIRECTION DE LA CRÉATION, DES TERRITOIRES ET DES PUBLICS et la DIRECTION DES ÉTUDES.

ANNEXE 3 : Synthèse de l'étude menée par le CNC en février 2016

L'Art et Essai et le public d'aujourd'hui

En février 2016, le CNC a souhaité mettre à jour ses études qualitatives et quantitatives sur la perception du cinéma art et essai par le public pour comprendre en détail les comportements des spectateurs de ces salles. Cette étude a mis en évidence la fréquentation des salles art et essai, la perception et la définition même du cinéma Art et Essai, et l'appréciation et les attentes vis-à-vis de ces salles. Pour réaliser cette étude, le CNC a interrogé 784 spectateurs sur la période du 22 janvier au 29 janvier 2016 par le biais d'un questionnaire comportant 67 questions fermées et 10 questions ouvertes, demandant en moyenne une durée de 18 minutes à remplir. Sur le profil des spectateurs répondants, il ressort qu'il s'agit d'un public plutôt urbain et diplômé, avec une surreprésentation à Paris et dans les villes de moins de 100.000 habitants. Ce sont des spectateurs plutôt assidus et intéressés par les animations autour du cinéma. On peut qualifier ce public comme public de cinéophile et ayant un goût prononcé pour les actions pédagogiques et événementielles entourant les séances de cinéma. Ils ont tendance à ne fréquenter qu'une seule des salles de cinéma Art et Essai de leur région et la sortie au cinéma se fait plutôt à deux. Ils voient plus volontiers les films en VO, attrait qui est encore plus fort dans l'agglomération parisienne.

1. Des nouvelles pratiques culturelles cinématographiques

Le cinéma en général laisse afficher une constante voire une légère augmentation des salles de cinéma. Parmi les facteurs favorisant la fréquentation des cinémas, on note la possession d'une carte de fidélité, le bénéfice de tarifs réduits, l'incitation de son entourage, la présence d'un cinéma à proximité de son domicile ou de son lieu de travail, la possibilité de se dégager du temps pour aller au cinéma, ou encore tout simplement l'envie de se détendre. Même si la fréquentation du cinéma en général n'a pas baissé, les pratiques culturelles, quant à elles, ont changé depuis la révolution numérique. Par conséquent, la sortie au cinéma se trouve impactée par l'essor de nouveaux modes de consommation des films. Il est désormais possible de regarder des films chez soi dans des conditions optimales, même si cela ne vaut pas l'environnement d'une salle de cinéma. Mais s'il ressort de cette étude que la fréquentation du cinéma en général ne baisse pas voir même augmente légèrement, c'est que le public tient encore à la salle de cinéma pour ce qu'elle représente avant tout : un lieu social caractérisé par l'échange et le partage autour des œuvres cinématographiques. Mais en comparaison avec le visionnage à domicile, la sortie au cinéma correspond aujourd'hui à un véritable investissement. En premier lieu, le prix des billets étant en perpétuelle augmentation, aller au cinéma représente un coût. Ensuite, elle nécessite une organisation préalable aussi bien dans le choix du film et sa séance au regard du nombre parfois

impressionnant de la programmation proposée par les multiplexes (grand choix de films sur de nombreuses séances). Enfin, quelques mauvaises expériences en salles du fait du manque d'attention du cinéma aux spectateurs peut en faire fuir plus d'un, puisque la philosophie des gros circuits repose avant tout sur une logique de clientélisme et de consumérisme et non de proximité avec le public. Étant donné, donc, qu'aujourd'hui une sortie au cinéma demande aux spectateurs de faire des « efforts », aussi bien financiers que logistiques, il est moins fréquent d'y aller sur un coup de tête, comme cela était encore possible il y a quelques années en arrière. C'est pourquoi, en raison de ces mutations, la sortie au cinéma résulte de plus en plus d'une décision motivée. Ces principales motivations sont de découvrir un film, de se divertir et de vivre une expérience sensiblement différente en salle de ce qu'elle pourrait être en regardant le même film, quasi gratuitement, à domicile.

La place du cinéma d'Art et Essai dans la consommation cinématographique est perçue comme minoritaire par les spectateurs, par rapport aux autres types de salles. En moyenne, les spectateurs Art et Essai interrogés estiment voir 6 films recommandés par an. A noter qu'il y a de fortes disparités en fonction de la taille de la ville avec un pourcentage largement plus élevé en agglomération parisienne par rapport aux villes de moins de 100.000 habitants.

2. La perception du cinéma Art et Essai par le public

Il est constaté une réelle méconnaissance du cinéma Art et Essai avec une incapacité à se classer comme spectateurs ou non-spectateurs Art et Essai. Cette incapacité s'explique par une difficulté à identifier les salles Art et Essai. La plupart des spectateurs cerne mal la différence entre les salles de cinéma Art et Essai et les autres, d'où un fort décalage entre les fréquentations perçue de ces salles et la fréquentation réelle. On peut donc établir quatre typologies de spectateurs : les spectateurs intentionnels, qui pensent fréquenter des salles Art et Essai et les fréquentent ; les spectateurs qui s'ignorent, qui ne pensent pas fréquenter des salles Art et Essai mais en fréquentent ; les non-spectateurs intentionnels qui ne pensent pas fréquenter des salles Art et Essai et n'en fréquentent effectivement pas ; et enfin les non-spectateurs qui s'ignorent, qui pensent fréquenter des salles Art et Essai mais qui n'en fréquentent pas. Ainsi, au regard des chiffres ressortant de cette enquête de terrain, seule la moitié des spectateurs de cinéma interrogés a donc une perception juste de ce qu'est le cinéma Art et Essai et de la place qu'il occupe dans sa consommation de cinéma.

Si le public perçoit difficilement le cinéma d'Art et Essai, c'est également parce que la terminologie autour de ce mouvement prête à confusion. En effet, il semblerait que l'expression « Art et Essai » soit mal comprise. Elle ne correspondrait pas à l'idée que les spectateurs se font de ce type de cinéma. Le terme « Art et Essai » entraîne un certain nombre de confusion, et souvent à connotations négatives. La difficulté à identifier les salles Art et Essai provient en partie du nom choisi pour ces salles, qui renvoient rarement à des

codes cohérents avec l'Art et Essai tel qu'il est perçu par les spectateurs. Posent problème notamment les salles appartenant à des chaînes de cinéma (comme CGR, MK2, MAJESTIC ou encore CAP CINEMA), car les salles Art et Essai sont souvent associées aux cinémas indépendants. Prêtent également à confusion les salles dont le nom n'évoque pas l'univers du cinéma (METROPOLIS, LE PALACE, ou encore CASINO), ou encore celles dont le nom contient une dimension grandiloquente peu cohérente avec une image conviviales et confidentielles (Ciné action PALACE, le Lido ou encore le Louxor). A l'inverse, un certain nombre de caractéristiques communes permettent de les identifier par leur nom, en référence aux grandes figures du cinéma, à la mythologie grecque, aux étoiles, et à la littérature et au théâtre.

Les spectateurs interrogés ont proposés plusieurs expressions pour remplacer le terme d'« Art et Essai » faisant notamment référence à la notion de découverte, d'originalité, de nouveauté, d'ouverture, de créativité, d'inventivité, d'expérimentation, de cinéma alternatif, de cinéma parallèle. Parfois, certains ont repris le terme de « Cinéma d'art ». D'autres utilisent des termes relatifs à la proximité, à la convivialité, au « cinéma pour tous », à la notion de « premier film » d'un réalisateur. Beaucoup souhaitent y associer la notion de culture.

La compréhension de l'Art et Essai apparaît erronée et élitiste parce qu'elle est trop souvent assimilée aux films d'auteurs français. Pour beaucoup, le film Art et Essai est défini par opposition au blockbuster, et donc n'a pas une vocation purement lucrative. Il est identifié comme un film à petit budget, un film dont le réalisateur et les acteurs sont peu voire pas connus et débutants, un film à faible audience car peu médiatisé. Malgré tout, les films Art et Essai sont globalement perçus comme des films de qualité auxquels sont reconnus certains mérites objectifs, à savoir n'ayant pas le succès commercial pour seul objectif, ce sont des films qui font réfléchir, découvrir, s'épanouir intellectuellement, à vocation expérimental, engagé, traitant d'un sujet atypique, et avec une esthétique particulière. Pour la plupart des spectateurs interrogés, le cinéma d'Art et Essai est un cinéma élitiste, parce qu'il s'adresse à un certain type de public, à savoir un public de curieux, avides de découverte et de meilleure compréhension du monde. En mineur, seuls quelques répondants à l'étude évoquent les subventions reçues par les salles Art et Essai avec une idée de « sélection » de films et des salles.

Concernant les labels, ils apparaissent en réalité peu intelligibles, largement méconnus du public faute de mise en valeur, et quand ils le sont, leur utilité est mal comprise. Leur formulation est jugée peu explicite et attirante, vague et abstraite. Le label « Jeune Public » est jugé plutôt clair et utile, contrairement au « Patrimoine et Répertoire » perçu comme une expression abstraite à connotation vieillotte et au « Recherche et Découverte » qui renvoie à une connotation scientifique peu cohérente avec l'imaginaire du cinéma. Pour

beaucoup, la structure binaire alourdit et complexifie inutilement l'intitulé des labels. Un label « Patrimoine » et un autre « Découverte » seraient jugés plus accessibles.

3. Les salles de cinéma Art et Essai

L'échantillon des spectateurs interrogés sont globalement satisfaits des Salles Art et Essai qui sont des salles « globalement » agréables, humaines et satisfaisantes, grâce à une atmosphère conviviale, un accueil soigné et un public respectueux, ce qui les différencie aux salles des multiplexes. Contrairement aux idées préconçues, le côté daté, poussiéreux et vétuste ne ressort que très minoritairement dans les réponses des spectateurs. Toutefois, on constate des disparités en Ile-de-France où il ressort que le parc des salles Art et Essai semble moins agréable qu'en province. Cette étude montre que peu de caractéristiques des salles semblent essentielles aux yeux des spectateurs, à l'exception de son emplacement de proximité avec le lieu de vie, de la qualité de la programmation et de sa projection.

Les salles les plus appréciées sont celles qui dégagent une atmosphère particulière et unique du fait de leur histoire, de leur architecture originale et d'une décoration particulièrement travaillée.

En termes de programmation, sont particulièrement appréciés les efforts pour se différencier des salles commerciales, à savoir la diffusion de films confidentiels qu'on ne voit pas ailleurs, la rediffusion des films anciens, les événements programmés en marge des séances et les politiques développées à destination des familles.

Le prix est également un critère clé de choix des salles. Les spectateurs attendent un prix équivalent ou moindre dans les salles Art et Essai. Le prix perçu d'un billet est estimé en moyenne à 6,4€ (contre 6€ en 2005) et doit être moins cher que dans un cinéma commercial. Pour beaucoup, les tarifs moins élevés sont une des caractéristiques d'une salle Art et Essai. Le prix a donc une grande influence sur la consommation de cinéma et le choix des salles fréquentées. Concernant l'usage des cartes de fidélité, il est peu répandu dans les cinémas Art et Essai. Si la possession d'une carte de fidélité est très répandue par les spectateurs des cinémas généralistes, en revanche, très peu de spectateurs ont souscrit à une carte d'abonnements dans une salle Art et Essai.

4. Les attentes vis-à-vis des salles Art et Essai

Les spectateurs ont de fortes attentes principalement dans 4 matières : en communication, en programmation et animation, en aménagement des salles et en matière de services.

Concernant la communication des films recommandés, les spectateurs estiment ne pas être suffisamment informés de la programmation des Salles Art et Essai, surtout dans les moyennes et grandes villes. Les supports de communication les plus utilisés restent les sites

internet aussi bien généralistes que spécialistes sur le cinéma ainsi que le bouche-à-oreille. Étrangement, les réseaux sociaux sont pour l'instant peu utilisés, bien que ce moyen de communication soit jugé pratique par une large majorité des spectateurs. Pour accroître la visibilité des films Art et Essai et au-delà des films, la salle elle-même, les spectateurs proposent des solutions de campagnes d'affichages dans des lieux publics, en milieu scolaire, dans des lieux culturels, dans les commerces de proximité, dans les entreprises, avoir une présence plus soutenue dans les médias incluant la presse locale, la presse gratuite, la télévision et la radio, sur internet, sur les réseaux sociaux. Ils recommandent également des partenariats avec d'autres cinémas toute typologie confondue, et une entrée en contact direct et individuel avec leurs spectateurs (via une newsletter, une application mobile, par courrier postal ou encore par sms). Enfin, ils attendent un site internet clair, informatif et riche en contenus pédagogiques sur la programmation et tous les événements encadrant les séances, en bref, sur la vie de la salle.

En matière de programmation et d'animation, des innovations sont très attendues, notamment par des séances de rattrapage pour des films manqués quelques mois auparavant et par les avant-premières. En spontané, les demandes portées autour de la programmation sont des films plus nombreux et plus variés, une plus longue durée de diffusion des films, un plus grand nombre de séances et des horaires élargis.

Sur l'animation, les spectateurs sont surtout intéressés lorsqu'elles sont en lien direct avec le cinéma, et notamment les débats et conférences. Concernant les demandes à destination des familles, elles portent sur des activités qui permettent surtout de partager l'expérience du cinéma en famille dans les meilleures conditions incluant les ciné-gouters et les rehausseurs.

En matière d'aménagement des salles, des innovations sont également attendus de la part des spectateurs tendant à améliorer le confort des salles (aussi bien en terme de modernité que de propreté, allant de pair avec le confort des sièges et la taille de l'écran, des salles plus spacieuses et des innovations technologiques), et à proposer des services complémentaires tels qu'une librairie ou un restaurant pour certains.

Enfin, en matière de services, les spectateurs souhaiteraient pouvoir réserver leur place à l'avance, et choisir leur fauteuil tout comme ils choisissent leur film.

En somme, les spectateurs souhaitent que les salles Art et Essai proposent le même niveau de confort, de service et de technologie que les multiplexes, sans pour autant perdre leur spécificité résidant dans leur charme, leur atmosphère unique mais surtout dans leur proximité avec le public.

ANNEXE 4 : Contributions écrites reçues à l'issue des auditions

Liste des contributions :

- **ACCAM-DRAC**
- **ACID**
- **ADRC**
- **AFCAE**
- **Note conjointe APC/UPF-SPI**
- **ARP**
- **CIP**
- **Collectif de Cinéma Art et Essai Grandes Agglomérations**
- **DIRE**
- **FNCF**
- **GNCR**
- **JP VILLA - E. BARRON (VEO production)**
- **ROC**
- **SCARE**
- **SDI**
- **SRF**

MISSION DE RÉFLEXION SUR LE CLASSEMENT ART ET ESSAI

CONFIEE A PATRICK RAUDE

2015-2016

Contribution de l'Association des Conseillers cinéma audiovisuel et multimédia Audition le 25 février 2016

- **LE DISPOSITIF GENERAL DU CLASSEMENT**

- Sur les objectifs généraux :

Sans remettre en cause les objectifs généraux du classement, au vu des subventions accordées selon les types de salles, il serait pertinent de renforcer la part relevant de l'animation (entendue comme diffusion de la culture cinématographique) ainsi que les salles labellisées, principalement en RD : c'est le barème qui doit être partiellement repensé (le coefficient multiplicateur salle notamment, qui survalorise les établissements de plusieurs écrans se contentant d'une diffusion large).

Actuellement, le classement A&E recouvre des réalités très différentes et son identité paraît floue auprès du public, des élus et des professionnels qui sont éloignés de ce classement (producteurs, réalisateurs, associations de diffusion...)

- Sur les procédures mises en œuvre :

La procédure en soi est bonne, mais le manque de temps en commissions, inter-régionales puis nationale, est patent (cf. propositions ci-après).

- Quel est le calendrier idéal, selon vous, pour le dépôt des dossiers de candidature, pour l'examen par les Commissions, pour la proposition de la Commission au CNC et enfin pour la décision de classement par la Présidente du CNC ?

La période de référence devrait être l'année civile n-1, en resserrant au mieux le calendrier pour un classement définitif en septembre. Cette période de l'année civile, serait mieux adaptée aux salles et leur simplifierait la procédure.

- **LE QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE**

- Que pensez-vous du dossier de candidature (son ampleur, la diversité et la quantité des questions, la présentation des animations et du travail dans les cinémas) ?

Le questionnaire a été amélioré ces dernières années devenant de plus en plus complet, plutôt fonctionnel et satisfaisant.

- La notice pourrait gagner en clarté, en expliquant clairement la finalité de ces questions diverses par rapport aux objectifs du classement.
- Les rubriques « Présentation synthétique de la politique de programmation » et celle pour « l'animation » sont redondantes, une seule pourrait suffire.
- Un exemplaire numérisé du programme du cinéma diffusé au public ou des pages du site internet ou newsletter apporteraient une information qualitative sur le travail effectué par la salle auprès des publics. Cet aspect n'est pas actuellement suffisamment pris en compte par les commissions.
- Demander l'ajout en annexe de la convention entre la salle de cinéma et l'éventuelle association qui effectue le travail Art et essai afin de clarifier le travail et la charge financière qui incombent aux associations ou à la salle.

- Que pensez-vous de l'onglet financier ?

Utile pour connaître une partie de la réalité financière des établissements (même s'il n'est pas un bilan comptable exact et peut prêter à de mauvaises interprétations), et le modèle économique. Il serait bien de prévoir une courte rubrique explicative, déficit ou non. Le problème est que l'on passe trop de temps dans certaines commissions sur cet onglet. On peut le simplifier en conservant : les entrées, le rme, les subventions, la masse salariale, le loyer et sa prise en charge, le budget lié aux animations.

Il ne faut pas oublier que les subventions publiques peuvent être affectées à des actions spécifiques qui ne sont pas obligatoirement prises en compte dans le classement Art et Essai.

➤ Sur l'aspect technique, quel est votre avis sur l'outil cinedi.fr ?

Pratique pour consulter les demandes. Mais comme la plupart des applications du CNC, cinedi souffre d'une évidente lourdeur informatique (temps de chargement relativement long).

➤ Le questionnaire vous paraît-il adapté à toutes les salles ?

A priori oui, à condition d'être bien renseigné. Attention à ne pas inventer un système à deux vitesses. Créer deux dossiers différents (un pour la petite exploitation, l'autre pour la moyenne et grande exploitation) risquerait de créer une inégalité de traitement alors que le travail d'animation art et essai peut aussi relever de la petite exploitation.

➤ Quelles modifications proposeriez-vous pour l'améliorer ?

Pour les salles : pouvoir le remplir au fur et à mesure de l'année, notamment pour renseigner au mieux la partie animation.

Pour les membres des commissions : y avoir également accès sur une durée plus étendue.

• LES COMMISSIONS

1. Commissions Régionales

➤ Que pensez-vous de leur composition ?

Les groupes régionaux doivent devenir de véritables commissions nommées avec un Président, des membres et les droits et devoirs qui vont avec.

Tout en maintenant le principe des commissions du CNC de représentativité des différentes filières professionnelles, il faudrait veiller à ce que :

- tous les membres soient impliqués, où concernés par l'art et essai ;
- l'ensemble du territoire concerné soit représenté équitablement ;
- les membres soient renouvelés régulièrement (mandats de 3 ans renouvelables une seule fois) ;

Une ouverture à des représentants des pôles régionaux et/ou d'associations locales importantes de diffusion du cinéma pourrait être pertinente.

- Que pensez-vous de leur fonctionnement ?
 - Le pilotage de la réunion, assuré par son Président ou le CNC, doit donner la parole à chacun des membres et structurer les débats.
 - Nécessité que chaque partie des documents mis à disposition soit étudiée par au moins un binôme (partie financière, animation, listing des films, accès aux copies...).

- Les documents mis à disposition (questionnaires, listing, supports) sont-ils satisfaisants ?
 - Globalement oui.
 - Une tablette numérique par personne serait préférable.
 - La liste des films est difficile à évaluer faute de temps, c'est dommage, il faudrait qu'elle fasse ressortir très facilement la typologie des films diffusés.
 - Proposition : dans une même commission inter-régionale, étudier les salles classées par catégorie puis taille d'agglomération, pour un traitement plus équitable entre régions.

- Si non, selon vous, quelles données vous semblent les plus appropriées ? Elles le sont toutes, la question est celle de leur lisibilité dans le temps trop bref de l'instruction. Mais si chaque membre de la commission prend sa part de lecture et de synthèse, cela est possible.

- Comment imagineriez-vous l'instruction en région des dossiers de demande de classement à l'avenir ?
 - Pré-notification des labels selon les barèmes, avec possibilité pour la commission de valider, repêcher ou non.
 - Dégager du temps pour une présentation synthétique par les conseillers cinéma des DRAC des territoires et de leur contexte cinématographique, ce qui est utile pour les membres venant de Paris.
 - D'une année sur l'autre, le conseiller cinéma pourrait être missionné par la commission pour visiter certaines salles ayant posé question et les présenter lors des débats. Ces quelques focus permettraient une image plus fine de la réalité.

- Examiner plus régulièrement la liste des films programmés par salle et la façon dont ils sont exposés (dates, heure, nbre de spectateurs..)

2. Commission nationale et appel

➤ Que pensez-vous de sa composition ?

- La liste des membres présents doit être officielle et chaque membre doit avoir droit de vote (les conseillers cinéma des DRAC notamment).
- Plafonner les mandats possibles pour une personne (3 ans renouvelables une seule fois, voire non renouvelables).
- Composition trop proche de la commission régionale Île-de-France/Centre (6 membres en commun)
- Nécessité d'avoir des membres ayant une véritable expérience de la petite exploitation hors Île-de-France.

➤ Que pensez-vous de son fonctionnement ?

- la majorité des personnes présentes ne connaissent pas les salles dont il est question et regardent à peine le questionnaire des salles.
- Faute de temps et d'intérêt pour la petite exploitation, cette commission a tendance à lier l'évolution de la majoration relative au travail d'animation à l'évolution de l'indice automatique, ce qui a pour conséquence une double peine ou au maintien de la majoration.

➤ Les documents mis à disposition (questionnaires, listing, supports) sont-ils satisfaisants ?

Idem que pour les régionales.

➤ Si non, selon vous, quelles données vous semble les plus appropriées ?

Idem que pour les régionales.

➤ Comment imagineriez-vous la commission nationale de demain ?

- Même si les « cas simples » ne sont plus étudiés par cette commission, trop de dossiers sont soumis à cette commission alors qu'une commission régionale a déjà étudié les dossiers, de manière plus fine et attentive. Le travail d'expertise est ainsi redoublé, ce qui est inutile.

- L'harmonisation des aides sur le territoire national pourrait être assurée par le CNC qui, seul, assiste à toutes les commissions. Si le Président est présent à toutes les commissions, il pourrait prendre part à cette harmonisation.
- Une grille nationale pour évaluer le travail d'animation (tant de points de majoration pour telle quantité, qualité et type d'animation) pourrait être inventée.

- **ARTICULATION ENTRE LES COMMISSIONS REGIONALES ET LA COMMISSION NATIONALE ET D'APPEL**

- Que pensez-vous du rôle des rapporteurs en commission nationale ?

Essentiel mais difficile car demande esprit de synthèse et précision. Ce dernier fait état d'une position sur laquelle se sont accordés l'ensemble des membres de la régionale et non sa position personnelle, et c'est à ce titre qu'il doit être entendu.

Soit cette fonction est officialisée, soit le CNC peut assurer cette mission car ses agents sont présents à toutes les commissions régionales et prennent d'ores et déjà des notes sur les salles.

- **LE COMITE DE PILOTAGE**

- Que pensez-vous de sa composition ?

Les règles qui régissent ce comité de pilotage ne sont pas totalement transparente, tout comme le mode de désignation des membres, leur renouvellement, l'articulation avec les commissions régionales, tout cela est un peu opaque .

Sa composition et ses missions doivent être officielles et mises en ligne sur le site internet du CNC. Pourquoi seuls les exploitants sont-ils présents ? Pourquoi la commission nationale n'assurerait-elle pas ces missions ? Un représentant des DRAC doit être présent.

- Que pensez-vous de son fonctionnement ?

Manque de clarté, de transparence car aucun compte rendu n'est diffusé auprès des membres des commissions régionales ni nationale. En revanche, elle permet une adaptation annuelle nécessaire de la procédure : amélioration du questionnaire, grille des labels et des seuils d'éligibilité en fonction du nombre

de films sortis et recommandés, ajustements des barèmes pour renforcer l'aide à une certaine catégorie de cinémas particulièrement en difficulté, etc.

➤ Que pensez-vous du calendrier ?

Inconnu pour nous.

➤ Sa tenue annuelle vous paraît-elle nécessaire dans un cadre de lisibilité du classement ?

Sauf à simplifier à l'extrême le classement et son calcul, cela semble nécessaire, pour répondre à des problématiques nouvelles, même s'il faut éviter de « bidouiller » chaque année les grilles ou de surcharger les modalités du classement de critères répondant à des difficultés peut-être ponctuelles.

- **LES LABELS**

➤ Que pensez-vous de la labellisation de manière générale (procédure d'obtention et les conséquences) ?

-Elle ne prend pas assez en compte les contraintes des exploitants (le nombre de salles notamment).

-Elle n'a pas assez d'effet sur la subvention : une salle bénéficiant des 3 labels devrait recevoir une majoration automatique.

-À défaut de créer un label « salle créative », il conviendrait de renforcer par une majoration spécifique les salles RD les plus aventureuses et innovantes dans leur programmation.

- Distinguer les mono-écrans des cinémas avec deux écrans dans les grilles.

- **L'ART ET ESSAI ET L'AIDE A LA PROGRAMMATION DIFFICILE**

➤ Quelle est votre opinion sur l'articulation entre l'art et essai et l'aide à la programmation difficile ?

Pas d'articulation véritable et ne concerne que Paris pour ainsi dire : il faut signaler que les salles art et essai de catégorie A dans les grandes villes de Province, qui connaissent une concurrence accrue des multiplexes (se positionnant de plus en plus sur l'art et essai porteur), en auraient pour certaines bien besoin... Ne faudrait-il pas un jour réunir les deux aides, avec une sorte de multiplicateur « programmation difficile » ?

- **LE BAREME**

- Quelle est votre évaluation du barème existant et avez-vous des propositions de simplification du barème ? Le recours à un barème vous paraît-il la modalité la plus d'un barème unique ?

Le calcul du barème actuel mériterait d'être mieux expliqué.

Si on veut simplifier vraiment, un barème unique en % de séances art et essai sur les séances totales, la catégorie intervenant alors dans un second temps (seuils d'éligibilité, coefficient pondérateur, etc.).

- **METHODES DE CALCUL DES SUBVENTIONS**

- Quelle est votre appréciation des deux méthodes de calcul utilisées et quelles sont le cas échéant vos propositions d'évolution ?

Préférence pour la première en %. Il faut repenser les multiplicateurs écrans (favorisant malgré tout ceux qui diffusent plus « mécaniquement »), ainsi que la grille de subvention, trop favorable aux salles de catégorie C et D par rapport aux A, B et E notamment.

- **QUELLES PROPOSITIONS SOUHAITEZ-VOUS PORTER AUPRES DE PATRICK RAUDE POUR AMELIORER L'ACTION DU CNC EN MATIERE DE CLASSEMENT ART ET ESSAI ?**

-Mieux prendre en compte le travail éditorial des salles (contenu de programmation), la prise de risque, l'investissement et l'originalité de l'animation : création éventuelle d'un label « cinéma créatif » ou renforcement du RD (en fonction des % de séances et films RD) par une majoration automatique. Mieux aider en proportion les salles ayant une identité et une ligne art et essai affirmées, sur des territoires « difficiles ».

- Dans le cadre de la réflexion du CNC sur le soutien au court métrage, et à défaut d'un classement art et essai des courts métrages, mieux prendre en compte la diffusion du court métrage (par exemple, une majoration automatique à partir d'un certain nombre de films diffusés).

-Majoration automatique pour les salles ayant les trois labels et celles organisatrices en propre de festivals.

-Rééquilibrer les grilles de subvention, en faveur des salles à la programmation difficile et, à l'autre bout du spectre, des salles rurales ; passer à un barème unique en % ; simplifier le mode de calcul autant que possible, et le rendre

lisible pour la profession ; diminuer l'effet du multiplicateur salles ; revoir le principe du déplafonnement. Généralement, rendre plus transparente la procédure et le mode de calcul.

- Instaurer des seuils de minimum de % de séances et de spectateurs art et essai, pour éviter les classements d'aubaine de certains complexes, voire instaurer une majoration forte au-dessus d'un % de spectateurs art et essai, afin d'inciter les salles à communiquer sur cette programmation et à conquérir de nouveaux publics.

Fixer des règles précises et lisibles quant aux pondérations automatiques et d'appréciation générale.

MISSION DE RÉFLEXION SUR LE CLASSEMENT ART ET ESSAI

CONFIEE A PATRICK RAUDE

2015-2016

- **LE DISPOSITIF GENERAL DU CLASSEMENT**

- Sur les objectifs généraux :

Il faudrait revenir à l'objectif de départ : compenser la prise de risque des exploitants sur des films au potentiel commercial moindre (films sortant sur peu de copies, films sans casting, premiers / deuxièmes films, films recherche etc)

- Sur les procédures mises en œuvre :

Il nous semble qu'une réflexion sur la recommandation des salles devrait se faire en parallèle d'une réflexion sur la recommandation des films :

Les films ne peuvent pas être tous vus avant leur sortie (et même après). De ce fait, les films potentiellement R&D les moins identifiés car bénéficiant de peu de promotion, sortant sur peu de copies etc peuvent en pâtir car ils sont moins vus.

La recommandation des films ayant une influence directe sur la recommandation des salles, il serait souhaitable d'aller vers une plus grande transparence.

- Quel est le calendrier idéal, selon vous, pour le dépôt des dossiers de candidature, pour l'examen par les Commissions, pour la proposition de la Commission au CNC et enfin pour la décision de classement par la Présidente du CNC ?

Il faudrait que les dossiers soient faits plus en amont afin que les membres des commissions aient accès à toutes les informations (programmation détaillée etc) avant les commissions.

LE QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE

- Que pensez-vous du dossier de candidature (son ampleur, la diversité et la quantité des questions, la présentation des animations et du travail dans les cinémas) ?

Tout ce qui pourrait rendre le dossier plus qualitatif notamment sur la typologie des films programmés serait bienvenu.

- Que pensez-vous de l'onglet financier ?

Tous les efforts pour approfondir le questionnaire financier ces dernières années vont dans le bon sens et doivent être poursuivis. En effet, alors que les producteurs et distributeurs ont accepté d'aller vers plus de transparence, il est normal que l'exploitation soit aussi soumise à plus de transparence en contrepartie des aides qu'elle reçoit. Notamment concernant les recettes qui impactent directement les ayant-droits, à savoir la facturation des films-annonces et du matériel publicitaire en général.

Par ailleurs, il est équitable que le questionnaire qui jusqu'à présent faisait apparaître seulement les aides touchées par les salles publiques inclut désormais les recettes privées. Ces recettes devraient d'ailleurs être plus détaillées et faire apparaître séparément ce qui relève des frais payés par les distributeurs et ce qui est plus spécifique à la politique de la salle en termes de régie publicitaire et de frais de gestion.

Il serait également souhaitable d'avoir plus de visibilité (en dépenses et en recettes) sur les lignes dédiées aux actions auprès des publics (communication, médiation, ateliers ...)

- Sur l'aspect technique, quel est votre avis sur l'outil cinedi.fr ?

- A titre indicatif, pouvez-vous nous indiquer le temps approximatif nécessaire pour réunir les informations, les traiter et procéder à la saisie des informations demandées ?

- Le questionnaire vous paraît-il adapté à toutes les salles ?

De nouveau, même s'il prend du temps, c'est une condition normale à l'octroi d'une aide. Peut-être serait-il possible d'ouvrir ce questionnaire toute l'année en ligne afin que les salles puissent y intégrer les éléments au fur et à mesure.

Quelles modifications proposeriez-vous pour l'améliorer ?

Afin de faciliter le travail des commissions qui examinent les dossiers, un tri en amont entre les catégories de films et leur exposition serait utile (nombre de copies à la sortie etc)

- **LES COMMISSIONS**

- 1. **Commissions Régionales**

- Que pensez-vous de leur composition ?

Les producteurs sont absents et il serait normal que deux auteurs siègent plutôt qu'un.

- Que pensez-vous de leur fonctionnement : vu qu'aucun tri entre les films n'est effectué en amont, il manque du temps pour examiner la programmation en détails.

- Les documents mis à disposition (questionnaires, listing, supports) sont-ils satisfaisants ?

Il faudrait avoir les documents en ligne en amont, notamment la programmation.

- Si non, selon vous, quelles données vous semblent les plus appropriées ?

Les finances et les animations sont des données très appropriées, qui pourraient être davantage développées. Il manque du qualitatif sur la programmation (typologie de films etc)

- Comment imagineriez-vous l’instruction en région des dossiers de demande de classement à l’avenir ?

Le fonctionnement actuel nous paraît satisfaisant si les dossiers sont plus précis en amont.

2. Commission nationale et appel

- Que pensez-vous de sa composition ?

1 seul auteur. Aucun producteur

4 représentants d’exploitants et 2 distributeurs (dont un distributeur exploitant)

Il nous semble qu’il y a un problème d’équité sur les personnalités qualifiées. En effet, sur les 7 personnalités, 5 sont des exploitants ou représentants d’associations de salles dont le Délégué Général et le Président de l’Association de salles qui gère déjà le dispositif.

- Que pensez-vous de son fonctionnement ?

Pas de remarque particulière. Les cas simples ont permis de gagner du temps. Mais il ne faudrait pas que cela soit trop élargi et que la nationale ne soit réservée qu’aux dossiers litigieux.

- Les documents mis à disposition (questionnaires, listing, supports) sont-ils satisfaisants ?

Idem que pour les régionales

- Si non, selon vous, quelles données vous semble les plus appropriées ?

- Comment imagineriez-vous la commission nationale de demain ?

- **ARTICULATION ENTRE LES COMMISSIONS REGIONALES ET LA COMMISSION NATIONALE ET D'APPEL**

- Que pensez-vous du rôle des rapporteurs en commission nationale ?

Ce rôle est très important, il faut que les rapporteurs soient qualifiés et investis.

Par ailleurs, le représentant du CNC doit aussi avoir ce rôle de rapporteur fidèle aux débats des régionales.

Par ailleurs, il serait souhaitable que la décision finale soit motivée de façon plus précise auprès des salles avec le détail des différents éléments automatiques et sélectifs.

- **LE COMITE DE PILOTAGE**

- Que pensez-vous de sa composition ?

Il serait normal et souhaitable que les représentants des distributeurs et auteurs qui siègent dans les commissions régionales et nationales puissent être réunis une ou deux fois par an dans ce comité de pilotage, pour l'instant uniquement composé d'exploitants.

- Que pensez-vous de son fonctionnement ?

Nous avons peu d'informations sur son fonctionnement et souhaitons donc plus de diversité dans sa composition pour plus de transparence. Cf point précédent.

- Que pensez-vous du calendrier ?

Le comité est convoqué en décembre pour des ajustements qui devraient avoir lieu en janvier. Un travail plus en amont et en concertation serait souhaitable.

- Sa tenue annuelle vous paraît-elle nécessaire dans un cadre de lisibilité du classement ?

Oui, un comité interprofessionnel avec quelques membres des commissions régionales et nationales devrait être réuni plus régulièrement (comme c'est le cas pour le comité de concertation sur le numérique par exemple)

- **LES LABELS**

- Que pensez-vous de la labellisation de manière générale (procédure d'obtention et les conséquences) ?

* C'est de nouveau lié à la recommandation des films. : un label Recherche et Découverte peut indifféremment être obtenu en programmant les « blockbusters » de la recherche sortant sur un nombre important de copies qu'en programmant un film sans casting sortant sur moins de copies et qui nécessite donc plus de travail auprès des publics afin d'être identifié et de susciter le désir.

Cela n'incite donc pas assez les salles à prendre des risques sur ces films-là car c'est la « double peine » : plus de travail à fournir et moins de billetterie assurée.

Par ailleurs, si des critères économiques liés à la taille de la sortie étaient pris en compte pour le classement Art et essai et les labels, les aides pourraient aller vers les salles les plus vertueuses ce qui serait une réelle logique de compensation de risques. Et une incitation à plus d'éditorialisation accompagnée de moyens pour travailler les publics (en finançant par exemple une partie de poste de médiateur par exemple)

* Il n'y a par ailleurs pas assez de lien entre les labels et le montant de la subvention. Des labels mieux valorisés financièrement seraient sans doute plus incitatifs. Mais à la condition de redéfinir les critères d'obtention des labels : vrai travail de découverte sur premiers et deuxièmes films ou films sortant sur peu de copies etc (Suite aux Assises I, le CNC a d'ailleurs fait une simulation à + 500 000 euros sur l'enveloppe, en excluant du label *Recherche et Découverte* les films sortant sur plus de 70 copies par exemple). Par ailleurs, il faut être attentif à ne pas demander, pour l'obtention des labels, autant de séances à des mono-écrans qu'à des moyennes ou grosses exploitations par exemple.

* Afin de repenser les labels, des collèges « Jeune public », « Recherche et découverte » et « Patrimoine et Répertoire » pourraient être créés.

La création de collèges de labels nous semble nécessaire pour valoriser le label, harmoniser la liste des films labellisés, éviter les oublis, vérifier la cohérence entre l'animation et la programmation.

Enfin, les films labellisés par d'autres associations de salles ou d'auteurs (GNCR, ACID) devraient systématiquement être labellisés Recherche et Découverte.

- **L'ART ET ESSAI ET L'AIDE A LA PROGRAMMATION DIFFICILE**

- Quelle est votre opinion sur l'articulation entre l'art et essai et l'aide à la programmation difficile ?

La question selon nous n'est pas l'articulation des deux.

Si le problème sous-entendu est le cumul de l'aide Art et essai et de l'aide à la programmation difficile, une solution serait peut-être de supprimer le dé plafonnement dans l'Art et essai et de réellement renforcer l'aide à la programmation difficile en l'étendant par exemple aux villes moyennes qui ont des problèmes d'accès aux films porteurs.

- **LE BAREME**

- Quelle est votre évaluation du barème existant et avez-vous des propositions de simplification du barème ? Le recours à un barème vous paraît-il la modalité la plus d'un barème unique ?

Oui pour un pourcentage pour tous afin d'avoir une meilleure lisibilité du travail.

- **METHODES DE CALCUL DES SUBVENTIONS**

- Quelle est votre appréciation des deux méthodes de calcul utilisées et quelles sont le cas échéant vos propositions d'évolution ?

Il faut revoir le coefficient multiplicateur par écran qui défavorise la petite exploitation.

QUELLES PROPOSITIONS SOUHAITEZ-VOUS PORTER AUPRES DE PATRICK RAUDE POUR AMELIORER L'ACTION DU CNC EN MATIERE DE CLASSEMENT ART ET ESSAI ?

Aujourd'hui, entre 57 et 63 % des films selon les années sont recommandés Art et Essai (presque 70% des films français) et ouvrent des aides aux salles qui les diffusent. Les chiffres de l'observatoire de la diffusion démontrent que les films A&E les plus programmés sont ceux à plus forte notoriété, sortant sur un nombre plus élevé de copies, au détriment des films à moindre notoriété dont l'exposition baisse à la fois en termes de durée, de nombre de points de projection, de séances et d'horaires favorables. Plus d'un film Art et Essai sur deux est projeté dans moins de 20 établissements en première semaine. Par ailleurs, la durée de vie des films Art et Essai passe de 25 semaines en 2008 à 11 semaines en 2012.

Dans ce contexte de sous-exposition, 45% des films qui sortent font moins de 20 000 entrées.

Par ailleurs, la fin prochaine des VPF risque encore d'accentuer l'inflation du nombre de copies sur les films sortis par les plus distributeurs les plus influents et évincer davantage les films dits de la diversité.

Une réforme du classement Art et Essai doit servir à ce qu'il redevienne incitatif pour les salles, soutienne fortement les salles qui prennent des risques de programmation et serve ainsi à une meilleure exposition du cinéma de la diversité.

Afin de mieux valoriser le travail des salles qui programment les films à sortie plus confidentielle et doivent donc fournir un travail supplémentaire pour les faire exister auprès des publics, nous proposons de :

- pondérer le critère « Art et Essai » par un coefficient « économique ». Ce coefficient permettrait de moduler, de manière automatique, le soutien versé aux salles Art et Essai. Le barème que nous proposons est le suivant :
 - films dont le nombre d'écrans en nationale est inférieur à 30 : coefficient de 2
 - films dont le nombre d'écrans en nationale est compris entre 30 et 80 : coefficient de 1,5
 - films dont le nombre d'écrans en nationale est supérieur à 80 : coefficient de 1

- la programmation de premiers et deuxièmes films ajouterait à ce coefficient une majoration de + 0,5

- La durée d'exposition des films (films gardés longtemps à l'affiche ou programmés plus tard) devrait également faire partie des coefficients majorateurs.

- cesser de faire entrer dans le classement Art et Essai des salles, les films dépassant le million d'entrées en un nombre déterminé de semaines. Notre but n'est pas, bien sûr, de pénaliser le succès. Mais, dans la mesure où les salles programmant ces succès bénéficient déjà des retombées financières des entrées, il nous semble que le soutien n'a pas vocation à apporter une prime supplémentaire.

- Exclure du classement Art et Essai les films sortant sur plus de 400 copies.

Nombre de nos propositions ont été reprises dans les 14 préconisations du rapport Leclerc-Perrot « Cinéma et concurrence » de 2008 / prop. N° 11, page 66).

Remarques et propositions de l'ADRC / Classement AE des salles

Suite à l'entrevue du 7 janvier 2016 avec trois administrateurs du Bureau de l'ADRC et son délégué général.

Cette procédure d'aide sélective à l'Art et Essai dans sa conception et ses objectifs reste indispensable pour l'aménagement du territoire. Même si des modifications restent souhaitables, les décisions prises jusque-là nous paraissent équitables. Cependant, nous pouvons en améliorer les critères d'attribution et l'équité.

Dans un contexte en évolution constante, les salles ont toutes leurs spécificités. Nous pourrions en définir trois grandes catégories:

- **les salles des grandes villes.** Généralement les plus exposées aux effets de la concentration dans la diffusion et l'exploitation des films. Les statistiques sur l'accès aux films et les parts de marché des grandes enseignes sont, à cet égard, extrêmement révélatrices.
- **Les salles de proximité de petites et moyennes villes** et dont l'exploitant n'est pas une collectivité. Elles jouent à l'échelle du territoire un rôle déterminant pour l'accès des spectateurs aux films, et des œuvres aux spectateurs, mais elles sont confrontées à de véritables difficultés d'accès aux films. Par ailleurs, ces salles ne disposent la plupart du temps que de financements limités, voire inexistant, de la part des collectivités.
- **Les salles des collectivités territoriales** qui jouent elles aussi, dans diverses tailles de communes, un rôle essentiel. Mais leur structure de financement, tout en pouvant être très variable, n'est pas toujours comparable, et doit donc être pris en compte de manière spécifique.

Notre objectif est donc de faire des propositions visant à une redistribution plus efficace et plus équitable de l'enveloppe Art et Essai.

Mais de prime abord, une augmentation de l'enveloppe Art et Essai est souhaitable. En effet, les aides automatiques renforcent naturellement la concentration alors que les aides sélectives, à l'instar de la subvention Art et Essai, contribuent à rétablir des équilibres nécessaires et une meilleure régulation, notamment de par leurs aspects incitatifs.

PROPOSITIONS POUR OPTIMISER LE TRAVAIL DES COMMISSIONS

A. ECONOMIE DE LA SALLE :

Il s'agit de prendre en compte, et mettre en rapport, l'ensemble des moyens de la salle, avec sa politique éditoriale et d'animation. Ce travail ne peut se faire qu'avec une connaissance accrue et avérée des données financières des salles :

1. Billetterie
2. Recettes annexes.
3. Montant des subventions.

Il faudrait donc, d'une part, mettre en rapport le montant de la subvention Art et Essai accordée et les subventions publiques perçues et, par ailleurs, établir une prise en compte du nombre de spectateurs Art et Essai en regard des aides obtenues.

B. CONTEXTE TERRITORIAL DE LA SALLE :

Connaître objectivement ses spécificités territoriales. Celles-ci déterminent en effet des atouts ou des handicaps de la salle pour effectuer son travail sur l'art et essai.

- 1 Prise en compte du **Contexte socio-économique** de son implantation. Pour certaines d'entre elles, vérification du bien-fondé de la **catégorie de localisation** : en effet, les catégories sont basées sur la base INSEE qui ne reflète pas toujours la réalité démographique des villes ;
- 2 Prise en compte du **Contexte concurrentiel de l'exploitant candidat** : **accès aux films**, politique tarifaire et diversité de l'offre sur la zone de chalandise ;

C. ANIMATIONS :

Se donner les moyens et le temps d'une meilleure et plus juste appréciation des animations relatives à la diffusion culturelle cinématographique. Prise en compte du travail social de la salle auprès des structures locales.

Il faudrait donc structurer le questionnaire animation en plusieurs parties :

- 1 - Synthèse du nombre d'animation et de leur type : équipes de films, intervenants, travail avec structures sociales locale (selon les contextes sociaux et culturel des villes).
- 2 - Synthèse du coût de ces animations par poste : déplacement, logement, repas, etc.
- 3 - Véritable note de politique d'animation.
- 4 - Dossier animation tel qu'il existe. Il est à noter qu'il faudrait pouvoir téléverser (uploader) ce dossier plutôt que de le remplir en ligne.

D. LABELS :

Simplification du listing programmation afin de pouvoir mieux appréhender la nature de l'offre (ex : **synthèse par titre** des semaines programmées : nb de semaines, nb de séances, résultats...)

E. COMMISSION NATIONALE:

Afin de faciliter une lecture comparative sur des salles de même catégorie mais de région différentes, ne serait-il pas souhaitable d'étudier les dossiers par catégorie de villes sans distinction de région ?

F. COMMISSIONS REGIONALES

Composition et fonctionnement : le constat quant à leur fonctionnement optimal est variable selon les régions. En effet, la présence d'acteurs locaux importants (exploitants, programmeurs) peut influencer par leur poids les débats en commission, y compris au sujet de salles auxquelles ils sont liés. Cela entraîne des déséquilibres régionaux constatés en commission nationale, que celle-ci doit alors résoudre, parfois avec difficulté. Vis à vis de l'extérieur, à défaut d'être clarifiée, cette situation prête le flanc à ceux qui veulent critiquer le système d'attribution de la subvention Art et Essai.

Il est donc impératif de restaurer les conditions d'un débat objectif, sans aucun conflit d'intérêts. Il doit être rappelé à cet égard que les acteurs impliqués dans les dossiers ne peuvent ni participer ni assister aux débats, comme cela est bien prévu par les textes.

. Proposition 1 : Que l'étude des dossiers régionaux soit effectué intégralement par le CNC de manière purement technique. Charge à la commission nationale d'effectuer le travail "sélectif", quitte à rallonger sa durée.

. Proposition 2 : Pour éviter tout soupçon de partis pris, que le rapporteur de la régionale lors de la nationale soit le représentant du CNC .

. **Proposition 3** : Que plusieurs professionnels d'autres régions, n'ayant pas d'implication dans la région étudiée, participent à la commission.

G. COMMISSION NATIONALE :

La commission doit pouvoir exercer au mieux ses capacités d'analyse « politique » sur le classement national, notamment pour veiller à son équilibre. Elle doit ainsi être assurée, pour effectuer son arbitrage, que les critères d'analyse qui lui sont soumis sont les plus objectifs possibles, et ont fait l'objet du même traitement afin de pouvoir effectuer les comparaisons nécessaires.

. **Proposition** : Le CNC, en introduction, définit le contexte global du classement national en fonction des grandes tendances ressortant des chiffres nationaux, et des classements régionaux proposés. Les variations de région à région sont notamment ainsi présentées.

INFORMATIONS DU QUESTIONNAIRE / « ACCES ADRC » des SALLES

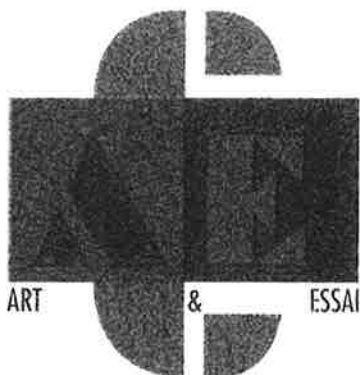
Le questionnaire actuel sur l'accès des salles aux copies ADRC s'avère souvent mal rempli. En effet, leur connaissance précise des trois dispositifs d'intervention mis à leur disposition est très variable. Leur seule certitude est qu'elles ont dû faire appel à l'ADRC pour accéder à tel film.

. Il est donc important de simplifier le questionnaire **selon deux occurrences** :

1. Films d'exclusivité : . Avez eu besoin d'accès aux films par l'ADRC ? : Combien d'accès ? :
2. Patrimoine : . Combien de programmes avez-vous proposés par le biais de l'ADRC ? :

Pour le Patrimoine, les programmes ADRC demandés par la salle doivent pouvoir être pris en compte pour l'établissement de son label (ils manifestent au moins la démarche de la salle de travailler sur cette offre pour ses publics).

D'où la nécessité de **quantifier ces demandes**, et de les **rendre lisibles**, afin que les membres des commissions puissent en tenir compte pour le label Patrimoine.



Mission sur la simplification et la modernisation du classement Art et Essai

Propositions de l'AFCAE Conseil d'administration du 24 février 2016

Les propositions suivantes sont le résultat des réflexions et discussions engagées par l'AFCAE depuis le mois d'octobre 2015, au sein d'un groupe de travail dédié, ainsi que de son Bureau et de son Conseil d'administration. Elles ont donné lieu à une approbation formelle du Conseil d'administration, réunie le 24 février 2016.

L'ensemble des propositions sont portées avec une volonté de l'AFCAE d'un maintien de l'esprit général et des principes du classement, socle commun du mouvement Art et Essai et de la diversité des salles. A savoir :

- Le caractère unique du classement pour toutes les salles (pas de retour à un double système : aide Art et Essai v/ Aide à l'animation)
- La progressivité de l'aide
- La prise en compte dans le montant de l'aide de la situation, du potentiel et des moyens de l'établissement concerné.

Seront successivement présentées les propositions relatives :

- A la procédure (A)
- Aux critères de classement (B)
- A la valorisation de l'Art et Essai (C)

A. LA PROCEDURE

1. **Principe** : le maintien – avec aménagements (voir ci-après) - de la procédure actuelle, fondée sur un examen par les commissions régionales, puis la Commission nationale, des dossiers remplis par les exploitants souhaitant obtenir le classement Art et Essai.

2. Le dossier de demande :

a) **Simplification du questionnaire** : il est proposé que le questionnaire soit pré-rempli par le CNC concernant l'ensemble des données déjà détenues par le Centre pour chaque établissement faisant l'objet d'une demande.

Il paraît utile également d'organiser régulièrement, comme cela a pu être fait par le passé, des sessions en régions pour expliquer comment remplir le questionnaire. Les différentes organisations – notamment l'AFCAE et les associations régionales – peuvent s'associer au CNC pour l'organisation de temps de formation.

b) **Accès au questionnaire** : il est souhaité un accès facilité au questionnaire et aux données servant à calculer la partie automatique de la subvention (films, séances, versions, etc). Il est également demandé d'examiner la possibilité d'ouvrir le questionnaire tout au long de l'année, pour pouvoir le remplir régulièrement.

c) **Le questionnaire financier** : la proposition, en revenant à l'objectif d'une demande des données financières, est d'avoir un état global de la situation de l'exploitation et des moyens mis en œuvre pour le travail Art et Essai.

Il en découle le vœu de rester sur **du déclaratif** avec les indicateurs suivants :

- Le résultat d'exploitation de l'année
- Les subventions (hors investissement)
Il est proposé d'avoir le montant total des subventions (une ligne), puis de distinguer (deux sous-lignes) :
 - + les subventions de fonctionnement à l'exploitation
 - + celles fléchées sur des actions (ateliers, coordination de dispositifs, festivals, ...)
- Les recettes annexes (sans distinction)
- La masse salariale (nombre et montant des salaires)
- Le loyer

3. L'instruction :

a) **La mise en place, comme pour les autres aides, d'une véritable instruction** par le CNC, en concertation avec les DRAC concernées au niveau régional.

L'instruction doit permettre aux membres des commissions de disposer d'une synthèse et d'un avis des services instructeurs.

b) **Le renforcement des moyens humains et matériels du CNC** dévolus à la gestion de l'Art et Essai (au moins ponctuellement dans l'année) : il apparaît légitime qu'une aide dotée d'une enveloppe d'un montant substantiel concernant plus de 1100 cinémas dispose de moyens plus importants que ceux dévolus actuellement.

c) **Redéfinition des catégories géographiques** :

Maintien de principe des catégories A, B, C, D et E, avec :

- Une mise à jour régulière des données de l'INSEE
- La possibilité de cas dérogatoires (limités) devant être examinés par un comité *ad hoc* ou par la Commission nationale, en regard de la situation de la salle.

Cet examen doit permettre un changement de catégorie des cinémas concernés, dont la demande est jugée favorablement. Cette demande peut être portée par l'exploitant ou un membre d'une commission Art et Essai.

4. Les Commissions

- a) **Le maintien de la composition des commissions**, principalement composées de professionnels représentant toute la filière.
- b) **La formalisation d'un engagement sur la confidentialité et l'impartialité des débats**, signé par chacun des membres.
- c) **La sécurisation de l'existence des commissions régionales**, par leur reconnaissance dans les textes réglementaires du code du cinéma.
Une attention particulière, en concertation avec les structures représentatives de l'Art et Essai, doit être portée pour que la composition des commissions reflète un juste équilibre entre les différents types d'exploitation Art et Essai et de professionnels intervenant dans le secteur, avec une bonne connaissance du parc de salles. A cet égard, il apparaît souhaitable d'avoir une représentation systématique des associations régionales pour leur connaissance fine du territoire. Au même titre que pour les ententes de programmation, les représentants de ces associations devraient pouvoir participer aux débats. Nous préconisons néanmoins qu'ils n'aient pas de droit de vote.
En outre, le principe d'une représentation de l'ensemble de la filière (auteurs, producteurs, distributeurs, critiques et exploitants) doit être maintenu. C'est l'une des forces de ces commissions.
- d) **La présence systématique en commission régionale d'un membre, représentant un exploitant d'une autre région**, connaissant parfaitement le fonctionnement du classement, ainsi que **d'un membre de la Commission nationale**. Afin notamment de contribuer, aux côtés du CNC et de la DRAC, à une analyse la plus objective possible en régionale, et d'apporter un soutien au rapporteur et au service instructeur à l'échelon national.
- e) **Un défraiement systématique pour les membres bénévoles** des commissions par le CNC ou les structures concernées (transport, hébergement, restauration).
- f) **Un retour à une présentation des dossiers par les DRAC (en commission régionale) et par le CNC (en commission nationale)**, donnant une synthèse du dossier et l'avis du service instructeur.
- g) **Une modification de l'ordre de traitement des salles en commission régionale** : Aujourd'hui, l'ordre dans lequel les salles sont traitées est le suivant : à l'intérieur de chaque ancienne région administrative, les salles sont étudiées par catégorie, puis par taille de commune. La proposition est, pour l'examen, de fusionner l'ensemble des anciennes régions administratives et, à l'intérieur de chaque catégorie (A, B, C, D, E), de les traiter par ordre décroissant du pourcentage des séances Art et Essai. Afin de permettre d'étudier successivement des salles comparables avec plus d'équité.

- h) **La mise en place d'une procédure simplifiée, sur la base de 3 catégories de salles Art et Essai.** L'objectif de cette proposition est d'alléger la procédure en évitant une répétition d'examen des dossiers, pouvant apparaître disproportionnée par rapport aux montants attribués.

A titre d'exemple, sur la base des données dont nous disposons, nous avons fait la simulation suivante :

- **Les salles « majoritairement » Art et Essai** : il s'agit de cinémas qui, au regard de leur catégorie, présentent **un pourcentage conséquent de séances Art et Essai** et sont **éligibles à l'obtention de 2 ou 3 labels** (1 à Paris et dans les plus grandes villes). Concrètement, il s'agit des cinémas qui bénéficient aujourd'hui d'une subvention égale ou supérieure à **10.000€**.

Ces cinémas seraient *examinés par la Commission nationale*, après un examen de la Commission régionale, comme c'est le cas actuellement. Cela représenterait entre **350 et 400 cinémas**, réalisant environ **17M d'entrées Art et Essai** et **9,5 M de subvention Art et Essai**.

Soit environ 40% des cinémas classés, 65% de l'enveloppe et 68% des entrées réalisées par les salles Art et Essai.

- **Les salles à « programmation mixte »**, éligibles à l'obtention d'**1 ou 2 labels**, qui font un **travail d'animation et de diffusion significatif**. Concrètement, il s'agit de cinémas percevant actuellement une subvention comprise **entre 4.000 et 10.000€**.

Ces cinémas ne seraient *examinés que par les commissions régionales* et, sur recours (d'un membre de la Commission régionale, nationale ou du CNC), par la Commission nationale. Ce groupe recoupe **environ 400 cinémas**, pour environ **6 M d'entrées Art et Essai** une subvention de **plus de 4 M€**.

Soit environ 40% des cinémas classés, 25% de l'enveloppe et 13% des entrées réalisées par les salles Art et Essai.

- **Les salles à « programmation mixte » sans label**, ce qui correspond à des cinémas percevant une subvention **inférieure à 4.000€**.

Ces salles pourraient être *traitées directement par le CNC*, avec une possibilité d'appel devant la régionale. Ce groupe est composé **d'environ 200 cinémas**, représentant **1,3 M d'entrées** et environ **630.000€ de subvention**.

Soit environ 20% des cinémas classés, 5% de l'enveloppe et 19% des entrées réalisées par les salles Art et Essai.

5. Décision et calendrier

- a) Une **motivation plus précise de la décision** de classement avec le détail des différents éléments (automatique, sélectifs) ayant abouti au montant alloué.
- b) Un **calendrier défini suffisamment en amont**, prévoyant les périodes de paiement de la subvention pour faciliter sa mobilisation bancaire.

B. CRITERES DE CLASSEMENT

1. Calcul automatique

a) **La généralisation du pourcentage des séances**, pour toutes les zones géographiques (A, B, C, D, E), pour une meilleure compréhension et lisibilité, auquel est appliqué un coefficient pondérateur en fonction du nombre d'écrans.

b) **Eligibilité** : à l'instar de ce qui est actuellement prévu pour les catégories A et B, il nous semble équitable de prévoir également un seuil pour les catégories C, D et E, tenant compte de leur situation géographique et de leurs spécificités.

Actuellement fixé à **70% en catégorie A** et **55% en catégorie B**, il est proposé qu'il soit fixé à **20% pour les catégories C, D et E** (ce qui correspond au niveau du marché).

Pourraient néanmoins être examinés **les cinémas proposant 15% de séances Art et Essai, sous réserve qu'ils réalisent un travail d'exposition conséquent en valeur absolue**, avec un minimum de :

- 1.500 séances Art et Essai par an pour les catégories C et D,
- 500 séances pour la catégorie E.

Cette proposition vise à **conserver le caractère incitatif du classement**, en permettant aux cinémas concernés (qui, par leur nature et leur situation sur le marché, ne proposent en proportion qu'un nombre limité de séances Art et Essai) de renforcer leur travail Art et Essai pour rester classés. A cette fin, l'application de cette proposition pourrait se faire sur la période de classement juillet 2016 - juin 2017, afin que les salles actuellement en deçà du seuil puissent en tenir compte.

c) **Coefficient multiplicateur par écran**

Les trois critères dominants du classement pour la partie automatique sont : la taille de la ville, le pourcentage Art et Essai et le nombre d'écrans. Le nombre d'entrées et de séances Art et Essai en valeur absolue, ainsi que le nombre de séances hors films porteurs ne sont pris éventuellement en compte que dans la partie sélective.

La hiérarchie des subventions correspond souvent, à l'intérieur d'une catégorie, à la hiérarchie du nombre d'écrans.

Il est proposé de moduler le **coefficient multiplicateur pour les cinémas de 1 à 3 écrans afin de mieux prendre en compte leurs contraintes spécifiques, sans modifier le coefficient applicable aux autres établissements.**

A titre d'exemple, pourrait être envisagé un coefficient multiplicateur de :

- 1,5 pour les mono-écrans
- 2,3 pour les 2 écrans
- 3, 15 pour les 3 écrans

A charge pour le CNC d'examiner précisément les conséquences de la mesure, pour fixer un coefficient le plus juste possible.

Pour mémoire, actuellement, pour les catégories A et B, le coefficient est de 1,2 pour les mono-écrans, et, respectivement, de 2 et 3 pour les 2 et 3 écrans.

2. Partie sélective

a) **La valorisation financière des labels**, s'ajoutant à la subvention Art et Essai découlant du calcul automatique et de la majoration attribuée.

b) **La création d'un label « animation »** (avec des critères dégressifs selon les catégories).

Les trois labels existants sont aujourd'hui presque exclusivement basés sur des critères quantitatifs (nombre de films, nombre de séances). Or, la qualité du travail de la salle Art et Essai se traduit de plus en plus par sa capacité à mettre en œuvre des animations uniquement sur les films Art et Essai. La création d'un label spécifique -- donnerait une meilleure visibilité au travail de ces salles (notamment auprès du public, des élus...). Il pourrait également avoir un effet stimulant pour les exploitants.

c) **L'assouplissement du déplafonnement :**

- **pour certaines salles de catégorie D et E**, pour lesquelles les exigences actuelles rendent impossibles tout déplafonnement.
- **en cas de reprise d'une salle déplafonnée** par un exploitant démontrant sa volonté de s'inscrire dans la continuité du travail effectué dans le cinéma concerné.
- **en supprimant le caractère systématique de l'exigence d'une majoration à +30 durant trois ans consécutifs.**

d) **La création d'un bonus pour les salles exposant largement les films dits « difficiles »**, ceux-ci étant définis comme des films labellisés « Recherche et Découverte », sortis sur moins de 70 écrans. L'appréciation nécessite la mise en place d'indicateurs tenant compte du nombre de films concernés, de séances et d'entrées qui y sont relatives.

Il s'agit là de la reprise d'une **proposition portée par l'AFCAE dans le cadre des Assises du cinéma en juin 2014, reprise par le Comité de pilotage avec l'accord de toutes les structures représentatives de l'exploitation** (FNCF, SCARE, GNCR et AFCAE). Il avait été clairement exprimé que ce bonus devait faire l'objet **d'une enveloppe spécifique supplémentaire**, ne s'imputant pas sur l'enveloppe globale dédiée à la subvention Art et Essai.

Le CNC, qui a donné un accord de principe, a repoussé sa mise en place au classement 2016. La mesure n'a pas été mise en œuvre, alors qu'elle visait à répondre à une demande la filière pour une meilleure exposition d'une catégorie de films ayant des difficultés d'accès aux salles.

C. VALORISATION DE L'ART ET ESSAI

Il est proposé l'édition d'une **plaquette d'information consacrée à l'Art et essai, ainsi qu'aux aides spécifiques à l'exploitation** (Classement Art et Essai, Loi Sœur, fonds de soutien, Aide à la programmation difficile, ADRC) destinée aux élus, aux médias et même aux exploitants eux-mêmes.

Il y a un vrai déficit d'explication et de compréhension sur l'aide publique aux salles. La réduction des dotations budgétaires et l'arrivée d'une nouvelle génération d'élus rend nécessaire ce travail qui pourrait être mis en œuvre par l'AFCAE.

* * *

EN CONCLUSION, nous estimons que certaines des propositions portées nécessitent une **augmentation de l'enveloppe financière** dédiée au classement des salles Art et Essai. L'objectif étant de **valoriser et inciter** les salles classées à développer leur travail de diffusion et d'animation, sans pour autant pénaliser les autres salles du mouvement Art et Essai, et tout en préservant l'aménagement culturel du territoire, unique en Europe.

Depuis la réforme de 2002, les barèmes n'ont pas changé, la subvention représentant 2% du budget du CNC. Or, pour maintenir sa fréquentation, les salles Art et Essai ont dû augmenter fortement leur travail, en développant notamment leurs moyens de communication (gazettes, sites internet, réseaux sociaux, etc) et en renforçant les modes d'accompagnement des films et du public.

Par ailleurs, **au-delà même de la modernisation et de la simplification de l'aide Art et Essai**, il nous apparaît essentiel de penser au **renforcement des aides sélectives pour les salles Art et Essai complémentaires à l'enveloppe du classement des salles**. Deux axes principaux nous paraissent importants :

- **L'élargissement sensible du périmètre de l'aide à la programmation difficile**, aux communes de 150.000 habitants (une vingtaine de villes en France) ou aux unités urbaines de 200.000 habitants (une trentaine d'agglomérations), cette proposition devant être affinée en fonction des projections qui pourront être faites par le CNC. Cette proposition doit s'accompagner d'une hausse substantielle de l'enveloppe financière dédiée à cette aide.

L'aide à la programmation ne concerne aujourd'hui que les cinémas indépendants parisiens (35) et un nombre réduit de cinémas de province (6 salles : Star à Strasbourg, Majestic et Métropole à Lille, ABC à Toulouse, Opéra à Lyon, Diagonal à Montpellier). Ce dispositif, qui permet de verser des aides substantielles (**1,8M€ pour 41 cinémas, dont 1,5 M€ pour Paris**, soit plus de 30 000€ par site, en moyenne), est une possibilité concrète d'aider les cinémas des catégories A (voire B), qui correspond dans son esprit aux problèmes spécifiques de ces lieux (concentration, problèmes d'accès aux films, coût du foncier, ...).

- **Le développement des conventions CNC-Etat-Région** pour la prochaine période triennale (2017-2019), pour **la modernisation et le développement des salles Art et Essai, ainsi qu'un soutien renforcé de leurs actions.**

Le CNC a réuni un groupe de réflexion sur les prochaines conventions, dans lequel l'exploitation est représentée (FNCF, AFCAE). L'un des objectifs est d'insérer un véritable volet « exploitation/diffusion » dans ces conventions.

Dans ce cadre, l'AFCAE propose notamment la **création et le financement de postes d'« animateurs Art et Essai »**, en se basant sur le constat suivant : le développement des cinémas Art et Essai est souvent limité par le manque de personnel. Pourtant, le travail d'animation et de communication distingue (en plus de la ligne éditoriale) les salles Art et Essai des circuits. La proposition est de faciliter le recrutement de personnel d'animation, avec un financement, à hauteur de :

- 25% par la Région (soit environ 8 à 9 000€)
- 25% par la ville (ou communauté de communes ou métropole)
- 25% par le CNC
- 25% à la charge d'un ou plusieurs cinémas, d'une association locale ou bien d'une association de salles.

Ces financements pourraient concerner la consolidation de postes existants (CDI, CDD, contrats à temps partiel, contrats aidés, ...).

16 février 2016

Note sur la réforme de l'Art et Essai APC / SPI / UPF

Dans le contexte de la première lecture au Sénat du projet de loi « Liberté de la création, architecture et patrimoine » et de l'ouverture très prochaine de la seconde phase des Assises pour la diversité du cinéma, l'APC, le SPI et l'UPF sont particulièrement désireux de mener une réflexion approfondie sur l'exploitation des films en salles et sa régulation.

Celle-ci s'inscrit dans un contexte de dégradation de l'exposition des œuvres dans les salles, au détriment de la diversité et de la lisibilité de la programmation. Notamment, la concentration de la demande d'un grand nombre d'exploitants sur les mêmes films entraîne un accroissement des disparités dans l'exposition des œuvres, selon les établissements et les zones de chalandise.

Ce déséquilibre s'accompagne d'une réduction de la durée d'exposition de la majorité des œuvres. Cette accélération de la rotation des films et la surexposition (multidiffusion) de certains d'entre eux sont en outre facilités par la dématérialisation des supports. Enfin, on constate une importante augmentation des coûts de promotion des films, au profit notamment de la promotion en salles, alors que ces coûts sont entièrement supportés par les ayants droits et qu'un certain nombre de salles développent de façon croissante des recettes annexes qui ne sont pas partagées avec les ayants droits et ne contribuent pas aux soutiens du CNC.

Dans ce cadre, nos organisations souhaitent exprimer leur soutien au système de classification Art et Essai et leur volonté de participer à la réforme du système de classification en réflexion.

Objectifs de la réforme

Il apparaît que la simplification ne peut être un objectif en soi. En revanche, l'APC, le SPI et l'UPF sont favorables à ce que cette réforme améliore la lisibilité de l'aide et prenne davantage en compte :

- le travail d'éditorialisation des salles ;
- la diversité de la programmation et la prise de risque;
- le travail de médiation auprès des publics et d'éducation à l'image, pour une accessibilité de tous à la culture ;
- la structuration du tissu de salles, pour un maillage territorial efficace.

I/ Recommandation des films

Les critères de recommandation des films sont listés dans le Code du cinéma et n'appellent pas d'observation particulière. Actuellement, le classement des films est effectué environ

16 février 2016

trois semaines après leur sortie, sur la base de la réponse d'un collège composé de 100 personnalités du secteur, au questionnaire.

- **Recommandation des films en amont** : nous considérons nécessaire de faire en sorte que la recommandation des films soit effectuée en amont de leur sortie (deux semaines avant), pour une meilleure anticipation de la programmation (stratégie éditoriale, promotion...) et de façon à représenter un élément de référence pour une régulation. Concrètement le dispositif de visionnage par la commission de classification pourrait être utilisé pour les besoins du classement Art et Essai, et être complété par un dispositif de visionnage sécurisé en ligne, notamment à l'attention des professionnels ne résidant pas à Paris.
- **Transparence de la procédure de recommandation** : la liste des membres de la commission de classement publiée sur le site de l'AFCAE n'appelle pas d'observation particulière. Néanmoins, dans un souci de transparence, il serait opportun que les membres de ce collège soient désignés par le CNC, selon des critères préalablement définis.

II/ Fonctionnement du classement des salles

- **Prise en compte de la typologie de sortie des films dans le fonctionnement du classement (nombre de copies en première semaine)** : la classification des films relève principalement de critères artistiques, il apparaît néanmoins que le risque pris par les exploitants n'est pas le même suivant la typologie de sortie. Il apparaît donc nécessaire de minorer, dans le classement des salles, le poids des films sortis sur des typologies de sortie importante dans le classement des salles, et à l'inverse, de majorer le poids des films sortis sur de plus petites combinaisons de sorties, pour lesquels le travail à effectuer est nécessairement plus important.
- **Prise en compte du temps de maintien des films en salle (« âge » du film)** : il semble important de prendre en considération le travail effectué sur la durée, avec la tenue des films en salle après la première semaine et le travail de continuation effectué par la salle de cinéma, sur un nombre de séances en cohérence avec le nombre d'écrans de la salle de cinéma.
- **Prise en compte de la diversité de programmation des salles** : alors qu'il est actuellement un simple critère de bonification dans le classement, le nombre de films différents diffusés d'une part dans la salle de cinéma, sur un nombre minimal de séances (adapté selon les spécificités de la salle) et d'autre part dans la zone de chalandise (afin d'encourager les prises de risque et les stratégies de différenciation) doit être pris en compte de façon plus importante. L'approche relative à la zone de chalandise est à rattacher à une réflexion plus globale sur la régulation et le contrat écrit. De même, une attention particulière aux premiers et deuxièmes films est également nécessaire.

16 février 2016

- **Prise en compte de la promotion gratuite des films dans les salles** : il est nécessaire de renforcer les actions des salles de cinéma en faveur de la promotion gratuite des œuvres, qui constitue un aspect important de leur travail d'éditorialisation. Il est donc nécessaire de prendre en compte ce travail dans le classement des salles.

III/ Les labels

- **Valorisation des labels** : afin de renforcer la lisibilité et le caractère incitatif du dispositif, il est nécessaire que les labels soient effectivement valorisés financièrement, une vraie corrélation entre le label et l'aide semble en effet nécessaire.
- **Développement du label « recherche et découverte »** : une réflexion doit être menée afin de développer le label « recherche et découverte » et ainsi favoriser la diffusion de ces films qui participent au renouvellement de l'art cinématographique. De la même manière que pour le collège des 100, il serait opportun que les membres du collège des 25 personnes chargées d'attribuer ce label soient désignés par le CNC.

IV/ Procédure

- **Volet financier** : la transparence est un préalable à toute aide du CNC, y compris sur les recettes annexes. Le maintien du volet financier du dossier de demande de classification Art et Essai est donc absolument indispensable, pour que les membres des collèges ou commissions concernés disposent de l'ensemble des éléments leur permettant d'apprécier la situation des salles concernées, afin d'éclairer leurs décisions. En outre, le fait de faire payer la promotion des films aux ayants droit nous semble en contradiction avec le classement art et essai.
- **Composition de la commission nationale et des groupes inter-régionaux** : le poids des organisations professionnelles dans une commission en charge de statuer sur une aide publique nous semble problématique ; comme pour les autres commissions du CNC, il nous semblerait plus adéquat de mettre en place une commission composée de personnalités qualifiées choisies par l'Etat. En outre, il est nécessaire de renforcer la diversité de la composition de la commission nationale, et notamment que les producteurs soient davantage représentés.
- **Composition et rôle du comité de pilotage** : en premier lieu, il est nécessaire de définir précisément le rôle de ce « comité », et les éléments sur lesquels il a la capacité d'intervenir. En outre, alors qu'il est aujourd'hui exclusivement composé de représentants des quatre organisations d'exploitants, il nous semblerait nécessaire, s'il s'avérait pertinent de le maintenir, que ce comité de pilotage regroupe l'ensemble de la filière.

16 février 2016

V/ Articulation avec les aides à la programmation difficile

Nos organisations sont favorables à l'élargissement des critères et au renforcement de l'aide à la programmation difficile, qui permettrait de mieux soutenir les salles art et essai des grandes agglomérations, en concurrence frontale avec les multiplexes.



COMMUNIQUE DE PRESSE

EXPLOITATION ET DISTRIBUTION,
UN NOUVEAU VOLET ESSENTIEL DANS LA CONTINUITÉ DES ASSISES DE LA DIVERSITÉ.

Au moment où le CNC s'apprête à rouvrir la discussion collective qui s'impose pour rechercher l'équilibre vertueux de la distribution des films en salles, les cinéastes de L'ARP souhaitent proposer quelques axes de réflexion, sans préjuger des conclusions qui y seront apportées, mais avec l'espoir que soit rapidement mises en place des mesures concrètes et efficaces.

En effet, indépendamment du travail d'analyse qu'il sera nécessaire d'effectuer sur le poids des économies de l'exploitation et de la distribution des films, nous voulons **d'ores et déjà réfléchir à la manière d'exposer au mieux le cinéma en salles.**

A mesure que la situation devient de plus en plus complexe pour une part croissante de films et de salles, il devient impératif d'ajuster les règles de programmation.

Pour cela :

- Il faudra analyser le sort des films sortis par des distributeurs indépendants, tant en termes de **répartition géographique de leur diffusion** qu'en termes de **volume de copies** (notamment pour mesurer leur impact sur le public et analyser leur tenue en salles).
- Bien avant de se demander s'il y a trop de films, il faudra porter une attention particulière sur **l'accès des films à certaines salles et l'accès aux salles pour certains films**. Pour mener ce travail, nous ne pourrons pas faire l'économie d'une étude sur l'inflation du nombre de copies sur une certaine typologie de films.
- **Les problèmes de concentration qui s'accroissent** aussi bien en termes de fréquence que d'amplitude, nous imposent un échange sur ce point. L'inflation des copies sur certains films, couplée à une focalisation croissante des efforts de distribution vers les grandes villes et les grands complexes, en appelle à un **débat serein mais approfondi sur les engagements de programmation croisés**.
- La fin des VPF impose d'autant plus ces réflexions.
- Dans tous les cas, il nous faut retrouver le moyen d'encourager la **prise de risques** des distributeurs et des salles indépendant(e)s.
- Il faudrait également prêter attention au **comportement des grands circuits d'exploitation**. Il en existe aujourd'hui de **vertueux** et d'autres dont le fonctionnement appelle plus de remarques. Les règles réfléchies sur le modèle des uns doivent conduire à une ligne directrice pour les autres.

- De façon connexe, il nous faudra analyser les difficultés de la distribution et de l'exploitation en salles en prenant en compte la singularité des zones géographiques et des situations concurrentielles. Il faudra établir une cartographie des difficultés de programmation. Ce travail devra avoir pour objectif de désengorger les zones à très forte densité de salles, comme Paris, dont la situation devient de plus en plus préoccupante, et d'irriguer plus intelligemment les zones désertiques.
- Il faudra évidemment faire l'examen approfondi des dispositifs censés favoriser l'exposition des films indépendants en salles pour leur rendre toute leur efficacité.
- Il faudra également engager une réflexion sur l'évolution des publics, et plus particulièrement sur les raisons du désintéressement des 15-30 ans vis-à-vis du cinéma d'auteur indépendant.
- Pour finir, il nous semble indispensable que le CNC fasse un récapitulatif des règles existantes dans le code du cinéma, notamment en terme d'obligations, de manière à relever celles qui ne sont pas respectées et appliquer les sanctions qui y sont assorties. Il faudra sans doute réfléchir à la façon de faciliter le respect de certaines obligations non respectées en simplifiant les contrats, par exemple en utilisant des formulaires numériques.

*

A l'heure où les phénomènes de concentration se renforcent dans l'ensemble du secteur audiovisuel et cinématographique, notamment en matière de production et de diffusion, il est important de prémunir les salles de ce mouvement, qui va à l'encontre de la diversité du cinéma.

Toutefois la question de la diffusion et de l'exposition du cinéma indépendant ne se limite pas aux salles.

Ainsi, nous ne devons pas faire l'économie d'une discussion sur la manière dont le cinéma indépendant est aujourd'hui exposé après la salle et notamment sur les télévisions – en particulier sur France Télévisions, qui doit se réconcilier avec sa mission de service public consistant à recréer une envie de cinéma.

Alors que les Assises de la diversité sont en passe d'aboutir sur le plan législatif et réglementaire pour rendre plus vertueux notre système de production et certains aspects du partage de la valeur, il faut que nous nous emparions, dans un dialogue constructif, de la question de la place de tous les films dans l'ensemble du parc de salles français.

Nous sommes persuadés que les discussions au Sommet (des Arcs) permettront d'apporter quelques pistes.

Le Conseil d'Administration de L'ARP
Paris, le 16 décembre 2015

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ARP EST COMPOSÉ DE :

Claude Berri, Président Fondateur*

Claude Lelouch, Président d'Honneur

Dante Desarthe et Eric Lartigau, Co-Présidents

Michel Hazanavicius et Thomas Langmann, Vice-Présidents

Camille de Casabianca et Joël Farges, Membres du Bureau

Evelyne Dress, Trésorière

Et les membres du Conseil d'Administration :

*Julie Bertuccelli, Patrick Braoudé, Costa Gavras, Nicolas Gessner, Cédric Klapisch, Gérard Krawczyk,
Jeanne Labrune, Olivier Nakache, Raoul Peck, Jean-Paul Salomé, Coline Serreau, Frédéric Sojcher et Eric Tolédano.*

CONTACT PRESSE :

Marc Legrand – mlegrand[@]larp.fr – 01 53 42 40 01

PROPOSITIONS DE L'ASSOCIATION CIP

(Suite à la consultation des 20 adhérents CIP)

A - Présentation de l'association

L'association CIP a été créée le 23 janvier 1992 pour fédérer et animer les salles de cinémas indépendantes parisiennes.

Au 1^{er} janvier 2016 les CIP représentent 20 adhérents, 28 établissements, 77 écrans (PJ1).

Le nouveau CA du 30 avril 2014 (PJ2) a été élu sur la base d'un nouveau projet de mutualisation : tarif CIP commun au 1^{er} janvier 2016, site en mars 2016, projet de carte fin 2016.

Ces nouvelles orientations se basent en partie sur les résultats d'une enquête sociologie menée en 2013-2014 par l'Université Paris Diderot sur la perception des CIP par les spectateurs (PJ3).

B - Constats

Toutes les salles des CIP appartiennent au groupe A et sont classées Art et Essai en 2015 (sauf 2 cinémas : le *Majestic Passy* et l'*Etoile Lilas*).

1 - LA PROGRAMMATION DES FILMS

La problématique majeure pour les salles parisiennes en termes de programmation Art et Essai est l'accès aux « films Art et Essai porteurs » sur lesquels se concentrent les publics.

Tous les distributeurs proposent ces films quasi exclusivement aux circuits et, quand ils les concèdent aux salles indépendantes, ils exigent des conditions d'exploitation très dures (plein écran, plus de 4 semaines d'exploitation) qu'ils n'imposent pas aux circuits.

2 - LES SPECIFICITES DES SALLES PARISIENNES

Les salles de Paris sont reconnues pour la qualité de leur travail en termes de :

- animation : beaucoup de séances Art et Essai sont accompagnées, au moins 1 séance pour chaque film Art et Essai et jusqu'à 200 animations par an et par salle. Ces salles proposant de très nombreuses animations, sont la vitrine indispensable de la richesse et la diversité du cinéma Art et Essai à Paris et en France ;
- communication auprès des publics (newsletter, présence sur les réseaux sociaux, mise à disposition des programmes papier dans le hall et bientôt le site mutualisé des CIP), diffusion et recherche de publics et partenariats culturels ;
- travail avec les publics jeunes et scolaires, senior et de proximités ;
- actions en réseau, mutualisées (programmations partagées et le tarif et carte communs).

Nous signalons aussi les problématiques spécifiques d'une typologie de salle parisienne, la salle mono écran qui rencontre beaucoup de difficultés de rotation des films, du fait des durées d'exploitation de plus en plus longues qui sont exigées par les distributeurs et compte tenu de la durée des films Art et essai qui ne cesse pas d'augmenter et qui produit donc de moins en moins de séances.

3 - L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Les méthodes d'attributions des subventions Art et Essai manquent de transparence en matière d'application des coefficients de majoration et de leur incidence sur le calcul de la subvention.

4 – LES COMMISSIONS ART ET ESSAI

La composition et modalité d'élection des commissions est opaque : les commissions régionales ne sont indiquées nulle part et nous ne trouvons pas d'indications sur le calendrier de leur mise en place ni sur leurs modalités d'élection.

C – Revendications

Notre objectif reste la défense, la valorisation et la diffusion de toute la variété des films Art et Essai et la recherche et la fidélisation d'un public pour ces films.

Du point de vue national, on constate la nécessité d'une hiérarchisation des salles subventionnées qui prenne en compte la qualité du travail de ces salles.

Il y a des salles qui sont des laboratoires, qui accompagnent les spectateurs et les films Art et essai. Ces sont les plus vertueuses.

D - Les 11 propositions des CIP

1. L'ENVELOPPE GLOBALE

Il faudrait augmenter l'enveloppe CNC dédiée à l'exploitation.

2. L'ANIMATION

Notre principale revendication est la proposition de la valorisation du travail d'animation des salles grâce à la création d'un « label art et essai vivant » qui récompense l'animation, la communication, la recherche du public. La commission pourrait appréhender l'amplitude de ce travail via des visites et des auditions dans les salles qui proposent le plus d'animation. Il est nécessaire d'avoir une lecture qualitative des ces animations.

3. LA PRÉSENTATION DES RESULTATS DES COMMISSIONS

Pour sortir de l'opacité du calcul du coefficient de majoration, nous préconisons la présentation des coefficients de majorations et leur valeur de façon claire dans le rendu des résultats aux salles de manière arithmétique ou qualitative. Nous souhaiterions que les salles reçoivent un texte explicatif pour leur majoration, au regard des coefficients pris en comptes et de leur évolution.

4. LA DIVERSITE DES FILMS

- Il serait opportun de valoriser la diffusion des films avec visa temporaire (par ex. lors des festivals) pour récompenser le travail défricheur, de recherche et novateur des salles.

- Prendre mieux en compte la diffusion de court-métrage et surtout le travail de programmation, animation et valorisation de la jeune création.

5. LES LABELS

Valoriser des labels existants via des bonus, des majorations et créer de nouveaux labels : label « art et essai vivant », label « défricheur ».

6. LES FILMS ART ET ESSAI FRAGILES

Pour accompagner la diffusion des films Art et Essai plus pointus et fragiles (sur moins de 30 copies) il faudrait récompenser le travail de salles qui prennent le risque de les présenter, via un correctif des indicateurs (coefficient multiplicateur en fonction du nombre de sorties salle d'un film Art et Essai), une sorte de label « pointus », ou un coefficient multiplicateur pour le calcul de l'indice

7. LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Un représentant des Cinémas Indépendants Parisiens pourrait intégrer la commission régionale, et/ou nationale en tant que personne qualifiée.

En général il faudrait veiller au renouvellement régulier des membres des commissions.

8. L'UTILISATION DU QUESTIONNAIRE

Volet financier :

Le questionnaire n'étant que déclaratif il faudrait soit le simplifier encore plus soit demander les mêmes éléments que dans la programmation difficile.

Les informations demandées (comptabilité analytique) ne permettent pas d'apprécier le travail d'un cinéma : il serait nécessaire d'ajouter une fiche synthétique sur les postes et les tâches afin de valoriser le travail de la salle indépendante.

Communication :

Il serait indispensable de :

- déposer visuels, brochures en PJ ou par scan
- valoriser le travail de communication numérique : cartons en salle, bandes annonces, réseaux sociaux, newsletter, mailing.
- valoriser l'existence d'applications responsives, le site internet et la V&D.

Le questionnaire lui-même

- Ouverture toute l'année ou en fichier téléchargeable pour pouvoir le remplir au fur et à mesure ;
- Automatiser, pré remplir autant que possible.

9. LE LIEN AVEC LA PROGRAMMATION DIFFICILE

Opacité du lien de la subvention Art et Essai avec la programmation difficile : l'obtention de la programmation difficile dépend de la classification Art et Essai ?

Les deux aides devraient rester nettement distinctes.

10. LE LIEN AVEC LA RECOMMANDATION DES FILMS

L'annonce de la recommandation arrive trop tardivement après la sortie en salle (ex. problème de visa de films jeune public), il serait bien de l'anticiper.

11. LES FILMS ART ET ESSAI PORTEURS : LES DISTRIBUTEURS

La proposition qui pourrait résoudre la problématique majeure de nos salles (c'est à dire l'accès aux films Art et Essai porteurs) serait de modifier l'aide aux distributeurs.

Il faudrait que les distributeurs reçoivent un bonus s'ils ont un plan de sortie dans les salles Art et Essai plutôt que dans les circuits.

Ce bonus pourrait être symbolique pour les grands distributeurs, un « carnet des bons points » qui leur permettrait de justifier leur bonne conduite lors des médiations, et un bonus financier pour les distributeurs indépendants.

Contribution du Collectif de Cinémas Art et Essai

Grandes Agglomérations

Classement art et essai

Le classement art et essai a pour objectif de soutenir les salles de cinéma qui exposent une proportion conséquente de films recommandés art et essai et qui soutiennent ces films souvent difficiles par une politique d'animation adaptée.

Source CNC définition du classement art et essai

La procédure de classement art et essai est l'outil de la politique culturelle du CNC par la diffusion. L'aménagement du Territoire et le maintien de la diversité en constituent les deux piliers principaux, et la prise en compte des catégories de salles par taille d'agglomération permet à cette aide de maintenir un maillage du parc solide et en profondeur. Cette distinction par catégorie est nécessaire pour une plus grande équité entre tous dans l'accès à ce soutien.

S'il existe aujourd'hui une prise de conscience sur les problématiques de la petite et la moyenne exploitation, notamment grâce à l'intervention de ses représentants lors du Congrès des Exploitants 2015, les cinémas art et essai indépendants des grandes agglomérations demandent à leur tour à être entendus par les pouvoirs publics.

60 ans après la création de l'AFCAE, la concentration urbaine s'est imposée en France. 8 familles sur 10 vivent au sein des grandes aires urbaines (*source INSEE*). D'où l'importance particulière de la diffusion de l'art et essai par les salles classées dans ces aires urbaines, qui recouvrent peu ou prou la classification en A, B et parfois C, et qui correspond assez logiquement à l'amplitude de sortie de beaucoup de films "de la diversité".

Or, ces salles sont, aujourd'hui, gravement menacées par la concentration, toujours plus importante, des grandes enseignes qui, par ailleurs, contribuent très largement à la multiplication des copies des films sur ces mêmes zones de chalandise.

Afin de préserver la diversité du marché, tant au niveau des salles que celui des œuvres, nous demandons le maintien d'un équilibre entre aménagement du territoire et diffusion Art et Essai. Les collectivités territoriales, les services décentralisés de l'Etat et le CNC doivent prendre en considération le rôle essentiel de ces salles pour la diffusion de certains films. **La pérennité de ces lieux est un enjeu primordial du maintien de la diffusion des œuvres dans les territoires.**

Tout comme l'exception culturelle existe au niveau international, il est peut-être temps d'imaginer une exception culturelle de ces lieux spécifiques que sont les cinémas indépendants art et essai des grandes agglomérations.

Dans cet objectif, un certain nombre d'exploitants Art et Essai indépendants de ces grandes agglomérations ont choisi d'ouvrir une concertation entre eux, ainsi qu'avec les distributeurs principaux de la diversité.

1. Réflexion sur l'image du classement Art et Essai, notion de cinéma d'art et d'essai

i) Renforcer l'image et la notion de la Salle Art et Essai en tant que telle, vis à vis du public comme des professionnels.

Les débats qui agitent aujourd'hui la profession sur l'art et essai ont révélé une incompréhension de la part de certains du système global de classement des salles et de la notion même de la salle dite « d'Art et d'Essai ». Il conviendrait d'y remédier en trouvant le moyen de distinguer, dans la forme ou l'appellation, la salle classée Art et Essai majoritaire dans sa ligne éditoriale, de la salle de proximité qui est classée Art et Essai sans que cela soit nécessairement sa **ligne éditoriale majeure**. Bien évidemment cette différenciation ne doit pas déprécier le travail et le mérite de la salle dont la ligne n'est pas majoritairement art et essai. Cette différenciation sur le plan formel participera simplement à clarifier les choses vis à vis de la presse et du public.

Le classement doit donc traduire la reconnaissance de la spécificité du travail des salles.

2. Réflexion sur les modèles économiques des différentes catégories

ii) Renforcer économiquement les salles dont la programmation est très majoritairement Art et Essai est sont parfois fragiles économiquement alors qu'elles constituent le socle des sorties art et essai pointues en France.

Une sortie type d'un film art et essai de « taille moyenne ou petite », c'est à dire des films qui constituent la diversité du marché français, concentre une majorité de ses copies en sortie nationale sur une catégorie de salles bien définie : il s'agit, d'une part du marché parisien (avec un coefficient province proche de 2, ces films réalisent donc la moitié de leurs entrées sur le marché parisien), et d'autre part des salles art et essai des grandes agglomérations. Or ces salles sont dans une situation économique fragile :

- de part leur ligne éditoriale dépassant souvent 85% d'art et essai, elles sont sur un marché en baisse depuis plusieurs années, marché fragilisé par les phénomènes de concentration du public sur les quelques films art et essai porteurs ;
- souvent confronté à la concentration des salles de circuit, dont la programmation s'est depuis quelques années rapprochée de la leur, ces cinémas subissent une concurrence directe sur les films sortis sur les grandes villes en tandem ou "tridem", voire "quartem" sur des villes comme Rouen et Lyon, ou tout simplement un problème d'accès aux films.
- Ces cinémas souvent situés en centre ville se trouvent face à une pression foncière plus forte (loyers en hausse constante, prix du mètre carré). Pression à laquelle s'ajoute un coût du stationnement important qui éloigne les spectateurs ou augmente artificiellement le coût d'une séance de cinéma.

- Enfin, leur modèle économique repose exclusivement sur l'exploitation des films. Il diffère donc souvent de leurs concurrents directs par l'absence de marges arrières : sans publicité, sans bandes annonces, sans affichage payant, sans jeux d'arcades, sans constitution de fichiers clients pouvant être revendus à d'autres usages, et, parfois sans confiserie.

Cat A+B	<i>Source : Bilan art et Essai 2010</i>				
Etablissements	113	Séances A&E	471513	séances RD	108488
% National	9,30%	% National	39,29%	% National	57,36%

Sur la base de l'année 2010 les catégories cumulées A et B représentent 9% des établissements pour près de 40 % des séances nationales de films AE et 57% des séances nationales RD. Ces 2 catégories réunies drainent moins de 26% de l'enveloppe Art et Essai.

iii) Réflexion sur les salles très généralistes pour lesquelles la programmation Art et Essai constitue une part très infime de leur ligne éditoriale. Réflexion sur la modification ou suppression de l'intégration du nombre d'écrans dans l'indice art et essai pour les catégories C, D et E.

Il n'est pas rare de voir aujourd'hui des complexes de 5 écrans ou plus se développer en monopole sur des villes de catégories C ou D. L'arrivée du numérique et le développement du parc a amené un certain nombre de circuits de + de 50 écrans à se positionner sur ces zones ces 10 dernières années. Dans le système actuel le niveau d'art et essai des salles des catégories C, D et E est exprimé sous forme d'indice résultant d'une intégration du nombre d'écrans dans le % de séances art et essai. En plus de complexifier la lisibilité de la performance art et essai de la salle en question – car l'indice seul ne permet pas aux membres de la commission de mesurer le % de séances AE réalisé par la salle –, de cette intégration du nombre d'écrans dans l'indice résulte le classement de cinémas de 8 écrans ou plus pour lesquels la programmation art et essai constitue 20 % ou parfois moins des séances globales. Ainsi on passe donc d'une éligibilité à 70% en A, 55% en B, et sans plancher réel en C.

Cat C	<i>Source : Bilan art et Essai 2010</i>				
Etablissements	240	Séances AE	221329	Séances RD	29489
% National	20%	% National	18,44%	% National	15,59%

La catégorie C représente 18% des séances AE nationales et 16% des séances RD nationales. Elle représente 21% de la subvention art et essai.

Dans cette catégorie l'intégration du nombre d'écrans laisse ressortir de grandes disparités puisque sa médiane est à 50% d'art et essai et son premier quartile à moins

de 38%. Ainsi par exemple, quelques complexes de ce groupe sont classés AE avec moins de 16% d'art et essai. ».

Commune	Nb. écran	Cat.	Indice ou %	POPULATION Commune	Tot. 2010	AE 2010	Montant brut	% art et essai
*****	12	C	0,8	25915	18893	2519	9000	13,33%
*****	10	C	0,96	42766	15966	2550	9900	15,97%

En outre il convient de souligner que dans un système de recommandation large, les premières tranches de % art et essai d'un établissement sont probablement les films les plus porteurs recommandés. Certaines de ces salles ont une vraie politique spécifique en terme de diffusion et animation art et essai, d'autre pas et, cependant, leurs subventions restent très proches et parfois beaucoup plus élevées que des salles à moins d'écrans du fait des coefficients multiplicateurs..

3. Réflexion sur la prise en compte de la situation économique des salles.

iv) Réflexion sur les moyens dont disposent les salles pour effectuer le travail Art et Essai.

Certaines salles disposent parfois de moyens considérables pour effectuer le travail Art et Essai. Une réflexion est à mener sur une différenciation entre, dans un premier temps, le jugement du travail effectué par ces salles, et dans un second temps le montant de la subvention Art et Essai octroyée. Cette différenciation en deux temps est importante car un cahier des charges lie souvent ces salles aux collectivités, et le classement art et essai ainsi que l'obtention des labels est nécessaire à ces soutiens. Il convient donc en la matière de valoriser le travail effectué par les équipes des cinémas. Mais une réflexion est à porter sur le montant financier qui en découle car celle-ci peut être dérisoire ramenée aux montants globaux de subventions des collectivités. Alors, qu'en revanche, d'autres salles manquent de moyens pour effectuer ce travail et auraient besoin d'être mieux soutenues. Quels que soient les statuts juridique de ces salles.

4. Réflexion sur une différenciation au sein des films recommandés

v) Renforcer le mérite sur les films AE diffusés sur de plus petites combinaisons de copies par rapport à l'Art et Essai en général.

Le système de recommandation des œuvres fonctionne. Néanmoins la notion de film d'Art et d'Essai est une donnée subjective à chacun des membres du collège de recommandation ; dans le système actuel, nous intégrons une donnée subjective « artistique » pour une finalité « économique ». Sans préjuger de la qualité d'art ou d'essai de tel ou tel film recommandé, personne ne conteste aujourd'hui que ce système est à plusieurs vitesses et que des films millionnaires à plus de 300 copies côtoient des films plus confidentiels à moins de 10 copies dans cette recommandation. Il n'y a donc plus de différence dans l'instruction des dossiers entre ces deux films et le mode de

calcul de la subvention pour ces séances sera donc le même. Ainsi en conservant un système de recommandation large il conviendrait de distinguer, comme c'était le cas dans l'ancien système, les films art et essai porteurs des films art et essai confidentiels.

vi) Les « dérives » de la recommandation (films Recherche et Découverte grand public)

La recommandation des œuvres réalisée par Le Collège de Recommandation se base sur des critères artistiques pour juger de la qualité art et essai, et notamment Recherche et Découverte, d'une œuvre. Mais l'utilisation qui découle de cette recommandation est principalement économique. Ainsi la diffusion des œuvres RD est plus aidée car censée être plus méritante et plus difficile économiquement. Malheureusement aujourd'hui il peut y avoir une déconnexion entre cette qualification d'ordre artistique et la réalité du marché. La subjectivité des publics sur le succès d'un film ne peut pas être remise en cause et les choix du collège de recommandation sont justes ; toutefois une œuvre comme *Le Grand Budapest Hotel* de Wes Anderson est recommandé Art et Essai et a obtenu le label Recherche et Découverte, pourtant il ne correspond en rien à d'autres films RD d'un point de vue économique. Sans juger du caractère art et essai et RD de la recommandation, un tel film ne doit pas entrer dans la catégorie des films dont la programmation est à soutenir et encourager. Il faut donc soit revoir le système recommandation des œuvres soit créer des garde-fous (nombre de copies par exemple) afin de corriger cette dichotomie entre l'artistique et l'économique.

5. Réflexion sur la prise en compte des résultats dans la partie sélective de la procédure de classement

vii) Renforcer la prise en compte des entrées dans le sélectif.

Le sélectif est une partie importante de la procédure de classement des salles car il permet de tenir compte de critères que l'on peut difficilement inclure dans l'automatique. La nature des films AE diffusés ainsi que la qualité et le nombre d'animations en sont une donnée importante dans le système actuel et c'est à conserver.

Néanmoins, il serait notamment cohérent que l'efficacité du travail effectué par les salles et donc les entrées réalisées soit une donnée à ajouter et à récompenser dans la partie sélective. Il convient néanmoins que cette majoration soit ramenée à certaines catégories de films et non à l'ensemble des films de la recommandation AE. A système de recommandation inchangé il serait dangereux d'inclure cette notion de valorisation des entrées réalisées dans l'automatique. Cette prise en compte de calcul pourrait être basée sur un pourcentage sur les entrées globales mis en parallèle avec le pourcentage des séances par exemple. Ce qui rejoint le point suivant sur les améliorations formelles.

viii) Mettre en valeur l'engagement sur la durée.

L'accélération de la diffusion des films et la rotation trop rapide des films sont les effets pervers de la multiplication des sorties. Il faudrait prendre en compte les efforts faits par les exploitant pour maintenir les films programmés sur la durée et mettre en valeur le travail de soutien à la durée de vie des films sans négliger la notion de deuxième exclusivité.

6. Réflexion sur les améliorations formelles : simplification du modèle

- ix) Amélioration formelle de la saisie des dossiers pour les exploitants :** questionnaire financier, informations pré-remplies, simplification de la présentation des animations.
- x) Amélioration des conditions de consultation de dossiers par les commissions régionales et nationale.**
- xi) Amélioration de la capacité d'appréciation du travail d'animation des salles.** Avant l'avènement du tout numérique et des dossiers examinés sur tablette en commission de classement, la commission disposait des documents d'information papier édités par chaque salle pour informer son public. Or, ne plus avoir la vision des outils d'information développés par chaque exploitant prive la commission d'un élément d'appréciation important. Il faudrait que la version numérique comprenne ces éléments. Ce qui plaide en faveur de la possibilité de Uploader le dossier d'animation plutôt que de le remplir en ligne.

SYNTHESE DES OBJECTIFS ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

OBJECTIFS	AMELIORATIONS
Clarifier les notions de cinéma d'Art et d'Essai	Création de classements différenciés, selon les lignes éditoriales, majoritairement art et essai, ou pas.
Renforcer économiquement les salles qui sont les plus vertueuses	Améliorer le système de calcul de l'aide en surpondérant les points gagnés à partir de 85%. Elargir l'assiette des villes éligibles à l'aide à la programmation difficile. Automatiser la majoration liée à l'obtention de labels.
Réflexion sur les salles très généralistes	Supprimer l'indice et revenir au % pour toutes les catégories. Etablir des seuils plancher d'éligibilité pour les catégories C, D et E. Revoir le système de coefficient multiplicateur lié au nombre d'écrans.
Réflexion sur l'économie des salles.	Prise en compte du pourcentage du chiffre d'affaire strictement lié à la billetterie, ainsi que le contexte concurrentiel.
Renforcer le mérite sur les films AE peu diffusés	Revenir à une différenciation entre les films AE porteurs et les plus confidentiels.
Renforcer la tenue des films à l'affiche et mettre en valeur le travail de soutien à la durée de vie des films	Récompenser la prise de risque et le maintien des films à l'affiche sur les films les plus "difficiles".
Réflexion sur la prise en compte des résultats dans la partie sélective de la procédure de classement	Intégration des niveaux d'entrées réalisées sur certaines catégories des AE recommandés ramenés à des critères objectifs de taille d'établissement et de commune.
Eviter les « dérives » de la recommandation RD	Création d'un seuil d'éligibilité du label RD lié au nombre de copies.
Réflexion sur les améliorations formelles	Simplification de la saisie, automatisation des labels, fiches pré-remplies, uniformisation et simplification de la partie animation.
Amélioration des conditions de consultation de dossiers par les commissions régionales et nationale	Uniformisation et simplification des questionnaires.

Propositions du DIRE dans le cadre de la mission de réflexion sur le classement art & essai des cinémas confiée à Patrick RAUDE par le CNC (suite à l'audition du 14 janvier 2016)

Préambule

Les propositions suivantes s'attachent à définir des objectifs et à rechercher des moyens pour les atteindre. Ces propositions seront à préciser (seuils, curseurs, etc.) dans un second temps, à partir de simulations effectuées par le CNC sur l'ensemble du parc art & essai. Par ailleurs, ces propositions sont faites sans se limiter aux actuels moyens financiers et ressources humaines consacrés au classement art & essai. La mise en œuvre de certaines d'entre elles induiraient une augmentation de ces moyens et/ou de ces ressources, au bénéfice du dispositif et de ses résultats. DIRE y est favorable.

I. INCITER A UNE MEILLEURE DIFFUSION DES ŒUVRES LES MOINS PROGRAMMEES¹

1. Différencier l'effet de la recommandation des films dans le classement des cinémas

DIRE propose de différencier l'effet de la recommandation des films afin que tous les films recommandés n'aient pas le même impact dans le classement des salles. Il est proposé que le critère déterminant soit le nombre de copies en sortie nationale : la programmation d'un film sorti sur moins de X copies aurait une incidence supérieure, dans le calcul automatique du pourcentage, à la programmation d'un film sorti sur plus de X copies. Ce chiffre serait revu tous les ans afin de tenir compte des éventuels mouvements du marché, au même titre que l'actuelle « grille de diversité ».

2. Augmenter la valorisation de la plus haute tranche du pourcentage

Si une salle est proche d'une programmation 100% art & essai, cela signifie qu'en plus des films art & essai « porteurs » des grands auteurs qui assurent à toutes les salles classées un socle commun, elle programme des films art & essai plus difficiles. DIRE propose une valorisation majorée de la plus haute tranche du pourcentage (par exemple entre 90% et 100% de séances art & essai) également afin d'inciter les salles à diminuer d'autant la part de non art & essai programmée, part généralement justifiée pour des raisons économiques.

¹ Ces propositions partent du postulat que le mécanisme de recommandation des films, exclu du périmètre de la mission, demeure inchangé. Si celui-ci venait à être revu, d'autres propositions pourraient être faites.

II. SIMPLIFIER, HARMONISER ET RENDRE PLUS LISIBLE LE CLASSEMENT ART & ESSAI

3. Adopter la même méthode de calcul (pourcentage) pour toutes les catégories de salles et fixer de nouveaux seuils d'éligibilité

L'actuel mode de calcul pour les catégories C, D, E, basé sur un indice qui intègre le nombre d'écrans, conduit au classement de cinémas consacrant parfois moins de 15% de séances à des films recommandés art & essai, classement assorti de subventions élevées (de l'ordre de 10 000 € pour certaines). DIRE propose d'adopter la même méthodologie (pourcentage simple) pour toutes les salles, ce qui permettra un réel gain de simplification et de lisibilité. Les nouveaux seuils d'éligibilité à fixer pour ces catégories C, D, E, devront être suffisamment élevés pour que cette mise en cohérence s'accompagne d'une réelle incitation à développer l'offre art & essai (seuil de 20% par exemple).

4. Préciser la nature des majorations

L'enjeu est de renforcer la partie qualitative du classement en permettant à la commission d'exercer sa sélectivité à l'aide d'outils adaptés. Actuellement, les montants de subvention finaux sont déterminés par les minorations et les majorations sélectivement appliquées par la commission au pourcentage initial calculé automatiquement. Si les minorations sont encadrées et communiquées aux candidats, les majorations (qui peuvent dans certains cas augmenter de 40% le montant de subvention) sont regroupées en une seule majoration globale et par conséquent ni détaillées ni communiquées. De ce fait, certaines subventions peuvent apparaître comme insuffisamment explicables ou justifiées.

DIRE propose donc de décomposer l'actuelle majoration afin de rendre plus lisibles et compréhensibles les écarts de subvention entre les cinémas présentant les mêmes données quantitatives (exemple hors dé plafonnement : majoration maximum de 30 points, dont X de diversité de programmation, Y d'animation, Z de contexte géographique, sociologique ou concurrentiel, etc.).

5. Valoriser les labels

Dans le prolongement de la proposition précédente, DIRE propose que l'obtention des labels donne lieu à une valorisation spécifique, qui rendrait cette labellisation plus concrète et son obtention (ou sa perte) plus importante pour le demandeur. Il est proposé d'appliquer des valorisations différentes aux différents labels, le label Recherche & Découverte (environ 20% des cinémas classés) distinguant des établissements prenant de réels risques de programmation, ce qui est moins le cas du label Jeune Public (obtenu par plus de la moitié des cinémas classés) ou du label Patrimoine & Répertoire.

Néanmoins, si l'obtention du label Recherche & Découverte est davantage valorisée, il faudra au préalable encadrer la possibilité pour un film d'être recommandé Recherche & Découverte par des critères précis (nombre de copies maximum en sortie nationale notamment), afin d'éviter les effets d'aubaine.

6. Questionner le coefficient multiplicateur par écran dans le montant des subventions

Des simulations seront nécessaires afin de déterminer si, notamment au vu de l'effet des précédentes propositions, ce coefficient doit être conservé et/ou modifié. L'actuel barème conduit à des montants de subvention ne reflétant ni les chiffres ni les appréciations des commissaires : à catégorie géographique égale, au minimum de tous les indicateurs, un cinéma de 10 écrans perçoit une subvention supérieure à un cinéma bi-écrans au maximum de tous les indicateurs.

III. AMELIORER LES OUTILS DE TRAVAIL DES COMMISSIONS

7. Etablir une fiche de synthèse par cinéma

DIRE propose que l'ensemble des informations essentielles d'une demande de classement soit synthétisé dans un document d'une page regroupant les données complémentaires à celles figurant sur l'actuel listing récapitulatif. L'idée serait notamment de disposer d'une synthèse des éléments sur lesquels se fondent les majorations. Si une partie de ces données peut être reprise automatiquement du questionnaire général (réalisation de travaux, adhésion à une association régionale, accueil des séances scolaires, etc.), le récapitulatif chiffré de tous éléments se rapportant à l'animation (nombre de rencontres annuelles, de rendez-vous réguliers, d'avant-premières avec ou sans équipes...) ou à la programmation (part de premiers films, part de films sortis sur moins de X copies) nécessiterait une instruction renforcée.

8. Modifier la présentation de la programmation des films

En raison du temps insuffisant consacré à l'examen détaillé de la programmation des films durant les commissions, DIRE propose une présentation améliorant la prise d'informations rapides de ces données par :

- La mise en place d'un code couleur distinguant les films généralistes, les films art & essai, les films labellisés ;
- Le regroupement des séances réalisées dans le cadre des dispositifs scolaires (l'exploitant n'a pas la responsabilité du choix des films programmés dans ce cadre, et son statut de salle partenaire des dispositifs est valorisé par ailleurs).

9. Pouvoir accéder aux principales données de la demande de classement en amont des commissions

DIRE propose que l'accès aux principales données de la demande de classement en amont des commissions soit élargi et systématisé. Cet accès permettrait de consacrer, en commission, plus de temps au débat et moins à la prise d'information. Très chronophage, il devrait s'accompagner d'une indemnisation des membres (montant financier x nombre de demandes d'aides) comme cela se pratique dans de nombreuses autres commissions du CNC (aides sélectives à la production et à la distribution notamment), qui, outre cette indemnité de lecture, prévoient également une indemnité de présence.



Néanmoins, si des choix doivent être faits pour des raisons budgétaires, DIRE est bien sûr favorable à ce que l'affectation des moyens financiers supplémentaires consacrés au fonctionnement du dispositif bénéficie au renforcement de l'instruction des demandes par le CNC plutôt qu'à l'indemnisation des membres.

IV. DEVELOPPER LA VARIETE DES PROFILS ET AMELIORER LA NEUTRALITE DES DEBATS DANS LES INSTANCES DU CLASSEMENT ART & ESSAI

10. Modifier la composition de la commission nationale et des groupes interrégionaux

Si le textes ne prévoient officiellement que 4 représentants de l'exploitation cinématographique parmi les 20 membres de la commission du classement art & essai (soit la moitié des 8 postes attribués aux représentants de la profession), dans les faits ceux-ci représentent près de la moitié de la commission (9/20), puisqu'il est « historiquement » établi qu'au moins 7 des 5 personnalités qualifiées représentent également le secteur de l'exploitation. DIRE propose de faire évoluer ce collège de personnalités qualifiées (ce qui ne nécessite aucune modification de la composition de la commission officielle), afin d'introduire une véritable variété de profils et augmenter ainsi la qualité et la neutralité des débats.

De la même manière, les exploitants et donc les demandeurs et/ou bénéficiaires de l'aide art et essai sont majoritaires dans les groupes interrégionaux. Il conviendrait là aussi de rééquilibrer ces instances dans le double but énoncé ci-dessus.

11. Modifier la composition du comité de pilotage

La réunion annuelle d'une instance de réflexion qui examine la procédure et propose, le cas échéant, d'y apporter des évolutions est à préserver, mais pour qu'elle remplisse pleinement son rôle d'analyse et de proposition, DIRE propose que la composition de cette instance soit élargie à l'ensemble des structures professionnelles représentées dans la commission nationale : les représentants des réalisateurs, des producteurs et des distributeurs rejoignant les représentants des exploitants, actuellement seuls membres de ce comité.

Positions du DIRE sur 3 points soulevés lors de l'audition

1/ DIRE est favorable au maintien du **double niveau d'examen des demandes de classement**. Si, dans une logique de simplification, un élargissement de la procédure dite des « cas simples », qui permet un examen succinct en commission nationale d'environ 20% des dossiers peut s'envisager, il apparaît indispensable de préserver le même processus global de décision pour l'ensemble des demandeurs. La proposition consécutive à l'examen de la demande en groupes interrégionaux ne saurait constituer la proposition finale, la cohérence et la lisibilité du classement national des établissements art & essai résultant du travail d'harmonisation effectué par la commission nationale à laquelle il revient de corriger toute éventuelle disparité. L'attribution d'une même aide par des processus différents (examen local pour certains, examen national pour d'autres) affaiblirait par ailleurs le classement art & essai, aussi bien en termes juridique qu'en termes de lisibilité.



2/ DIRE souhaite que des précisions soient apportées sur les points suivants dans l'actuel processus de recommandation des films :

- Les films soutenus par l'AFCAE en tant qu'association dans le cadre du groupe « Actions/Promotion » mais non recommandés par le collège de 100 personnes géré par l'AFCAE sont-ils recommandés de fait et leurs séances comptabilisées dans le calcul automatique du classement des salles ? Même si ces cas sont certainement exceptionnels, en termes de processus, il semble essentiel de savoir ce qui est prévu.
- Comment sont déterminés les films pris en compte pour le label Jeune Public ? Un film proposé au soutien du groupe « Jeune Public », qu'il soit ou non soutenu, est-il automatiquement considéré comme un film recommandé Jeune Public ?
- Comment sont déterminés les films pris en compte pour le label Patrimoine & Répertoire ? Ne prend-on en compte que les films recommandés art & essai au moment de leur ressortie, y-a-t-il un lien avec les soutiens du groupe « Patrimoine » ?
- Quelle part des films actuellement recommandés l'est suite à des appels examinés par le Conseil d'Administration de l'AFCAE ?

S'il s'avérait que l'étanchéité n'est pas totale entre les décisions relevant directement de l'AFCAE (soutiens attribués, décisions du Conseil d'Administration) en tant qu'association d'une part, et le mécanisme de recommandation des films que l'AFCAE doit gérer en toute neutralité d'autre part², DIRE serait favorable à ce qu'au même titre que ceux attribués par l'AFCAE, les soutiens attribués par les autres associations nationales soutenues par le CNC pour accompagner la diffusion des œuvres les plus fragiles (GNCR, ACID) déclenchent la recommandation des films et la comptabilisation de leur séances dans le calcul automatique du classement des salles. Toutefois, dans l'absolu, il semble préférable que la recommandation des films relève totalement et uniquement du collège de recommandation. Avant de se déterminer définitivement, il sera également nécessaire d'établir combien de films soutenus par ces associations ne bénéficient pas de la recommandation art & essai, et de la sous-recommandation Recherche & Découverte, pour connaître le nombre potentiel de films concernés chaque année.

3/DIRE est favorable à l'étude de la faisabilité d'une **recommandation des films en amont de leur sortie**. Cette évolution permettrait notamment une amélioration et une modernisation de l'articulation entre les mécanismes de soutien financier aux salles et les dispositifs de régulation de la diffusion des œuvres.

NB : Dans cette démarche globale de recherche d'une meilleure exposition des œuvres de la diversité, DIRE propose un **élargissement de « l'Aide aux salles maintenant une programmation difficile face à la concurrence »**. Actuellement réservé aux salles parisiennes et aux très grandes villes, ce mécanisme pourrait être étendu aux villes et/ou agglomérations de tailles inférieures mais où le marché est devenu très concurrentiel. Des seuils spécifiques seront à déterminer (seuil de population, volume de marché), afin d'ajuster cet élargissement de la manière la plus pertinente.

² Ce qui ne serait pas sans soulever une évidente problématique juridique.



Points de réflexion sur la modernisation et la simplification du dispositif Art et Essai

L'ensemble des intervenants se sont ralliés aux objectifs de simplification, de lisibilité pour la réflexion à engager, en maintenant les objectifs structurants du dispositif Art et Essai.

Fonctionnement des commissions :

1. Afin d'assurer un meilleur examen des dossiers plus homogénéisé, une instruction et une présentation initiale des dossiers par les DRAC (régionales) et le CNC (national) paraît nécessaire. L'établissement de tableaux de synthèse plus nombreux est aussi demandé car la lecture des dossiers sur « I Pad » est mal aisée et a in fine ajouté plus de confusion que les dossiers papiers. Il est nécessaire qu'une synthèse des dossiers en début de réunion soit présentée par le service instructeur (DRAC ou CNC).
2. Il semble naturel au regard des améliorations souhaitées de renforcer le service Exploitation du CNC pour les missions relatives au dispositif Art et Essai. Le travail des personnes actuellement en charge n'est pas du tout remis en cause mais elles ne sont pas assez nombreuses.
3. Il est urgent de doter les commissions régionales d'une existence réglementaire leur permettant d'émettre un avis sur les cas simples, en cas d'unanimité, allégeant ainsi le travail de la Commission nationale. La fluidité de l'examen par la Commission nationale des dossiers est un élément essentiel pour assurer l'équité, et la bonne gestion du dispositif. Cette évolution doit se doubler par une grande vigilance sur l'homogénéité des décisions des commissions régionales entre elles. En effet l'application des critères et des différentes valorisations peut être différente selon les régions. Cette situation de fait deviendrait inacceptable dans le cas où les décisions des commissions régionales soient définitives. Dans ce cadre le CNC et les DRAC auraient un rôle plus important encore, comme c'est le cas en commission nationale. La présence d'un membre de la commission nationale, et d'un membre d'une autre commission régionale permettrait d'atteindre cet objectif.
4. Pour assurer un examen plus rapide et permettant des comparaisons à situation identiques, il est préconisé de revenir en commission, régionale comme nationale, à la spécialisation des membres sur des points précis (animation, financier, diversité, labels...) permettant de structurer mieux le travail en commission et d'assurer une meilleure cohérence entre les dossiers.

Questionnaire :

- 5 Il est nécessaire que le questionnaire puisse être rempli le plus en amont possible automatiquement par le CNC sur toutes les données dont il dispose (entrées, recettes, infos bordereaux...). Concernant les éléments d'animation il pourrait ainsi être rempli progressivement tout au long de l'année par les salles. De plus il est nécessaire d'en moderniser l'interface et simplifier le questionnaire animation qui est trop long et fastidieux à remplir, sans possibilité de faire des copier-coller, d'insérer des tableaux, sans possibilité de le remplir « hors ligne » et de le transmettre ensuite ou d'inclure des pièces jointes...
Par ailleurs il serait souhaitable qu'à mi année un solde intermédiaire de certains éléments liés au calcul automatique soit mis en ligne afin d'éclairer les exploitants au cours de l'année de référence.

- 6 L'annonce du classement devrait intervenir beaucoup plus en amont, et non comme aujourd'hui alors que la période suivante est-elle même déjà close. Cela ne permet pas aux exploitants de prendre en compte, d'une année sur l'autre, les éléments d'un classement pour améliorer leur situation. De même il semble nécessaire de communiquer de façon argumentée les décisions de malus pour mauvais état de la salle avant l'examen en appel, afin de permettre à l'exploitant concerné de plaider sa cause. Enfin, si un tel malus est attribué tardivement, l'exploitant ne pourra pas mettre en œuvre à temps les mesures demandées pour l'année de référence suivante, et ce malus se poursuivra sur 2 années, ce qui semble particulièrement punitif, et donc non conforme à l'esprit du dispositif. Il est important d'ailleurs que ces attributions de malus ou de bonus soient spécifiquement encadrées pour que leur attribution ne soit pas de l'ordre de la punition ou de la récompense, bien sur le constat d'un travail effectué.

- 7 Le questionnaire financier doit être réformé en profondeur:
Que doit-il apporter ? : Une vision économique de la situation de la salle et pas un document comptable inexploitable comme c'est le cas aujourd'hui. Cette question est d'autant plus pertinente que le dispositif Art et Essai n'est pas prioritairement fondé sur des éléments économiques mais de programmation. Qui plus est, le nombre de dossiers à examiner interdit toute analyse en profondeur des comptes des salles, dont le dossier n'est que déclaratif.
Il s'agit donc que seuls quelques indicateurs identifiés soient demandés (résultat d'exploitation, statut juridique, niveau des subventions, charges animation/promotion, salaires et nombre de salariés, loyer....)
De plus, il est nécessaire de supprimer la référence aux « Films annonce payants » au sein du questionnaire. Cet indicateur est clairement inutile, au regard des dernières études du CNC, qui n'ont pas identifié de variable particulière en matière de diffusion gratuite de films annonce entre les salles qui les pratiquaient, et les autres. De plus la très grande majorité des films annonces payants le sont au sein des bandes publicitaires dont les exploitants ne sont pas comptables.

Calcul automatique

- 8 La simplification du dispositif de classement peut passer par une homogénéisation des indicateurs employés. En effet il existe un indice applicable aux catégories CDE et un pourcentage applicable aux catégories AB, soit le pourcentage des séances Art et Essai par rapport aux séances totales. L'extension du pourcentage aux catégories CDE ne fait cependant pas l'unanimité. Certains soulignent le caractère complexe et peu lisible de l'indice et voient l'avantage de la généralisation du pourcentage, assorti d'un seuil minimal. Mais d'autres mettent en garde face au caractère hétérogène des salles, nombre d'entre elles dans les catégories CDE étant des salles anciennement dites « d'animation ». Ces salles auront donc un pourcentage de séances très faible. Il faut que le classement Art et Essai conserve son but d'aménagement du territoire et qu'une telle évolution ne se fasse pas au détriment des plus petites salles. Le seuil minimal serait donc à un niveau très bas pour englober toutes les salles actuellement classées, ce qui poserait clairement un problème d'affichage.

Il semble aussi possible de généraliser l'indice aux catégories AB, ce qui aurait l'avantage d'une homogénéisation des critères et de la lisibilité globale du dispositif sans effet d'éviction.

Ce point doit aussi être revu au regard de la signification que doit avoir le calcul automatique.

Il devra être demandé au CNC de faire une simulation pour évaluer l'impact de telles évolutions.

Par ailleurs, l'impact des coefficients liés aux nombres d'écrans est aussi à réexaminer au regard de l'évolution de la structure du parc depuis 15 ans. Pour évaluer si les coefficients sont toujours pertinents il nous semble nécessaire de comparer la structure du parc entre 2000 et 2015.

- 9 Les catégorisations géographiques sont aussi à réinterroger : problème des frontières, pertinence de l'unité urbaine au regard du développement urbanistique... Le CNC devrait simuler les effets de telles évolutions, la réactualisation des données cette année rendant peut être inutile un tel changement. Une procédure d'appel pourrait être envisagée pour accorder des dérogations concernant la catégorisation géographique des salles qui en feraient la demande.
- 10 L'évolution du parc de salles impacte aussi directement le calcul de la subvention Art et essai dans le cas du passage de 2 petits complexes Art et Essai à 1 grand complexe ou multiplexe qui peine à être classé (perte de subvention alors que plus de séances, de spectateurs qu'auparavant). Dans le cas où le jeu des coefficients de diversité amènerait ces établissements durablement au seuil de l'éligibilité l'idée d'un classement qui ne serait pas assorti d'une contribution financière a été proposée notamment par les représentants de la Moyenne exploitation. En effet ces établissements souvent seuls dans des villes moyennes doivent assurer un large champ de programmation, à côté d'une programmation plus spécifiquement Art et Essai. De plus de nombreuses dispositions locales sont venues depuis 15 ans inclure le classement Art et essai comme condition d'accès. Enfin ces exploitants ont depuis de très nombreuses années maintenu une programmation Art et Essai diversifiée dans leurs cinémas. Pour autant, il ne s'agit le plus souvent pas pour eux d'obtenir une subvention supplémentaire, mais de voir le travail reconnu et effectué dans ces conditions fort différentes par rapport à d'autres établissements (nombre de salles, taille des communes etc...).

- 11 Concernant la diversité, un seul indice basé sur le nombre de films est-il suffisant pour rendre compte du travail réellement effectué? Le calcul actuel fait l'impasse sur l'efficacité du travail Art et Essai.

Un coefficient d'efficacité pourrait être introduit comparant le pourcentage de séances AE/séances totales, celui du nombre de films AE/ nombre total de films et des entrées AE/ entrées totales. L'écart entre ces pourcentages produirait un indice dont la variation indiquerait l'efficacité du travail AE. Il reste à déterminer si cet indice doit être introduit dans le calcul automatique ou sélectif .

- 12 Concernant la diffusion de films ou de programmes bénéficiant d'autorisations temporaires de diffusion (« visas temporaires »), il s'agit de bien veiller à ce qu'ils soient neutralisés dans le calcul de l'indice pour éviter qu'elles ne pèsent défavorablement dans ces évaluations.

Sélectif :

- 13 Le dé plafonnement des coefficients pondérateurs pour les petites catégories doit être réexaminé afin d'assouplir les conditions de leur attribution.
- 14 Il est nécessaire de valoriser les labels pour les renforcer par une prime forfaitaire. Concernant la création d'un label Court métrage il semble intéressant de créer un tel label même si certains craignent que la multiplication des labels fasse perdre leur sens aux labels existants. Le court métrage n'est pas genre en soit, mais un format qui regroupe l'ensemble des œuvres de courte durée, ce qui devrait limiter le risque d'extension des labels.
- 15 Aujourd'hui, dans les salles des catégories AB, seuls les films étrangers recommandés en VO sont pris en compte. Pour les catégories CDE, cette règle n'existe pas compte tenu de la taille des villes dans lesquelles sont ces salles et du fait que l'on considère que la diffusion de ces films, même en VF, fait partie du travail Art et Essai dans les petites agglomérations. Toutefois, il semble souhaitable d'encourager la diffusion en VO des films recommandés, y compris dans ces catégories là, en associant un bonus pour les salles CDE qui diffuseraient ces films en VO. Cependant il ne s'agit pas de revenir sur la reconnaissance des diffusions VF de ces mêmes films dans ces mêmes salles.
- 16 Les salles Art et Essai des grandes agglomérations connaissent une situation particulière compte tenu des charges qu'elles supportent au centre des grandes villes, mais aussi de l'évolution concurrentielle de leur environnement. Afin de prendre en compte cette spécificité, il est proposé d'élargir le champ de l'aide aux salles maintenant une programmation difficile face à la concurrence, tant par les villes et les salles prises en compte que par les montants accordés. L'aide Art et Essai n'a jamais été une aide économique proprement dite, à la différence de l'aide à la programmation difficile dont l'objet est spécifiquement le soutien aux salles des grandes agglomérations.
- 17 Suite aux discussions des Assises du Cinéma, le comité de pilotage Art et Essai, réuni le 21 octobre 2014, avait décidé de surpondérer les séances de films recommandés Recherche & Découverte sortis sur moins de 70 copies (en sortie nationale) afin d'inciter les salles à mieux

et plus les programmer. Cette initiative répondant à une demande des distributeurs n'a jamais été mise en application. Il s'agit désormais de le faire.

- 18 A plusieurs reprises, dans différentes instances, il a été évoqué la restriction de l'accès au dispositif Art et Essai pour des salles appartenant à des groupes comportant plus de 50 écrans, ou à des cinémas récemment acquis par ces mêmes entreprises. Il ne nous paraît pas justifiable d'exercer une telle discrimination qui ne correspond ni à la pratique, ni à l'esprit du dispositif. Il se trouve par ailleurs que nombre d'établissements de ces entreprises ne font pas de demande même si elle pourraient prétendre à un tel classement. Toutefois, il nous paraît nécessaire de rappeler que les dossiers des salles de ces entreprises éligibles ou classées doivent faire l'objet d'un examen sans discrimination et impartial. Cela doit être aussi le cas pour certains multiplexes Art et essai qui peuvent se voir être traités avec beaucoup plus d'exigences que d'autres salles à situation comparables.

PROPOSITIONS ET RÉFLEXIONS DU GNCR SUR LA SUBVENTION ART ET ESSAI

INTRODUCTION :

Nous avons constitué ces propositions à l'issue d'une réunion regroupant des membres du Conseil d'Administration du GNCR en novembre dernier. Cette réunion a été menée en raison de la mission confiée par le CNC à Patrick Raude sur « une modernisation et une simplification » du classement Art et Essai des salles de cinéma.

Nous nous interrogeons sur le sens que l'on peut donner au mot « simplification ». En effet, les outils d'analyse, les grilles, le questionnaire, les listings,... utilisés lors des commissions Art et Essai sont des outils qui se sont affinés avec le temps. Ces outils permettent aux membres des commissions d'évaluer au mieux le travail de plus de 1.000 établissements. Une "simplification" pourrait être synonyme de réduction des outils et donc de la perception que l'on peut se faire du travail d'une salle de cinéma. On peut aussi entendre par "simplification" une volonté de rendre plus transparente et plus claire l'attribution des subventions Art et Essai. Nous espérons que c'est dans cette perspective que la "simplification" s'imposera.

Nous souhaitons préciser en guise d'introduction que cette mission est nécessaire et bienvenue et nous espérons que notre contribution permettra d'améliorer l'aide apportée aux salles de cinéma qui s'engagent à défendre une diversité des œuvres sur leurs écrans par une animation riche et variée.

Nous pensons qu'il serait judicieux d'envisager une amélioration de l'aide Art et Essai dans la perspective de la fin de la transition numérique. Cette transition a vu s'instaurer le versement de contributions numériques (VPF) aux salles de cinéma pour financer en partie leurs équipements de projection. Les contributions numériques ont aussi permis d'opérer une distinction entre les salles qui ont des sorties nationales et celles qui n'en ont pas. Elles ont ainsi amené une "régulation" de l'accès aux copies. Il est donc fort probable que la fin des contributions numériques (VPF) apporte une transformation profonde de l'accès aux copies. En d'autres termes, sans les VPF, en principe toutes les salles pourront prétendre avoir accès à tous les films. Pour éviter que toutes les salles prennent en sortie nationale le même film, il nous faut penser aux outils d'encouragement de la diversité. L'aide Art et Essai est l'un des principaux outils. Elle doit être majorée pour aider les salles qui font un véritable effort de présentation de la diversité.

LA RECOMMANDATION DES FILMS

Le classement des films

Nous n'avons pas de critique à formuler sur le nombre de films recommandés Art et Essai, sachant que même s'ils recouvrent les 2/3 des films sortis en France, ces films ne représentent que 25% des entrées. On constate même que la fréquentation A&E est tombée à 18,71% cette année !

Le classement des films soutenus

Sur les modalités de recommandation, nous souhaitons que tous les films soutenus par notre association soient automatiquement retenus dans la liste des films RD pris en compte pour le label (de même pour les films soutenus par l'ACID). Il s'agit pour nous de retrouver une cohérence entre le soutien financier que nous apporte le CNC pour mener à bien une action d'accompagnement culturel des films dits "fragiles" et l'octroi d'un label aux salles qui diffusent les films soutenus par notre association.

Sur le collège de recommandation

Si le CNC souhaite élargir le nombre de personnes votant sur les films RD, nous suggérons que nos administrateurs deviennent des membres de ce sous-collège de recommandation. En effet, aujourd'hui, seul le président de notre association, en tant que personnalité qualifiée, est dans ce sous-collège de recommandation. Nos administrateurs sont des exploitants ayant le label RD et connaissent bien les enjeux des films fragiles que nous défendons tout au long de l'année.

Nous trouvons qu'il serait utile de réunir plus souvent les membres du collège de recommandation pour échanger sur la recommandation Art et Essai. De même, nous pensons qu'il serait fort utile de réunir les membres du sous-collège de recommandation pour dialoguer sur la recommandation des films RD.

LE QUESTIONNAIRE ART ET ESSAI

L'addition des séances pour les zones C, D et E

Nous nous sommes toujours opposés au mode de calcul de l'indice pour les zones C, D et E. Ce calcul se fait par une addition des séances A&E et surtout entraîne le classement d'établissements qui ne font que 15% de séances A&E soit en d'autres termes 85% de séances commerciales.

Revenir à un pourcentage sur les zones C, D et E revient à modifier profondément le calcul et l'attribution des subventions A&E. Nous ne pensons pas que l'ensemble des professionnels soit favorable à ce genre de réforme, mais beaucoup constatent des irrégularités ou des attributions de subventions "clémentes" pour des sites qui ne sont pas connus pour leur défense de la diversité cinématographique.

Si nous ne modifions pas le mode de calcul, il nous semblerait alors utile de ne pas classer les sites qui font moins de 20% de séances A&E, tout comme nous rendons inéligibles les salles ne diffusant pas suffisamment de films A&E.

Exemples : Cinéquai à Saint-Quentin : 20.067 séances dont 2.926 A&E, soit 14,58% (8.100 € de subvention) ou Le Majestic à Compiègne : 15.471 séances pour 2.932 séances A&E, soit 18,95% (9.400 €). Ou bien Le Grand Écran à La Teste de Buch avec 10.459 séances et 1.747 séances A&E, soit 16,70% (7.200 € de subvention). L'Aurore Cinéma à Vitré 507 séances A&E sur 3.078 séances au total, soit 16,47% (5.000 €) ou bien Le K à Douarnenez, avec 298 séances A&E sur 1.726 séances, soit 17,26% (2.000 €), le Ciné Mont Blanc à Sallanches : 2.166 séances A&E pour 12.779 séances au total, soit 16,94% (1.000 €). Le Cinémovida à Chateauroux, avec 2.239 séances A&E sur 11.648 séances, soit 19,22%, le Ciné Vendôme avec 899 séances A&E pour 5.882 séances au total, soit 15,28% (5.400 €), Le Duplex à Roubaix, avec 2.414 séances A&E sur 15.224, soit 15,85% (6.300 €), Ociné à Maubeuge, avec 1.648 séances A&E sur 13.379, soit 12,31% (9.000 €), Le Palace à Cambrai avec 881 séances A&E sur 8.683 séances totales, soit 10,14% (1.000 €). Ociné à Saint-Omer, 1.565 séances A&E sur 11.911 séances au total, soit 13,14%, Le Galaxy à Cognac avec 1.181 séances sur 7.750 séances, soit 15,23%, Le Palace à Saumur, avec 1.291 séances pour 7.249 séances, soit 17,80 %. Le Tanneur à Dôle avec 1.196 séances A&E sur 8.118, soit 14,73%. Le Majestic à Vesoul avec 2.648 séances sur 16.435, soit 16,11% (11.700 + label RD)...

Le questionnaire financier

Un des grands débats que suscite le questionnaire Art et Essai est la partie sur les finances de l'établissement cinématographique.

Par principe, le GNCR s'est souvent opposé à ce questionnaire financier, car il ne devait pas être un critère déterminant d'évaluation du travail Art et Essai d'une salle de cinéma.

Il a été conçu pour dénombrer les subventions obtenues par les salles. Ce questionnaire succinct est souvent un motif d'empêchement pour les salles publiques. En effet, il est habituel de condamner les salles ayant des subventions entraînant soit-disant une distorsion de concurrence ou au moins une inégalité de traitement, de fustiger les salles publiques soumises aux politiques contre les salles privées indépendantes, de critiquer les politiques publiques en matière culturelle et éducative...

Le questionnaire financier a, ces derniers temps, évolué en ajoutant des lignes sur les recettes annexes, les autres charges, les dotations aux amortissements et provisions et autres charges de gestion courante. Ces évolutions vont dans le bon sens, vers plus de transparence sur la question financière. Il permet de mesurer de façon la plus complète le fonctionnement financier des établissements examinés. Nous ne souhaitons pas que soient transmis les comptes de résultat et bilans financiers des établissements qui alourdiraient l'instruction des dossiers de demande de subventions Art et Essai. Toutefois, tout en restant déclaratif, nous sommes sensibles à l'obtention du maximum de renseignements financiers sur les établissements afin d'avoir une meilleure connaissance de leurs conditions financières.

Recettes annexes

Nous pensons que la question sur les bandes annonces payantes peut être reformulée, mais ne doit pas être retirée du questionnaire. Elle devrait être même détaillée entre bandes annonces payantes et espaces d'affichages payants. À la suite des Assises du cinéma et des questionnements sur le partage de la valeur, il nous semble normal de minorer les salles qui pratiquent ces attitudes financières.

Pour plus de transparence, les recettes annexes pourraient aussi être détaillées entre location de salles, vente de confiseries, bandes annonces et espaces d'affichages, et recettes publicitaires.

Les conventions avec les associations

Dans la section programmation, nous souhaitons que les conventions entre les associations, qui font le travail d'Art et Essai dans un établissement cinématographique, et l'exploitant soient transmises au CNC. Si la convention n'est pas transmise, nous suggérons qu'un malus soit appliqué, ceci afin d'obliger l'exploitant et l'association à conclure un accord.

Bonus pour les labels

Pour les labels, nous préconisons qu'à l'octroi d'un label, soit ajouté automatiquement un bonus de 5 points. Aujourd'hui, il n'y a pas de lien entre l'obtention d'un label et les bonus que peuvent attribuer les commissions. Ainsi, il n'y a pas de réelle valorisation du travail fait pour obtenir un label. Si des bonus accompagnent l'octroi d'un label, cela aura pour conséquence de rendre plus stricte l'attribution des labels.

Nous nous réjouissons, après de nombreuses demandes, que depuis cette année une nouvelle grille d'attribution des labels prenne en compte le nombre d'écrans.

Bonus et Malus

Nous n'avons pas de critiques et de propositions à formuler d'autant que la liste des malus a été modifiée et augmentée l'année dernière. Il nous faut voir ce que ces nouveaux critères entraînent à l'usage.

Le déplafonnement

Depuis 4 ou 5 ans, un nouveau critère est apparu pour aider volontairement les salles privées les plus méritantes. Il faut rappeler que les salles privées indépendantes dans les grands centres-villes se sont trouvées fragilisées économiquement ces dernières années, notamment en 2011/2012 lorsque la fréquentation a fortement baissé. Ce nouveau barème propose d'ajouter des bonus seulement aux salles privées des zones A et B. Les zones C puis D et E se sont ajoutées par la suite.

Les critères retenus sont de "déplafonner" (ajouter des bonus) les salles ayant +30 points de bonus les trois dernières années et dont les subventions ne dépassent pas les 30% du chiffre d'affaires. Les critères depuis se sont affinés. Ainsi, les salles dans les zones A et B et dont le pourcentage de séances A&E est sous les 85% ne peuvent pas prétendre à ce déplafonnement. Les 30 % du chiffre d'affaires ne comprennent pas les recettes annexes et la subvention A&E n'est pas retenue dans le calcul... Ces établissements voient leur bonus augmenter de +5 ou +10 points.

Notre principal reproche est que ce critère soit défini pour une catégorie de salles, à l'exclusion des autres, et qu'il soit fondé principalement sur des aspects économiques et non culturels. Si des salles privées sont en difficultés, ne peut-on renforcer l'aide intitulée « Aide à la programmation difficile » ? Pourquoi d'ailleurs ces salles aidées le sont aussi dans la commission Art et Essai ? Nous souhaiterions l'annulation du dé plafonnement tout en souhaitant que l'aide à la programmation difficile s'empare de la question d'un soutien plus prononcé des salles privées.

LES COMMISSIONS ET ORGANISMES DE DÉCISION

Les commissions

Nous n'avons pas non plus de critique ou de proposition à formuler sur l'organisation des commissions régionales et de la commission nationale. Nous sommes bien évidemment favorables à ce que les membres des commissions soient nommés par la Présidente du CNC, à ce que leur transport, leur hébergement et leur repas soient pris en charge et que chacun des membres s'engage sur l'honneur à ne pas dévoiler les contenus des discussions des commissions à l'extérieur, à garder un sens de l'intérêt général et à se retirer lorsqu'on se trouve en situation de concurrence à l'évocation de l'examen d'un dossier d'un autre candidat.

Nous apprécions réellement la possibilité de consulter toutes les informations sur les lpads, permettant à chacun de se faire une idée de l'ensemble du dossier d'un candidat. Au dernier Comité de pilotage, il a été rappelé la répartition des membres en fonction des différents éléments analysés (questionnaire, dossier d'animation, programmation). Cette répartition peut être utile mais il ne faut pas limiter son point de vue à un seul aspect du dossier.

Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage se réunit une fois par an et examine les différents critères et outils qui aident les commissions pour l'évaluation des établissements cinématographiques. C'est dans cette instance que se décident les nouveaux malus et bonus ou des nouveaux critères comme le dé plafonnement.

Nous serions favorables à ce que le Comité de Pilotage ne puisse plus proposer pour l'année en cours de nouveaux critères d'évaluation, mais qu'il puisse, comme il le fait régulièrement, modifier les critères existants au regard des critiques et des usages. Ainsi, chaque année, le Comité de Pilotage regarde la grille de diversité à l'aune du nombre de films recommandés Art et Essai.

Il pourrait proposer un nouveau critère après en avoir informé l'ensemble des membres des commissions lors d'une réunion plénière et après l'avoir mis à l'épreuve ou mis en test sur l'année en cours. Il est important que l'ensemble des personnes concernées dans les commissions puisse donner leur avis sur un critère important et que celui-ci soit éprouvé lors des commissions pour vérifier sa pertinence.

POLITIQUE GÉNÉRALE

Le montant des aides sur la grille de subvention

La grille de subvention n'a pas évolué depuis sa création. Le travail constant d'excellence n'est pas récompensé. Ainsi, de nombreuses salles de cinéma ont vu leur subvention stagner depuis plusieurs années (Le Méliès à Villeneuve-d'Ascq à 17.100 € depuis 2011, L'Espace Renoir à Roanne reçoit 42.300 € depuis plus de 5 ans et vient de voir sa subvention passer à 45.900 €. L'Écran à Saint-Denis a 32.400 € depuis des années avec des fluctuations dues au nombre de séances de films A&E passant en 2008 ou 2011 à 29.700€ ou bien en 2014 à 35.100 €... Toutes ces salles ayant toujours les 30 points de bonus et les trois labels.

Augmentation de l'enveloppe Art et Essai

D'une manière générale, nous préconisons que l'enveloppe A&E soit augmentée de façon conséquente, afin de récompenser le travail d'exposition de la diversité cinématographique. En effet, on peut craindre dans les années à venir, notamment avec la fin des contributions numériques versées par les distributeurs (VPF), que la programmation des salles se 'normalise'. Pour encourager l'exposition de la diversité, la prise de risque des salles A&E, les subventions doivent être plus conséquentes au risque sinon de voir la diffusion Art et Essai reculer. Par exemple, nous souhaiterions que l'enveloppe passe de 14,5 millions d'euros à 20 millions d'euros en trois ans.

Interdire l'accès à l'aide Art et Essai aux groupes de + de 100 écrans

Une menace pèse régulièrement sur l'aide Art et Essai faite par la grande exploitation. En effet, celle-ci ne demande pas les aides, sinon elle ferait exploser le système, selon elle, puisque le nombre d'établissements de la grande exploitation pouvant en bénéficier serait conséquent. Cette menace n'a jamais été mise à exécution et encore faut-il qu'elle soit vraie. Mais pour éviter cette pression régulière des grands groupes, il nous semble opportun de limiter l'accès de l'aide A&E aux groupes d'exploitants de plus de 100 écrans, au même titre que l'aide sélective interdit son accès aux groupes d'exploitants de plus de 50 écrans.

Introduire un bonus pour les films RD

Dans le cadre des Assises du Cinéma, le Comité de Pilotage en 2014, à l'unanimité, a proposé une valorisation des films dits fragiles. Le principe étant de valoriser les séances des films RD de moins de 70 copies, en tenant compte des séances et des entrées.

Cette décision n'a pas encore vu le jour et nous attendons la possibilité d'examiner son application. Elle permettrait de répondre à la demande des distributeurs qui jugent peu suffisant le travail fait par l'exploitation dans l'exposition des films dits "fragiles". Elle permettrait de justifier pour des raisons culturelles une augmentation des subventions pour les sites les plus vertueux contrairement au déplafonnement qui ne retenait que des critères financiers.

Cette décision revêt un enjeu important aux yeux de notre association puisqu'elle viendrait récompenser le travail d'accompagnement culturel, de défrichage de nouveaux auteurs, que nous menons depuis plus de 20 ans !

MISSION DE RÉFLEXION SUR LE CLASSEMENT
ART ET ESSAI

CONFIEE A PATRICK RAUDE

2015-2016

- **LE DISPOSITIF GENERAL DU CLASSEMENT**

- Sur les objectifs généraux :

Le classement Art et Essai issu de la dernière réforme, est avant tout incitatif : motiver les exploitants – notamment des salles les plus fragiles – à diversifier leur programmation. Cet aspect nous paraît majeur et intangible.

En conséquence, le classement valorise les cinémas qui – à la mesure de leur potentiel et de leur localisation – participent à la diffusion d'œuvres de qualité. Traduire cette valorisation par un aspect « communication » (transparence du classement, valorisation par les labels) et un aspect « financier » : ce dernier est à la fois une compensation pour les « manques à gagner » liés à la diffusion de films moins publics que les films « commerciaux » et une aide à l'équilibre de gestion de nombreuses exploitations.

Ces aides sont d'autant plus nécessaires pour les salles des principales villes, qu'elles ont à affronter la concurrence des circuits nationaux qui, notamment pour justifier les offres « cartes illimitées », revendiquent l'accès à tous les films, y compris ceux recommandés Art et Essai.

Ce double objectif (accompagner la diffusion de la diversité et aider les cinémas de diffusion « majeurs » à faire face à la concentration) a intérêt à s'exprimer dans un système unique de « classement » (force du mouvement, cohérence de la communication : ce sont des films qui sont proposés aux spectateurs – quel que soit la situation géographique des cinémas qui les passent)

- Sur les procédures mises en œuvre :

Le système est déclaratif - sous le contrôle éventuel du CNC ;

Un compte rendu du travail d'animation de chaque salle autour des films recommandés est demandé également.

Le support informatique des déclarations fonctionne plutôt correctement. Le travail des différentes commissions permet de moduler ces déclarations et la plupart du temps de valoriser le travail effectué par les exploitants.

Le caractère progressif des aides et les méthodes de calculs, connues en amont des procédures de classement, assurent la transparence nécessaire.

- *Quel est le calendrier idéal, selon vous, pour le dépôt des dossiers de candidature, pour l'examen par les Commissions, pour la proposition de la Commission au CNC et enfin pour la décision de classement par la Présidente du CNC ?*

Dossiers à remettre fin septembre. Commissions régionales avant fin d'années. Commission nationale 1^{er} trimestre. Gestion financière avant Cannes.

- **LE QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE**

- *Que pensez-vous du dossier de candidature (son ampleur, la diversité et la quantité des questions, la présentation des animations et du travail dans les cinémas) ?*

Il reste d'une taille raisonnable.

Certaines données pourraient être pré remplies par le CNC à partir de la base CINEDI – et validées par les exploitants (type feuille d'impôt) : entrées, nombre de films, typologie, films labellisés, copies ADRC mises à disposition, etc.

Des redondances dans les demandes de présentation des animations (exemple « jeune public » à la fois dans les animations générales + « onglet jeune public »).

- *Que pensez-vous de l'onglet financier ?*

C'est le point faible du questionnaire ; d'un point de vue « comptable » : il n'a aucun sens. Répond-il aux besoins des commissions ?

Quelles sont les données financières pertinentes pour déterminer :

- les moyens dont dispose l'exploitant pour réaliser le travail de diffusion et les animations ?
 - ce que représente la diffusion des films recommandés par rapport aux recettes totales billetterie ?
 - Subsidiairement : que représente la prime par rapport au résultat de l'exploitation (limitation à X € par spectateur) ?
- Sur l'aspect technique, quel est votre avis sur l'outil cinedi.fr ?

Correct étant donné la masse d'informations traitées.

L'enregistrement de la page saisie se fait automatiquement lors du passage à la page suivante. La validation de l'ensemble du document est simple. Peut-être pourrait-on essayer d'améliorer l'édition.

- A titre indicatif, pouvez-vous nous indiquer le temps approximatif nécessaire pour réunir les informations, les traiter et procéder à la saisie des informations demandées ?

De 0,5 à 1,5 jour (tout dépend du caractère ordonné de l'exploitant dans l'archivage de ses animations)

- Le questionnaire vous paraît-il adapté à toutes les salles ?

Il faut maintenir le principe d'égalité de déclaration et de traitement de tous les cinémas.

Les questionnaires sont des « contenants » adaptables et modulables.

Le volume de l'information à saisir dépend du volume du travail réalisé. Ce dernier peut-être transcrit de façon très synthétique : « on n'est pas payé au poids » - ce qui pouvait être le cas avec les dossiers papier.

➤ Quelles modifications proposeriez-vous pour l'améliorer ?

Réflexion à conduire pour inciter les exploitants à être synthétiques dans leurs réponses.

Pré-remplir les données chiffrées relatives à la programmation déclarée à partir des bordereaux.

Pour les données financières :

- *Quelles est le nombre de salariés ? Rapport au volume des entrées et au CA ?*
- *Existe-t-il dans le cinéma des fonctions spécifiques d'animateurs ? Quel volume ? Comment sont-elles financées ?*

Peut-être envisager la possibilité d'intégrer des fichiers Excel (formatés selon prescription du CNC) dans la partie « animations ».

- **LES COMMISSIONS**

- 1. Commissions Régionales**

- Que pensez-vous de leur composition ?
- Que pensez-vous de leur fonctionnement ?

Deux visions de la composition des commissions peuvent exister :

- *Une commission purement « objective », c'est-à-dire administrative et qui va se prononcer sur les données chiffrées : plus de commission de classement nécessaire. Suppression des systèmes de bonus/malus.*
- *Une commission qui fasse appel à la perception que les professionnels (essentiellement les exploitants) ont du travail de chacun d'entre eux : ils sont à la fois juge et partie.*

Avis sur la commission région de Bordeaux :

La représentation des différentes composantes de l'exploitation régionale est équilibrée. Cela peut conduire à une commission « pléthorique », mais évite les enjeux de pouvoirs.

Rôle très important du représentant du CNC pour éviter les « délits de sale gueule » et assurer les traitements interrégionaux identiques.

Les exploitants concernés par l'examen d'un dossier ne participent pas à son examen. Se pose le problème de la présence des programmeurs : VEO en l'occurrence est concerné par plus de la moitié des dossiers (VEO + Saint-Louis + Sud Ciné + Ciné Passion Landes + Artec = 85 % des écrans de la région). Le constat – à valider par les représentants permanents du CNC – est que les interventions des représentants de ces groupements de programmation sont un apport objectif sur le travail (ou son absence) effectué par les salles

On constate cependant que la commission réalise un examen plutôt bienveillant des dossiers, l'essentiel de son action se développant dans l'attribution des bonus.

- Les documents mis à disposition (questionnaires, listing, supports) sont-ils satisfaisants ?

Oui pour listing et questionnaires. Supports ?

- Si non, selon vous, quelles données vous semblent les plus appropriées ?

- Comment imagineriez-vous l'instruction en région des dossiers de demande de classement à l'avenir ?

Tout dépend du choix qui sera réalisé entre une commission purement administrative ou bien la volonté du CNC de prendre en compte la réalité du fonctionnement des cinémas.

On pourrait imaginer de diminuer le nombre de représentants de l'exploitation ou bien prendre en compte d'autres catégories de représentants :

- des consommateurs.
- de la FNCF (représentants hors région)
- de l'AFCAE et du GNCR (représentants hors région)

On peut cependant rappeler la difficulté que les représentants « distributeur » et « producteur » ont à intervenir dans la commission (méconnaissance de la réalité régionale).

Il peut être également rappelé que la commission régionale passe en moyenne 5 minutes par dossier. Dans la réalité, quelques dossiers – très majoritairement concernant les établissements des principales agglomérations qu'ils soient :

- des cinémas « institutionnels » (théâtres nationaux, maisons de la culture, régies municipales, etc.) – souvent pour diminuer leur subvention
- des établissements appartenant à des entreprises propriétaires de plus de 50 écrans (établissements de type « multiplexe » en zone E et D) – idem

- *des cinémas art et essai - gérés par des entreprises privées – souvent pour valoriser leur subvention*

font l'objet de réelles discussions pour l'attribution des « bonus » « malus ».

Comment imaginer la simplification de la liste des dossiers à analyser en commission ?

2. Commission nationale et appel

- **Que pensez-vous de sa composition ?**

Elle paraît plus élargie dans sa composition que les commissions régionales : il est plus facile de siéger à Paris qu'en province...

- **Que pensez-vous de son fonctionnement ?**

Ce n'est qu'une chambre d'enregistrement dans une très large majorité des cas. Le temps passé par dossier est en moyenne de l'ordre de la minute.

- **Les documents mis à disposition (questionnaires, listing, supports) sont-ils satisfaisants ?**

Ces documents sont satisfaisants pour les cas qui posent problème. Ils ne sont pas utilisés dans la très large majorité des cas.

- **Si non, selon vous, quelles données vous semblent les plus appropriées ?**

- **Comment imagineriez-vous la commission nationale de demain ?**

Voir ci-après

- **ARTICULATION ENTRE LES COMMISSIONS REGIONALES ET LA COMMISSION NATIONALE ET D'APPEL**

- Que pensez-vous du rôle des rapporteurs en commission nationale ?

C'est une tâche particulièrement ingrate !

Le rapporteur devrait uniquement présenter à la commission nationale une synthèse des cas ayant fait l'objet d'une discussion en commission régionale.

Au lieu de cela, il passe une demi-journée de présentation à enchaîner le plus rapidement possible les dossiers.

La commission nationale ne peut consacrer que moins d'une minute à chacune des demandes de classement. Ce qui est inefficace et à notre avis injustifié.

Les opérations de classement ont pour but d'évaluer et de valoriser le travail des salles qui demandent un classement Art et Essai.

Ces opérations doivent être réalisées avec les mêmes critères d'appréciation sur l'ensemble du territoire.

Une partie du parc de salles a un classement automatique (pas de bonus/malus) – évaluation rapide des commissions régionales pour évaluer si situation inchangée.

Un autre segment du parc bénéficie d'une évaluation modérée des bonus/malus (de 5 à 20 points) : pourrait être évalué et validé en commission régionale. Les représentants du CNC sont à même d'assurer le traitement objectif et identique des propositions d'une région à l'autre.

Les cinémas méritants un bonus à partir de 25 points, ainsi que les salles relevant des catégories A et B, traitées uniquement en commission nationale.

De même, les déplafonnements ne relèveraient que de la commission nationale.

- **LE COMITE DE PILOTAGE :**

Aucune information sur son existence et son fonctionnement.

- Que pensez-vous de sa composition ?
- Que pensez-vous de son fonctionnement
- Que pensez-vous du calendrier ?
- Sa tenue annuelle vous parait-elle nécessaire dans un cadre de lisibilité du classement ?

- **LES LABELS**

- Que pensez-vous de la labellisation de manière générale (procédure d'obtention et les conséquences) ?

La labellisation est la reconnaissance des efforts qu'un cinéma peut accomplir dans le cadre d'une programmation Art et Essai moins généraliste, plus exigeante et diversifiée.

Elle pourrait être utilisée pour valoriser le travail de ces salles, avec notamment une reconnaissance financière.

Aujourd'hui, « les règles du jeu » de la labellisation sont claires, même si certaines d'entre eux pourraient être revues :

- *Nombre de séances exigées pour les films de patrimoine n'est pas adapté à la fréquentation constatée dans les cinémas des villes petites et moyennes ;*
- *Ne pas prendre en compte les diffusions des films « opérations nationales d'éducation à l'image » dans le décompte pour le label « jeune public » sauf à une exploitation de ces films concomitante et vérifiée dans la programmation habituelle de la salle.*

- **L'ART ET ESSAI ET L'AIDE A LA PROGRAMMATION DIFFICILE**

- Quelle est votre opinion sur l'articulation entre l'art et essai et l'aide à la programmation difficile ?

Nous ne sommes pas concernés.

Cependant cette subvention sélective supplémentaire peut être considérée comme nécessaire pour les salles qui, dans les grandes agglomérations, ont de réelles difficultés d'accès au film, et qui, en raison notamment de la concentration, ne bénéficient pas d'un accès satisfaisant aux films recommandés Art et Essai « porteurs » pour équilibrer leur compte de résultat.

- **LE BAREME**

- Quelle est votre évaluation du barème existant et avez-vous des propositions de simplification du barème ? Le recours à un barème vous paraît-il la modalité la plus d'un barème unique ?

Il ne nous paraît pas souhaitable de revenir sur le barème qui présente deux avantages majeurs :

- *Sa réelle progressivité d'une part*
- *Et, en conséquence, le caractère très limité des effets de seuil d'autre part.*

Il traduit dans les faits l'incitation à la diversité. La volonté de prendre en compte un nombre important de critères est une assurance pour éviter toute « simplification » d'appréciation qui se traduirait par une moins bonne connaissance du travail réel des cinémas.

Son caractère apparemment complexe est-il un problème ? Les procédures informatisées de calcul s'en accommodent parfaitement. Les règles sont connues (notice d'accompagnement). Pour ceux qui souhaitent suivre la détermination de la subvention, toutes les données et règles sont connues : la transparence est pleinement assurée.

- **METHODES DE CALCUL DES SUBVENTIONS**

- Quelle est votre appréciation des deux méthodes de calcul utilisées et quelles sont les propositions d'évolution ?

La coexistence des deux méthodes de calcul (A et B = %) (C,D,E = rapport au nombre moyen de séances par salle) reflète la volonté de tenir compte de deux réalités différentes, dans la poursuite d'un même principe = inciter à assurer partout sur le territoire la meilleure diffusion possible des films de la diversité. Dans ce sens la méthode de calcul actuelle nous semble pertinente.

Si ce système peut apparaître complexe, dans la mesure où son contenu est mis à la disposition de tous (notice AE), il ne doit pas être qualifié d'opaque.

S'il devait être sacrifié « sur l'autel de la transparence », la refonte des valeurs des seuils de classement, du barème des subventions devraient conduire à des niveaux d'intervention équivalents à ceux constatés aujourd'hui, sauf si....

Par ailleurs, une attention pourrait cependant être apportée à la catégorie C qui voit, sur le seul critère de l'appartenance à un certain type d'agglomération, coexister des situations très différentes.

• QUELLES PROPOSITIONS SOUHAITEZ-VOUS PORTER AUPRES DE PATRICK RAUDE POUR AMELIORER L'ACTION DU CNC EN MATIERE DE CLASSEMENT ART ET ESSAI ?

1. *Maintenir constant le périmètre de classement et son caractère incitatif. Ne pas fractionner le mouvement Art et Essai par le déclassement d'une partie du parc de salles, même si on pourrait imaginer en termes de communication la création d'une catégorie « salles de cinéma de proximité et d'art et d'essai »*
2. *Etudier les fonctions spécifiques des commissions régionales et nationale, pour en diminuer (et simplifier) les champs d'intervention respectifs.*
3. *Confier au CNC le soin de s'assurer du traitement équivalent des dossiers entre les régions.*
4. *S'interroger sur la pertinence d'appliquer au classement Art et Essai la règle des aides sélectives pour les entreprises de plus de 50 écrans. → 25 en 50*
5. *Valoriser les primes attribuées aux salles les plus méritantes par une augmentation liée à l'obtention des labels.*

R O C

**REGROUPEMENT
DES ORGANISATIONS
DU COURT**

AFCA – ASSOCIATION FRANÇAISE DU CINÉMA D'ANIMATION
AGENCE DU COURT MÉTRAGE
CARREFOUR DES FESTIVALS
MAISON DU FILM COURT
SAUVE QUI PEUT LE COURT MÉTRAGE
SFA-CGT – SYNDICAT FRANÇAIS DES ARTISTES-INTERPRÈTES
SPI – SYNDICAT DES PRODUCTEURS INDÉPENDANTS
SRF – SOCIÉTÉ DES RÉALISATEURS DE FILMS

**Proposition pour la création d'un label « court métrage »
dans le dispositif art et essai**

A l'initiative du CNC, un rapport rédigé par Anne Bennet vient d'être publié, intitulé « Pistes de réflexion pour consolider la production et améliorer la diffusion du court métrage ».

Ce rapport souligne que les salles de cinéma « Art et essai » constituent le cœur du dispositif de diffusion du court métrage en salles de cinéma. Il précise également qu'« une reconnaissance du court métrage dans le classement Art et Essai des salles peut être un levier de court terme efficace pour répondre à la fois à la valorisation de l'existant et à un renforcement des démarches en faveur du court ».

Les groupes de travail organisés par le CNC dans la continuité de ce rapport ont également pointé la nécessité d'une meilleure identification des courts métrages sur les bordereaux de recettes des salles de cinéma, et de la mise en place d'un label court métrage dans le cadre de l'Art et essai.

Ces analyses et constats rejoignent les positions défendues par le ROC (Regroupement des Organisations du Court) quant à une meilleure prise en compte du court métrage dans le système Art et essai.

Elles répondent également au constat partagé d'une amélioration de la diffusion du court métrage, sous l'impulsion des salles de cinéma et de la filière. Les chiffres du CNC montrent d'ailleurs ce dynamisme (plus de 1900 films différents de courts métrages diffusés chaque année en salles de cinéma et environ 3 millions d'entrées), même s'ils sont très en deçà de la réalité pour les raisons exposées ci-après.

Pour rappel

La diffusion du court métrage est actuellement susceptible d'être valorisée dans le cadre des coefficients de majoration des salles de cinéma.

Cependant, les données transmises par les salles de cinéma sont relativement variables, et la façon dont ce travail est pris en compte d'une commission régionale à l'autre est difficilement évaluable.

Le ROC rassemble l'AFCA, l'Agence du court métrage, Carrefour des festivals, la Maison du film court, Sauve qui peut le court métrage, le SFA-CGT, le SPI, la SRF, et s'attache à garantir la pérennité et la diversité de la création et de la production des œuvres de format court, notamment en termes de financement et de diffusion.

A noter qu'il existe en outre de nombreuses difficultés techniques à la complète déclaration des courts métrages par les exploitants (difficultés de déclaration de plusieurs films par séance sur les logiciels de caisse, qui sont répercutées sur les déclarations Cinedi, problème de reconnaissance des numéros d'identification à 10 chiffres, etc.).

Le mécanisme actuel de pondération n'est donc pas incitatif à la diffusion du court métrage, alors que ce dernier constitue un axe central de la recherche cinématographique et de l'attention au renouveau de la création.

Objectif

Afin d'améliorer la diffusion du court métrage, le ROC considère qu'il est absolument nécessaire de valoriser le travail des salles « Art et essai » qui mènent un travail volontariste en faveur du court métrage.

Ce travail peut prendre plusieurs formes :

- La diffusion du court métrage en première partie de longs métrages (à travers le RADI ou d'autres dispositifs d'avant-séance),
- La diffusion de programmes complets de courts métrages, dans le cadre d'opérations nationales (type « Le Jour le plus court », « Fête du cinéma d'animation », « Mois du film documentaire »), de partenariats (avec des associations culturelles de diffusion, des réalisateurs, des producteurs ou des fonds d'aides territoriaux sur la mise en avant de films soutenus à la production, par exemple) ou d'initiatives propres aux exploitants,
- L'accueil de festivals diffusant du court métrage,
- L'exploitation de programmes de courts métrages ou de moyens métrages sortis en salles par les distributeurs (et présentés notamment dans le cadre des dispositifs nationaux d'éducation au cinéma, Ecole, Collège, Lycéens et apprentis au cinéma) et/ou par L'Agence du court métrage et bénéficiant d'une recommandation de l'AFCAE ou du GNCR.

Nous le rappelons, la valorisation de l'ensemble de ce travail passe par un préalable d'amélioration de la déclaration des courts métrages sur les bordereaux, sur lequel l'Agence du court métrage et la FNCF travaillent activement.

Proposition

Afin de prendre en compte le travail des salles « Art et essai » autour du court métrage, il est proposé de mettre en place un label « court métrage », qui soit doté financièrement.

Afin de tenir compte des différences de travail d'une salle à l'autre, il doit être possible de rendre cette dotation progressive, en fonction du travail effectué, et ce afin de la rendre incitative.

Recommandation des films

La question de la recommandation des courts métrages qui ne bénéficient pas de sortie en salle se pose dans le cadre de la mise en place de ce label.

La proposition de recommandation qui suit ne consiste pas à reprendre à l'identique le fonctionnement du collège des 100 pour le long métrage – système trop complexe à mettre en place.

Un système simple permettrait d'attribuer la recommandation « art et essai » aux films ayant bénéficié d'une éditorialisation d'un acteur culturel reconnu, d'un parcours de diffusion qualifiant, ou aux films en faisant la demande.

Exemple :

- *Les dispositifs d'avant-séance portés par L'Agence du court métrage (RADI), par des collectivités locales ou des associations de salles,*
- *Les films préconisés dans le cadre des événements nationaux comme « La Fête du cinéma d'animation », le « Mois du film documentaire », « Le Jour le plus court »,*
- *Les films primés dans une liste de festivals ou de manifestations reconnus nationalement,*
Etc.

Le dispositif serait porté par les organisations du court métrage en collaboration avec les organisations d'exploitants. Il pourrait avoir également un travail rétrospectif sur les années précédentes (le court métrage étant exploité sur plusieurs années en salle).

Eligibilité

L'éligibilité à ce label devra prendre en compte le **nombre de titres différents programmés** chaque année par la salle de cinéma, bénéficiant d'un visa d'exploitation ou d'un numéro d'identification à 10 chiffres et inscrits sur les bordereaux de recettes, pour le type de programmations de courts métrages évoquées plus haut : première partie de séances, programmes complets éditorialisés, accueil de festivals, sorties de programmes.

Les seuils sont à définir en fonction de la catégorie de la salle et de son nombre d'écrans.

Le ROC propose *(seuils à discuter avec les organisations d'exploitants)*

	<u>Zone A et B</u>	<u>Zone C</u>	<u>Zone D et E</u>
<u>1-2 écrans</u>	<u>50</u>	<u>40</u>	<u>30</u>
<u>3-4 écrans</u>	<u>60</u>	<u>50</u>	<u>40</u>
<u>5 et plus</u>	<u>70</u>	<u>60</u>	<u>50</u>

L'ensemble des titres programmés pourrait, comme Anne Bennet le préconise dans son rapport, figurer dans « un onglet supplémentaire dans le formulaire de déclaration des exploitants pour que le travail qui est fait par les salles sur le court métrage soit clairement identifié et valorisé ».

Les éléments de dépenses liés à la programmation de courts métrages – MG, locations, abonnement RADI, invitations de réalisateurs, pro-rata de la masse salariale de fonctionnement y afférente – pourraient enfin figurer dans les annexes financières et être chiffrées en analytique, ce qui permettrait d'apprécier le travail des salles en complément des chiffres des seuils évoqués plus haut.

Majoration

La dotation financière est majorée si un travail effectif d'exploitation de programmes de courts et moyens métrages distribués en salle est réalisé par l'établissement, sur un nombre de séances minimum. Ce coefficient majorateur est appliqué par décision de la commission.

Contribution sur la procédure de classement Art & Essai dans le cadre de la mission CNC confiée à Patrick Raude

Le classement Art & Essai est globalement satisfaisant et permet l'existence d'un parc de salles diversifié garant de la diversité de la diffusion cinématographique.

Il permet d'identifier et de récompenser les cinémas a posteriori selon le degré d'investissement dans la diffusion Art & Essai avec des exigences graduées selon l'environnement du cinéma.

Ce dispositif conduit à un maillage du territoire unique, en représentant un encouragement à la diffusion et aux pratiques Art & Essai. Il répond ainsi à des objectifs d'aménagement du territoire, d'incitation à la diffusion de films moins rentables financièrement et à des pratiques spécifiques d'animation et d'accueil du public.

La précision des éléments pris en compte en vue de l'obtention du classement est le gage de la rigueur du dispositif.

Le classement est obtenu sur la base de données objectives et précises et une part d'appréciation des membres des commissions, qui doit être maintenue.

Cependant, au niveau de la procédure de classement, les renseignements demandés aux salles se sont superposés au fil des années, sans suppression ni harmonisation générale, ce qui conduit à une certaine lourdeur pour le demandeur de rédaction, pour les membres des commissions, de lecture et d'analyse de chaque dossier puis de traitement informatique.

Les étapes pourraient être raccourcies.

Par ailleurs, le paysage cinématographique a évolué ces dernières années en termes d'implantations de nouvelles salles (implantations de multiplexes en zone C et D notamment), de concurrence, d'accès aux copies, de pratiques cinématographiques des spectateurs, avec une érosion des entrées sur les films A&E et sur les films les plus fragiles en particulier...

La procédure de classement est-elle toujours adaptée à ces évolutions ?

Paradoxalement, la finesse des éléments fournis, garants de la rigueur du dispositif, aboutit à une complexité qui entrave la compréhension du système. Cette incompréhension est source de critiques récurrentes sur la légitimité des aides octroyées. Il conviendrait que les aménagements et la simplification apportés à la procédure, contribuent à une meilleure connaissance et légitimité du système.

I – PROPOSITIONS FORMELLES

I – 1 : Général

- ***L'animation doit être mieux prise en compte et valorisée dans le classement. La programmation (si elle réalisée par la salle ou non) l'action jeune public, la communication sont les autres aspects constituant la spécificité des salles Art & Essai, dont il conviendrait de mieux tenir compte. La notion de poste de travail ou de temps de travail consacré pourrait être l'un des outils d'appréciation.***
- ***Les labels doivent être accompagnés d'une valorisation financière.***
- ***La diffusion de courts métrages devrait également être valorisée.***

I - 2: Calendrier :

- Période d'ouverture :

- **Accessibilité des dossiers de demande pour l'année N, sans attendre la clôture de toute la procédure Art & Essai de l'année N-1. Ainsi, les délais de la procédure pourraient être réduits de plusieurs semaines.**
- **Accessibilité du questionnaire Animation tout au long de l'année, pour être rempli au fur et à mesure des animations.**
- **Le calendrier proposé pour 2016 (paiement des subventions au début de l'été) est le calendrier attendu a minima.**

N.B. L'année 2015 a été une année particulière en termes de délais, divers retards se sont accumulés et ont montré la fragilité des situations de beaucoup de salles. L'été est une période traditionnellement creuse dans les salles Art & Essai et l'arrivée de la notification Art & Essai permet souvent d'obtenir un prêt Dailly auprès d'un établissement bancaire. Les subventions sont certes sélectives, mais elles viennent récompenser un travail et une action fournis un an auparavant.

Toute accélération dans le processus de décision de classement, de notification et de signature est bienvenue.

- **Un renforcement des équipes du service de l'exploitation au CNC à certaines périodes cruciales paraît indispensable.**

I - 3: Questionnaire :

- Indice :

- **Il serait utile de rendre accessible aux candidats, la liste des séances servant de base de calcul à leur pourcentage ou indice, afin que ces derniers puissent vérifier et corriger des erreurs de caisse. Il arrive en effet fréquemment que des séances en VO soient mal enregistrées et apparaissent en VF par exemple.**
- **La création d'un 2^e indicateur de diversité pourrait être créé.**

- Les textes descriptifs de politique générale de la salle, de programmation, d'animation, de communication sont actuellement dispersés dans plusieurs chapitres différents du questionnaire. Cela entraîne inévitablement des répétitions et des textes dont la longueur peut constituer un obstacle à leur lecture attentive et une perte d'efficacité. Il est pourtant demandé aux candidats d'apporter un grand soin à ces descriptions pour que les actions puissent être bien appréhendées dans les majorations.

▪ **Ainsi, il pourrait être préconisé un seul texte descriptif spécifiant et regroupant les rubriques à traiter :**

- **Description Générale de la politique de la salle**
- **Environnement socio-culturel et géographique**
- **Programmation**
- **Politique d'animation**
- **Communication**
- **Politique tarifaire**
- **Etes-vous candidat à un label (éléments complémentaires si besoin)**

- Animations

- Le questionnaire « animation » est fastidieux à remplir, compte tenu du nombre très important d'animations souvent proposées et ne peut être lu dans sa totalité en commission, comportant un trop grand nombre de pages. Il ne devrait pas dépasser 3/4 pages.

- La distinction entre animations régulières et animations ponctuelles n'est souvent pas respectée (on retrouve listées dans les animations ponctuelles toutes les régulières qui ne portent pas sur les mêmes films et n'ont pas les mêmes intervenants). La présentation chronologique des animations participe à l'impression d'une longue liste, répétitive.

- **La possibilité de remplir le tableau tout au long de l'année faciliterait beaucoup le travail.**
- **S'il était possible d'importer son propre fichier dans le logiciel du CNC en ligne, il est souhaitable de conserver le même modèle pour tous, pour un traitement égalitaire.**
- **Une présentation par thématique, sur 3 ou 4 pages maximum, serait plus lisible, en veillant à ne pas minimiser « l'effet volume » (leur nombre d'animations total pourraient être indiqué), ni la diversité et la qualité des animations :**

Par exemple :

- Animations régulières :

Nom de l'animation bref descriptif fréquence liste des dates/ films / intervenants et qualité

- Animations en présence de l'équipe du film

Liste des Dates/ films/intervenants et qualité

- Animations avec intervenants

Liste des Dates/ films/intervenants et qualité

- Animations jeune public (si non récurrentes)

Liste des Ateliers ou animations dates films

- Ciné-concerts

- Accueil de festivals, semaines thématiques, événements spécifiques

- **Les films avec visas temporaires non comptabilisés dans le pourcentage ou l'indice A&E devraient être pris en compte et l'accueil de festivals mieux considéré.**

Il peut s'agir de programmes de courts métrages, de films jeune public s'intégrant dans la mission d'éducation à l'image d'une salle ou de films présentés lors de festivals dont la programmation fait partie du travail de découverte de talents d'une salle A&E, et qui contribue parfois à trouver un distributeur.

- Onglet financier :

Le questionnaire doit conserver son caractère simplement informatif.

Toutes les données devraient être rassemblées dans un seul et même onglet (les coûts de communication figurent actuellement dans une autre partie du questionnaire)

- **Fournir un solde intermédiaire de gestion pourrait être une solution plus complète et simple, qu'un questionnaire déclaratif rempli de manière très diverse.**

- Il est important de faire apparaître le prix du loyer, la part distributeur, les autres subventions, par contre, le détail des subventions des collectivités territoriales n'est pas indispensable.

- Communication

Le chapitre, intitulé « Information du public », est axé essentiellement sur le programme papier. S'il reste un élément de communication central des salles A&E, il est loin d'être le seul.

La rubrique communication doit permettre de détailler et prendre en compte la multiplicité de ces axes : animation du hall, presse, réseaux sociaux, site, mailing, recherche de publics spécifiques, actions innovantes ...

I – 4 Organisation des commissions :

La composition des commissions, avec des représentants des différentes professions, est indispensable.

- Commissions régionales :

- **Instruction des dossiers :** Une attention plus détaillée sur l'environnement social, géographique et concurrentiel est souhaitée.

Cet aspect pourrait être présenté par les DRAC qui pourraient, plus largement, instruire les dossiers avant les commissions, par la préparation de fiches synthétiques et alerter sur certains cas, avec une connaissance du terrain, et une appréciation plus précise de l'environnement géographique, socio-culturel et concurrentiel, mais aussi une présentation de l'animation.

Ces fiches pourraient reprendre tous les aspects qui fondent l'appréciation des coefficients majorateurs et minorateurs : nombre de films proposés, politique d'animation, environnement / état de la salle, diversité des films A&E proposés ...

- **Partage des compétences :** création de groupes de 2 ou 3 personnes avec des responsabilités spécifiques (animation, diversité, programmation, questionnaire financier, environnement...), comme évoqué lors du dernier comité de pilotage. Cela permettrait d'étudier plus précisément chacun des aspects au lieu de demander à tous les membres d'analyser la totalité du dossier, ce qui dilue les responsabilités et les informations.
- **Traduction des 15 critères par des appréciations positives ou négatives pour chacun, dans le tableau du rapporteur.**
- **Outils à disposition :** une carte de la région avec les implantations des cinémas est demandée.
- **Relecture en séance d'une appréciation** motivant les majorations et minorations (environnement géographique, socio-culturel et concurrentiel, animation, diversité, travail en réseau...) par le rapporteur, afin que les motifs d'augmentation ou de baisse de majorations soient approuvés par tous.
- **Communication systématique de l'appréciation aux candidats**, jointe à la notification.
- **Un défraiement des membres** des commissions est souhaité.

- Commission nationale :

L'extension des cas simples, comme adopté en comité de pilotage, semble satisfaisante.

II – Propositions de fond :

II – 1 Etude d'une modification du zonage géographique

Alors que le paysage cinématographique s'est transformé ces dernières années, avec notamment la création de multiplexes dans les périphéries des grandes villes et des villes moyennes, dans les catégories C et D notamment, il serait intéressant d'effectuer des simulations afin de pouvoir mesurer les effets d'une modification des zones utilisées par le CNC, d'unité urbaine et de ville à la notion d'aire urbaine, utilisée aujourd'hui par l'INSEE. Il convient qu'une telle modification ne soit pas préjudiciable aux petites salles pour lesquelles les critères ne doivent pas être plus contraignants.

II – 2 Etude d'une extension du pourcentage à toutes les catégories de salles, pour le calcul des séances de films recommandés A&E, et disparition de l'indice utilisé pour les catégories C,D, et E.

L'indice est opaque pour la plupart des interlocuteurs, à commencer par les salles qui en relèvent et ne savent pas se situer.

Il semble favoriser les cinémas avec de nombreux écrans au détriment des petites salles avec peu d'écrans (à nombre de séances de films recommandés égal).

L'objectif de maillage du territoire et d'encouragement à l'Art et Essai, objectif partagé par tous, doit cependant perdurer.

L'indice permet à des cinémas proposant sur l'ensemble du site, moins de 20 % de séances recommandés A&E, d'obtenir le classement, le passage au pourcentage rendrait visible ces disparités d'exigence.

Un minimum de 20 % pourrait constituer un seuil raisonnable.

Afin de connaître les effets d'une telle modification, des simulations doivent être entreprises au préalable.

Il convient d'étudier également comment des cinémas « exemplaires » de catégories C, D ou E pourraient être déplafonnés, ce qui est actuellement techniquement impossible à atteindre pour des mono ou deux écrans. (indice minimum de 1,15 sur 3 années consécutives).

II-3 Renforcement des subventions pour les salles les plus vertueuses

Qu'elles soient situées dans des grandes villes, ou en catégorie C, D et E, certaines salles ont un engagement sur la diffusion Art & Essai considérable : 80 à 99 % de séances de films recommandés, une vraie diversité et un rôle dans la diffusion des films les plus fragiles, des efforts en termes d'animation et de communication remarquables. Ces établissements mériteraient un soutien plus conséquent, qu'il provienne d'une enveloppe Art & Essai renforcée ou d'une aide au maintien d'une programmation difficile face à la concurrence, élargie.

En tout état de cause, le montant de l'aide sélective à l'exploitation apparaît largement insuffisant en regard du nombre de cinémas, de leur chiffre d'affaires, investissements et budget de fonctionnement, comparé à d'autres secteurs culturels et d'autres secteurs cinématographiques.

Maintenir un parc Art & Essai fort et significatif reste un objectif primordial. Un renforcement de l'aide pour certains établissements ne doit pas en affaiblir d'autres.

L'Art & Essai connaît des difficultés générales, dans un contexte très concurrentiel.

- tant du point de vue des films : les entrées des films recommandés Art & Essai tendent à diminuer ces dernières années et sont de plus en plus partagées avec des concurrents.
- Que du point de vue des établissements : qui subissent notamment une baisse des entrées, en particulier sur la partie Art & Essai, une concurrence de plus en plus agressive et des désengagement publics.

Une idée pourrait consister dans l'introduction d'un premier niveau de catégories de salles proposant une programmation Art & Essai sans pour autant satisfaire des critères rendus plus exigeants de programmation, d'animation, ... pour obtenir le classement.

Cette catégorie, pourrait recevoir ce que l'on pourrait nommer "une aide à la programmation diversifiée", si le nombre de séances Art & Essai qu'elles proposent sont comprises entre 20 et 50 % de la totalité de leurs séances.

Ainsi, le classement Art & Essai serait réservé aux salles consacrant au minimum 50 % de leur programmation aux séances Art & Essai, et menant bien sûr une politique d'animation, d'éducation à l'image, de communication ... adaptée.

II-4 Evolution de l'aide au maintien d'une programmation difficile face à la concurrence

Il paraît indispensable de faire évoluer cette aide, dans la mesure où le nombre de salles subissant une concurrence s'est étendu à des villes et des agglomérations plus modestes que les grandes villes répondant actuellement aux critères (villes de plus de 200 000 habitants ou ayant réalisé plus de 1,5 millions d'entrées.)

II – 5 Majoration sur les films recherche

La création d'un fonds permettant de soutenir les salles jouant un rôle dans la diffusion de la diversité sur les films de moins de 70 copies, est une piste évoquée en comité de pilotage, qui permettrait de mieux les exposer.

II – 6 Remplacement du terme Art & Essai

Il serait intéressant de pouvoir trouver une dénomination plus moderne et attractive pour le classement, en remplacement du terme « Art & Essai » qui ne correspond plus exactement à l'identité de ces salles ni à l'image qu'elles souhaitent proposer au public.

II – 7 Question sur les établissements indépendants classés, repris par des circuits.

MISSION DE RÉFLEXION SUR LE CLASSEMENT ART ET ESSAI

CONFIEE A PATRICK RAUDE

2015-2016

- **LE DISPOSITIF GENERAL DU CLASSEMENT**

➤ Sur les objectifs généraux :

- ✓ **Polarisation excessive des salles sur les titres les plus « porteurs »** (films d'auteurs reconnus ou bénéficiant, du fait de leur accompagnement marketing ou pour diverses raisons extra-cinématographiques, d'une notoriété préalable [aujourd'hui : « Mustang », « Much love », ...]), et ce tant dans les salles généralistes que dans celles qui bénéficient du classement art et essai, réduisant de plus en plus le spectre des films proposés au public. Ce phénomène **résulte également du comportement de certains distributeurs qui imposent désormais de longues périodes de programmation pour donner accès à des films porteurs.**

Les « films de la diversité », tant français qu'étrangers, qui composent la richesse de l'offre cinématographique en salles **trouvent de ce fait de moins en moins accès aux écrans** (même pour certains de ceux qui furent reconnus dans les plus grands festivals de cinéma – Cannes, Berlin, Venise, ...) et voient leur économie et celle du tissu des distributeurs indépendants qui les accompagne fortement menacées.

- ✓ **La souplesse de programmation que confère le numérique a accéléré la « multiprogrammation » des films, mais au profit des titres à plus forte notoriété**, qui ont augmenté leur place (meilleurs jours et meilleures séances) et leur visibilité, donc leur fréquentation.

Ceci induit une « systématisation » de la multiprogrammation en région pour les films considérés comme « non porteurs », en ne leur accordant le plus souvent que quelques séances hebdomadaires plus ou moins pertinentes, sans qu'un effort d'exposition sur la durée ne soit proposé en compensation ; ces films ne disposent plus, dès lors, de la visibilité suffisante pour atteindre leur public.

La conséquence est qu'aujourd'hui, les films qui « fonctionnent » augmentent fortement leurs performances ; en contrepartie, les autres films voient s'effondrer leur fréquentation, dans un rapport entre 1 à 5 et à 1 à 10 par rapport à un passé récent.

Ce phénomène est encore **plus violent à Paris** (par exemple, un film qui ne démarre pas dès sa première semaine peut voir son exposition diminuer « violemment » de 7 ou 8 salles à 2 salles, voire même 1 salle en 2^{ème} semaine) et a de graves conséquences pour la suite de la carrière des films en région car il s'agit d'un « **marché prescripteur** ». Il contribue à « gonfler » artificiellement le potentiel des films « porteurs », qui ne le nécessitent pas.

Il importe donc de réfléchir d'urgence à un rééquilibrage des pratiques qui permettrait à tout film de disposer d'un minimum de visibilité lors de sa sortie nationale, par exemple par un engagement des salles sur deux semaines minimum en plein programme ou son équivalent en programme partiel, pour un nombre de séances réparti sur une période plus longue. . Les conditions de sortie des films de la diversité doivent être repensées et encadrées par une nouvelle réglementation, tant à Paris qu'en région (durée de programmation, nombre de séances minimum), afin de leur garantir la visibilité minimum qui leur donnera les chances d'atteindre leur public.

- Sur les procédures mises en œuvre :

- Quel est le calendrier idéal, selon vous, pour le dépôt des dossiers de candidature, pour l'examen par les Commissions, pour la proposition de la Commission au CNC et enfin pour la décision de classement par la Présidente du CNC ?

Accroissement des retards de remontée de recettes ou des défauts de paiement aux distributeurs, de la part de nombreuses salles indépendantes.

De tels comportements mettent en danger les sociétés de distribution les plus fragiles. Le retard important de versement de la subvention art et essai du CNC aux salles en 2015 a encore aggravé de phénomène.

Il convient donc notamment d'accélérer les procédures d'instruction et le déclenchement du versement des aides par le CNC (retard de 2 mois en 2015).

- **LE QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE**

- Que pensez-vous du dossier de candidature (son ampleur, la diversité et la quantité des questions, la présentation des animations et du travail dans les cinémas) ?

Il serait essentiel que les commissions régionales art et essai disposent à nouveau, à l'appui de leurs avis, d'un dossier détaillé sur les opérations réalisées, leur contenu et les documents descriptifs édités à cette occasion.

- Que pensez-vous de l'onglet financier ?

Le questionnaire financier est un moyen important de compléter la connaissance dont la commission dispose sur une salle. Il éclaire notamment sa démarche en précisant la manière dont les moyens dont elle dispose sont investis en direction de ses missions prioritaires d'exposition des films de la diversité et d'animation en direction de ses publics.

Notamment, il serait important d'être plus précis sur les typologies de recettes annexes en demandant une différenciation entre les ventes de confiserie, les recettes de « plv » payante et celles liées aux bandes-annonces payantes.

De manière induite, il nous semblerait logique d'appliquer un malus aux salles qui pratiquent la plv et/ou les bandes-annonces payantes, dans la mesure où cette méthode revient à créer une distorsion de programmation en fonction des ressources financières du distributeur, indépendamment de la qualité d'un film et de sa pertinence éditoriale.

- Sur l'aspect technique, quel est votre avis sur l'outil cinedi.fr ?

Sans avis

- A titre indicatif, pouvez-vous nous indiquer le temps approximatif nécessaire pour réunir les informations, les traiter et procéder à la saisie des informations demandées ?

Sans avis

➤ **Le questionnaire vous paraît-il adapté à toutes les salles ?**

Il nous semblerait important de demander aux salles qui font appel à des associations pour effectuer totalement ou partiellement la programmation et/ou l'animation art et essai, de donner copie des conventions passées entre cette salle et l'association, afin d'évaluer son contenu et les incidences de ce travail sur la démarche de la salle. En cas de non fourniture de cette convention, il y aurait lieu d'appliquer un malus à la salle demandeuse.

➤ **Quelles modifications proposeriez-vous pour l'améliorer ?**

Sans avis

• **LES COMMISSIONS**

1. Commissions Régionales

➤ **Que pensez-vous de leur composition ?**

Correcte

➤ **Que pensez-vous de leur fonctionnement ?**

L'absence de prise en charge financière du CNC aux frais de déplacement, d'hébergement et de repas des représentants des distributeurs, pour leur permettre de participer aux commissions régionales rend de plus en plus problématique cette présence, pourtant essentielle.

➤ **Les documents mis à disposition (questionnaires, listing, supports) sont-ils satisfaisants ?**

Il serait essentiel que les commissions régionales art et essai disposent à nouveau, à l'appui de leurs avis, d'un dossier détaillé sur les opérations réalisées, leur contenu et les documents descriptifs édités à cette occasion.

➤ **Si non, selon vous, quelles données vous semblent les plus appropriées ?**

- Comment imagineriez-vous l’instruction en région des dossiers de demande de classement à l’avenir ?

2. Commission nationale et appel

- Que pensez-vous de sa composition ?

Insuffisance de la représentation des distributeurs indépendants

- Que pensez-vous de son fonctionnement ?

Il est essentiel qu’un membre de la commission directement ou indirectement (le CNC se devant d’être le « gardien » de cette règle déontologique en étant vigilant sur les liens pouvant exister, via les dirigeants de certaines structures, avec des salles ayant déposé un dossier) concerné par le cas d’un cinéma étudié en séance sorte de la salle de réunion durant le débat sur le dossier.

- Les documents mis à disposition (questionnaires, listing, supports) sont-ils satisfaisants ?

- Si non, selon vous, quelles données vous semble les plus appropriées ?

➤ Comment imagineriez-vous la commission nationale de demain ?

- **ARTICULATION ENTRE LES COMMISSIONS REGIONALES ET LA COMMISSION NATIONALE ET D'APPEL**

➤ Que pensez-vous du rôle des rapporteurs en commission nationale ?

Très important car ils apportent l'appréciation du « terrain », indispensable pour mieux juger du contexte et de la qualité du travail d'une salle.

- **LE COMITE DE PILOTAGE**

➤ Que pensez-vous de sa composition ?

Il est tout à fait anormal que le Comité de pilotage ne soit composé que d'exploitants (AFCAE, GNCR, SCARE et FNCF), alors que la politique art et essai concerne fondamentalement les distributeurs.

➤ Que pensez-vous de son fonctionnement ?

L'existence d'un Comité de pilotage dont la mission est d'interroger et de faire évoluer les critères fondant la politique art et essai nous paraît essentielle ... sous réserve que sa composition évolue.

Toutefois, le Comité de pilotage ne devrait plus pouvoir ajouter de nouveaux critères ou modifier (autrement qu'en aménageant les calculs relevant des critères en vigueur) les critères existants pour l'année en cours - ou pour l'exercice à venir lorsque la Commission est convoquée, comme souvent, en fin d'année.

- Que pensez-vous du calendrier ?

La tenue de la réunion est trop tardive.

- Sa tenue annuelle vous paraît-elle nécessaire dans un cadre de lisibilité du classement ?

- **LES LABELS**

- Que pensez-vous de la labellisation de manière générale (procédure d'obtention et les conséquences) ?

Il nous paraît **indispensable de donner un pouvoir plus incitatif aux « labels » accordés à certaines des salles d'art et d'essai (notamment le label « recherche – qui devrait faire l'objet d'un bonus spécifique, par exemple sur la base de la prise en compte du nombre de séances consacrées à des films « labellisés recherche » et sortis, par exemple, sur une combinaison nationale inférieure à 50 sites), en faisant en sorte que l'attribution du label déclenche une subvention identifiable et réellement incitative pour la salle bénéficiaire (soit sous forme d'une prime forfaitaire, soit par application d'un coefficient majorateur identifiable appliqué à l'aide sélective de base - il n'est aujourd'hui qu'un des éléments permettant de chiffrer la subvention que la salle percevra au final).**

Cette initiative nous semble devoir être accompagnée de la **création d'un label spécifique à la qualité d'animation et d'accompagnement personnalisé** effectués par certaines salles auprès des films. Afin de bien encadrer ce nouveau label, des critères clairs et objectifs devront être déterminés. En outre, il sera essentiel que les commissions régionales art et essai disposent à nouveau, à l'appui de leurs avis, d'un dossier détaillé sur les opérations réalisées et leur contenu.

En cas d'obtention simultanée de plusieurs labels, les majorations respectives devront avoir un effet cumulatif apparent pour la salle.

- **L'ART ET ESSAI ET L'AIDE A LA PROGRAMMATION DIFFICILE**

- Quelle est votre opinion sur l'articulation entre l'art et essai et l'aide à la programmation difficile ?

Le système art et essai a été créé, tout en respectant une logique de marché, **pour équilibrer par une subvention les risques pris par des salles en programmant des films exigeants** qui ont potentiellement un niveau de fréquentation inférieur à celui de films plus commerciaux.

Mais, au fil des ans et du fait qu'elles doivent aujourd'hui partager des films art et essai à bonne notoriété avec une ou plusieurs salles concurrentes (ce qui affaiblit le potentiel d'entrées que ces films apportent à la salle), la situation financière des salles art et essais s'est fortement dégradée.

Sur Paris et sur les grandes villes, dont l'influence est majeure pour la carrière des films fragiles (rôle prescripteur pour la suite de la carrière des films ; part très majoritaire de la recette de ces films), il serait donc essentiel d'augmenter de manière significative l'enveloppe financière de l'aide sélective aux salles d'art et essai (par exemple via un rééquilibrage entre l'enveloppe du soutien automatique et du soutien sélectif à l'exploitation) **pour retrouver l'objectif initial de rééquilibrage financier du système art et essai, tout en s'assurant que ce surcroît de dotation aille aux salles qui s'engageront sur une politique de programmation ambitieuse et diversifiée.**

Par ailleurs, la grande exploitation a décidé de ne pas solliciter les aides auxquelles elle aurait droit. Cette position est capitale car tout revirement détruirait le système en conduisant à un effondrement des subventions attribuées aux salles indépendantes. Mais une menace persiste, parfois sous forme de « chantage » lors de négociations diverses. En conséquence, pour « consolider » cet état de fait, nous proposons d'acter la fait que seules les salles ne relevant pas d'un circuit de 100 salles ou plus peuvent solliciter une subvention art et essai.

On peut enfin s'interroger sur le fait de confier à la subvention art et essai une fonction de « régulation du marché » en « déplaçant » les critères d'attribution des aides pour les salles « privées » les plus méritantes exclusivement (et en omettant de comptabiliser leurs recettes annexes lors de l'étude économique de leur situation). Cette fonction devrait, à notre avis, relever d'une autre subvention (par exemple, en majorant l'enveloppe affectée à l'« aide à la programmation difficile »), ce qui permettrait de dégager à l'intérieur de l'enveloppe art et essai de nouveaux moyens qui seraient « fléchés » vers une majoration des subventions destinées aux salles les plus vertueuses.

• **LE BAREME**

- Quelle est votre évaluation du barème existant et avez-vous des propositions de simplification du barème ? Le recours à un barème vous paraît-il la modalité la plus d'un barème unique ?

Il nous paraît très important, afin de ne pas brouiller l'image de l'art et essai vis-à-vis du public, tout en conservant une appréciation nuancée des capacités de programmation

selon la taille des unités urbaines dans lesquelles sont implantées les salles, de ne plus attribuer d'aide aux salles qui n'atteignent pas au moins 20% de séances art et essai.

• METHODES DE CALCUL DES SUBVENTIONS

- Quelle est votre appréciation des deux méthodes de calcul utilisées et quelles sont le cas échéant vos propositions d'évolution ?

Les critères permettant de valoriser l'exigence de programmation d'une salle pourraient être :

- ✓ La programmation d'une proportion significative de films recommandés art et essai dont la sortie nationale se situe en dessous d'un certain nombre de copies (une cinquantaine ?). Les films qui sont distribués sur des **combinaisons réduites** devraient faire l'objet d'un net **coefficient majorateur de prise en compte** dans le cadre de l'attribution du soutien aux salles les programmant de manière significative ; le coefficient pourrait ensuite décroître par tranche (par exemple 21 à 50, 51 à 120, plus de 120)
- ✓ **Le maintien à l'affiche de ce type de films sur une durée et/ou un nombre de séances leur donnant une bonne visibilité pour le public ciblé** (par exemple, au-delà d'un engagement minimum de programmation de 2 semaines ou 30 séances sur un film à faible combinaison de sortie, la salle devrait bénéficier d'un bonus de subvention fortement incitatif).
Une bonification pourrait parallèlement être accordée aux salles qui programment un nombre significatif de films sortis annuellement au plan national sur 20 sites et moins.
- ✓ Le travail d'animation effectué par la salle pour accompagner les films, ainsi que l'organisation éventuelle de débats ou toute autre opération de nature à créer du lien avec le public d'un film
- **En cas de multiprogrammation**, la commission de classement devra étudier avec attention la politique conduite par la salle pour chacun des films concernés ; **elle déterminera notamment si le nombre et la qualité – adaptation au public potentiel du film – des séances ainsi que la durée de la programmation et l'accompagnement de l'équipe de la salle pour valoriser le film, sont satisfaisants** ; dans le cas contraire, la salle devra être pénalisée par un coefficient de minoration.

- **QUELLES PROPOSITIONS SOUHAITEZ-VOUS PORTER AUPRES DE PATRICK RAUDE POUR AMELIORER L'ACTION DU CNC EN MATIERE DE CLASSEMENT ART ET ESSAI ?**

De manière « liée », il ne peut être contesté que l'on assiste aujourd'hui à une perte de potentiel des films « porteurs art et essai » dans les salles indépendantes, du fait de leur fréquente multidiffusion dans les salles de circuits des grandes villes. Or la programmation préférentielle d'un nombre significatif de ces films dans les salles art et essai leur permettait, avant le développement du phénomène décrit ci-dessus, d'espérer atteindre le point d'équilibre économique les incitant à accompagner les films à moindre potentiel commercial apparent.

Afin de restaurer les conditions d'un rééquilibrage du marché au profit de ces films, il conviendrait donc de **mettre en place une réglementation et/ou un « code de comportement » réciproque entre distributeurs et exploitants**, en liaison avec la Médiatrice du cinéma, pour **limiter la multiplication des copies d'un même film sur une même zone de chalandise.**

IL EN VA DE L'AVENIR DES SALLES ART ET ESSAI ET DE LEUR CAPACITE A REPONDRE AUX OBLIGATIONS QU'ELLES DEVRONT PRENDRE, EN CONTREPARTIE, EN DIRECTION DU TRAVAIL DE DEFENSE DES FILMS A NOTORIETE REDUITE.



Mission de réflexion sur le classement Art et essai confiée à Patrick Raude Contribution de la Société des réalisateurs de Films

Objectifs généraux du classement « Art et essai »

Les objectifs généraux du classement « Art et essai » : accompagner le travail le plus ambitieux sur les films de la diversité, sur l'ensemble du territoire et en fonction de la nature et du contexte géographique des salles, est en tout point soutenu par la Société des réalisateurs de films.

Cependant, des aménagements au dispositif doivent être trouvés afin de renforcer ces objectifs et récompenser et inciter les politiques de programmation et d'animation les plus ambitieuses.

Il semble ainsi nécessaire de doter le dispositif de moyens supplémentaires et de redonner profondeur et lisibilité aux différents critères d'appréciation du travail des exploitants, afin de majorer nettement le soutien aux comportements les plus vertueux et les plus risqués (via la dotation des labels notamment).

Recommandation des films

La recommandation des films ne fait pas l'objet de cette mission et la SRF n'a par ailleurs pas de remarques particulières à faire à cet endroit.

Il apparaîtrait cependant logique que certaines programmations relevant clairement de démarche « Art et essai » et qui ne sont pourtant pas comptabilisées dans le travail « Art et essai » des salles (notamment pour des raisons techniques liées aux visas d'exploitation et/ou au système actuel de recommandation des films), puissent l'être : courts métrages, films de patrimoine non recommandés, films documentaires bénéficiant de visas temporaires *etc.*

Une réflexion pourrait également être menée pour que la recommandation des films soit faite en amont de leur sortie, ce qui permettrait d'inciter les exploitants à la programmation de certains films.

Labels

Les trois labels (recherche et découverte ; patrimoine et répertoire ; jeune public) permettent de distinguer – de manière actuellement uniquement symbolique – le travail de programmation et d'animation des salles en faveur des films les plus rares, de l'éducation à l'image et de la curiosité de tous les publics.

Il paraît nécessaire que des contreparties financières soient allouées aux exploitants qui effectuent ce travail et d'inciter les autres exploitants à prendre plus de risques à la programmation, par des bonifications de la subvention aux titulaires des labels.

La création d'un quatrième label, amenant également une contrepartie financière, intitulé label « court métrage », permettrait également de distinguer de façon plus franche un autre travail réalisé par les exploitants engagés aux côtés du renouveau de la création. Le ROC, coprésidé par la SRF, a proposé une modélisation de ce label.

Processus de labellisation

Il nous semble important que les sous-collèges de labellisation des films soient, comme le « Collège des 100 », composés de représentants de l'ensemble des professionnels de la filière (cf. *la contribution du ROC concernant le label « court métrage »*), ce qui permettrait d'avoir une appréciation plurielle des films à labelliser.

Par exemple, les films soutenus par le GNCR ou l'ACID devraient être systématiquement labellisés « recherche et découverte », compte tenu de la nature même du travail de ces associations à l'endroit du renouveau des formes cinématographiques, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.

Le sous-collège de recommandation des films « recherche et découverte » devrait également avoir une attention particulière aux premiers longs métrages d'auteur, qui rencontrent des difficultés croissantes en salles.

Questionnaire de candidature

Une simplification du questionnaire n'est pas souhaitable, tant il nous paraît important d'avoir la vision la plus fine et la plus complète possible du travail des salles, notamment en terme de programmation et d'animation.

Onglet financier

D'une manière générale, la SRF est favorable à la transparence des comptes pour l'ensemble des acteurs de la filière cinématographique.

L'onglet financier permet aux commissions d'avoir un aperçu du modèle économique des salles, en renseignant les grands postes de recettes (notamment les recettes annexes) et de dépenses (notamment les dépenses liées au travail d'animation, à la rémunération des équipes etc.).

Un détail de la nature des recettes annexes (location de salle, régie publicitaire dont bandes annonces payantes et affichage cinéma, confiserie...), de la même manière qu'il est demandé sur les différentes sources de subventions, permettrait d'éclairer utilement les commissions sur la politique générale de la salle.

Ces éléments sont indispensables à l'appréciation de la politique culturelle de la salle et son engagement aux côtés des autres professionnels de la filière.

Commissions

L'articulation des trois temps : commissions interrégionales, commission nationale, commission d'appel nous semble parfaitement satisfaisante.

La présence de rapporteurs des commissions interrégionales, dont la connaissance du terrain est plus fine, est particulièrement instructive et importante pour les membres de la commission nationale.

- Commissions régionales

Nous n'avons pas de remarques particulières à formuler sur la composition des commissions régionales. Il nous paraît important de conserver dans chaque région l'équilibre entre les personnes connaissant bien le terrain (plus à même d'expliquer les spécificités des salles et des territoires à l'ensemble du groupe) et les professionnels représentant les organisations nationales, notamment les associations de réalisateurs, portant un regard complémentaire sur le travail des salles en termes de programmation et d'animation.

D'une manière générale, et parce que c'est la nature même de l'Art et essai, les paroles portant un discours sur la politique culturelle des salles ne doivent pas être occultées par des logiques purement comptables d'appréciation.

Tout document venant compléter l'appréciation qualitative du travail des salles par : les professionnels (réalisateurs, distributeurs...), la presse ou le public permettrait d'éclairer de manière plus fine encore la qualité du travail d'animation des salles.

- Commissions nationales et appel

La commission nous apparaît représentative de l'ensemble des professionnels. Il faut cependant veiller à ce que les « personnalités qualifiées » à juger de l'Art et essai émanent de l'ensemble des corps de métiers oeuvrant dans le cinéma Art et essai (réalisateur, producteur, distributeur, exploitant).

Le fonctionnement de la commission est relativement lourd (lié notamment au nombre de personnes y siégeant et au nombre de dossiers à traiter), mais c'est la condition *si ne qua non* de la qualité, de la solidité et de la précision de son travail.

Concernant l'apparition récente de nouveaux malus, la Société des réalisateurs de films propose de renforcer les minorationes à l'encontre des exploitants pratiquant la bande annonce payante ou n'ayant pas renseigné le questionnaire financier. En revanche, le malus « pour appréciation générale » à la majorité qualifiée des deux tiers à main levée nous semble devoir être mieux défini dans ses objectifs.

Le temps imparti ne permet pas toujours à la Commission nationale de rentrer dans le détail des dossiers. **L'ensemble des informations qui y figurent est nécessaire à l'appréciation générale de la politique de la salle, mais un travail de synthèse de certaines données pourrait être effectué afin de simplifier le travail des membres de la commission nationale :**

- organisation de la présentation de la programmation (films grand public, film art et essai, film labellisé recherche et découverte, films labellisé patrimoine et répertoire, films labellisés jeune public), classé à l'intérieur de ses sous-groupes, par nombre de copies en sortie nationale,
- organisation du travail d'animation (nombre de séances accompagnées de débat avec des associations, nombre de séances accompagnées de débats avec des réalisateurs, nombre de séances de ciné-club, nombre de séances de ciné-gouter etc.)
- compléments éventuels (retours professionnels, témoignages spectateurs, presse...)

Comité de pilotage

Une meilleure articulation entre la commission nationale et le comité de pilotage de l'Art et essai (qui affine les critères d'application du dispositif) doit être trouvée.

Le comité de pilotage de l'Art et essai (qui a le pouvoir d'affiner les critères du dispositif) est actuellement trop homogène dans sa composition. Il n'est composé que de la FNCF, du SCARE et des associations d'exploitants Art et essai (AFCAE, GNCR) alors qu'il serait légitime d'y voir siéger des représentants des réalisateurs, des producteurs et des distributeurs oeuvrant dans le cinéma Art et essai, comme c'est le cas pour la commission nationale.

Articulation de l'Art et essai et de l'aide à la programmation difficile

L'aide à la programmation difficile accompagne les risques financiers pris par les exploitants indépendants privés des grandes villes, dans des contextes concurrentiels compliqués face aux grands groupes d'exploitation (notamment en terme d'accès aux films). Sa logique d'accompagnement économique, nécessaire au maintien de nombreux exploitants

indépendants dans les grandes villes, doit être déliée de la subvention Art et essai, qui ne se concentre que sur la politique culturelle des salles.

Barème et méthodes de calcul de la subvention

Le barème actuel de pondération, bien que particulièrement sophistiqué, nous paraît à même d'évaluer de manière précise le travail des salles en faveur du cinéma Art et essai.

La SRF se félicite par ailleurs des minorations récemment apportées, dans le calcul de la subvention, aux demandeurs facturant la diffusion de bande annonce ou ne renseignant pas les éléments financiers du dossier. Un renforcement de ces deux coefficients de minoration, qui démontre une désolidarisation de certains exploitants vis-à-vis de la filière cinématographique, doit être envisagé.

Afin d'avoir une meilleure lisibilité du dispositif, il semblerait profitable que l'ensemble des salles soient soumis à l'évaluation par *ratio* de ses séances art et essai (% du nombre de séances art et essai sur le nombre total de séances de l'établissement). Les paliers d'éligibilité seraient alors à rediscuter en fonction de la typologie des salles (nombre d'écrans) et de leur contexte géographique (bassin de population ou « unité urbaine »). En effet, le calcul par indice pour les établissements de catégorie C, D et E (indice entre le nombre de séances art et essai et la moyenne des séances organisées par écran) crée des « distorsions de concurrence » injustes entre les établissements mono-écran et les complexes.